SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

Proceedings of the Standing Senate Committee on

FISHERIES AND OCEANS

Chair:
The Honourable FABIAN MANNING

Tuesday, October 2, 2012 (in camera)
Tuesday, October 16, 2012 (in camera)
Tuesday, October 30, 2012

Issue No. 10

Seventeenth and eighteenth (final) meetings on:

The study on the management of the grey seal population off Canada's East Coast

Fourth and fifth meetings on:

The study on the lobster fishery in Atlantic Canada and Quebec

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Final report on the management of the grey seal population off Canada's East Coast)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

PÊCHES ET DES OCÉANS

Président :
L'honorable FABIAN MANNING

Le mardi 2 octobre 2012 (à huis clos)
Le mardi 16 octobre 2012 (à huis clos)
Le mardi 30 octobre 2012

Fascicule nº 10

Dix-septième et dix-huitième (dernière) réunions concernant :

L'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada

Quatrième et cinquième réunions concernant :

L'étude de la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Rapport final sur la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

49709-49729-49767

STANDING SENATE COMMITTEE ON FISHERIES AND OCEANS

The Honourable Fabian Manning, *Chair*

The Honourable Elizabeth Hubley, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Cowan	McInnis
(or Tardif)	Munson
Harb	Oliver
* LeBreton, P.C.	Poirier
(or Carignan)	Raine
Lovelace Nicholas	Unger
MacDonald	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*October 30, 2012*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Runciman (*October 3, 2012*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Raine (*October 1, 2012*).

The Honourable Senator McInnis was added to the membership of the committee (*September 25, 2012)*.

The Honourable Senator Unger replaced the Honourable Senator Patterson (*September 24, 2012*).

The Honourable Senator Cochrane retired and was removed from the membership of the committee, replacement pending (*September 23, 2012*).

The Honourable Senator Munson was added to the membership of the committee (*September 19, 2012*).

The Honourable Senator Poy was removed from the membership of the committee, replacement pending (*September 17, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Président : L'honorable Fabian Manning

Vice-présidente : L'honorable Elizabeth Hubley

et

Les honorables sénateurs :

* Cowan	McInnis
(ou Tardif)	Munson
Harb	Oliver
* LeBreton, C.P.	Poirier
(ou Carignan)	Raine
Lovelace Nicholas	Unger
MacDonald	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P. (*le 30 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 3 octobre 2012*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénateur Raine *(le 1er octobre 2012*).

L'honorable sénateur McInnis a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 25 septembre 2012*).

L'honorable sénateur Unger a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 24 septembre 2012*).

L'honorable sénateur Cochrane a pris sa retraite et a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 23 septembre 2012*).

L'honorable sénateur Munson a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 19 septembre 2012*).

L'honorable sénateur Poy a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 17 septembre 2012*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, October 2, 2012
(24)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met in camera this day at 5:15 p.m., in room 505, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Harb, Hervieux-Payette, P.C., Hubley, MacDonald, Manning, McInnis, Oliver, Poirier, Runciman and Unger (10).

In attendance: François Côté and Odette Madore, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 20, 2011, the committee continued its study on the management of the grey seal population off Canada's East Coast. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

After debate, the text of the report, with the changes as discussed today, was adopted, on division. It was agreed that the committee meet again to discuss the communication strategy.

At 6:45 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, October 16, 2012
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met in camera this day at 5:02 p.m., in room 505, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Elizabeth Hubley, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Harb, Hubley, MacDonald, McInnis, Oliver, Poirier, Raine and Unger (8).

In attendance: François Côté and Odette Madore, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 20, 2011, the committee continued its study on the management of the grey seal population off Canada's East Coast. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 2 octobre 2012
(24)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 15, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Harb, Hervieux-Payette, C.P., Hubley, MacDonald, Manning, McInnis, Oliver, Poirier, Runciman et Unger (10).

Également présents : François Côté et Odette Madore, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 20 octobre 2011, le comité poursuit son étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

Après débat, le texte du rapport comportant les changements proposés aujourd'hui est adopté avec dissidence. Il est convenu que le comité se réunisse de nouveau pour discuter de la stratégie de communication.

À 18 h 45, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 16 octobre 2012
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui à huis clos, à 17 h 2, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Elizabeth Hubley (*vice-présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Harb, Hubley, MacDonald, McInnis, Oliver, Poirier, Raine et Unger (8).

Également présents : François Côté et Odette Madore, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 20 octobre 2011, le comité poursuit son étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

After debate, it was agreed:

That the report be adopted, on division, with the title as discussed today;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized, on division, to approve the final version of the report with any necessary editorial, grammatical and translation changes required;

That the chair be authorized, on division, to table the report in the Senate, at the earliest opportunity and to request a complete and detailed response from the government and to encourage the government to provide the response to the report as soon as possible given the time sensitivity of certain recommendations.

At 5:32 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee continued to examine issues relating to the lobster fishery in Atlantic Canada and Quebec. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6*.)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2012
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:20 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Fabian Manning, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Harb, Hubley, MacDonald, Manning, McInnis, Oliver, Poirier, Raine, Unger and Watt (10).

In attendance: Odette Madore, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 8, 2012, the committee continued to examine issues relating to the lobster fishery in Atlantic Canada and Quebec. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6*.)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

Après débat, il est convenu, avec dissidence :

Que le rapport soit adopté avec le titre proposé aujourd'hui;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport auquel tout changement jugé nécessaire sur le plan de la rédaction, de la grammaire et de la traduction aura été apporté;

Que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat à la première occasion et à demander une réponse complète et détaillée du gouvernement et ce, le plus tôt possible, compte tenu des délais associés à certaines recommandations.

À 17 h 32, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité poursuit son examen des questions relatives à la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o^ 6 des délibérations du comité*.)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 17 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2012
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 20, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Fabian Manning (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Harb, Hubley, MacDonald, Manning, McInnis, Oliver, Poirier, Raine, Unger et Watt (10).

Également présente : Odette Madore, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 8 mars 2012, le comité poursuit son examen des questions relatives à la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o^ 6 des délibérations du comité*.)

WITNESSES:

Fisheries and Oceans Canada:

Nadia Bouffard, Director General, Fisheries and Aboriginal Policy, Program Policy Sector;

Adam Burns, Director, Resource Management — Atlantic, Ecosystems and Fisheries Management Sector.

Mr. Burns made a statement and, together with Ms. Bouffard, answered questions.

At 6:40 p.m., the committee suspended.

At 6:45 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 7 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

TÉMOINS :

Pêches et Océans Canada :

Nadia Bouffard, directrice générale, Politiques sur les pêches et autochtones, Secteur des politiques relatives aux programmes;

Adam Burns, directeur, Gestion des ressources — Atlantique, Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches.

M. Burns fait une déclaration puis, avec Mme Bouffard, répond aux questions.

À 18 h 40, la séance est suspendue..

À 18 h 45, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 19 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Danielle Labonté

Clerk of the committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, October 23, 2012

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans has the honour to table its

SEVENTH REPORT

Your Committee which was authorized by the Senate on Thursday, October 20, 2011 to study and to report on the management of the grey seal population off Canada's East Coast, herewith tables its final report entitled: *The sustainable management of grey seal populations: A path toward the recovery of cod and other groundfish stocks.*

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 23 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a l'honneur de déposer son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le jeudi 20 octobre 2011 à étudier, afin d'en faire rapport, la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada, dépose ici son rapport final intitulé : *La gestion durable des populations de phoques gris : vers le rétablissement des stocks de morue et autres poissons de fond.*

Respectueusement soumis,

Le président,

FABIAN MANNING

Chair

(*Text of the report appears following the evidence.*)

(*Le texte du rapport paraît après les témoignages.*)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 30, 2012

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans met this day at 5:20 p.m. to study the lobster fishery in Atlantic Canada and Quebec.

Senator Fabian Manning (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am pleased to welcome everyone to this meeting of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans. My name is Fabian Manning. I am a senator from Newfoundland and Labrador, and I am the chair of this committee.

Before I ask the witnesses to introduce themselves, I would like to invite the members of the committee to do that first so that everyone is aware of who is who around the table.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Unger: Betty Unger from Edmonton, Alberta.

Senator McInnis: Tom McInnis from Nova Scotia.

Senator Harb: Mac Harb from Ontario.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley, Prince Edward Island.

Senator Poirier: Rose-May Poirier, New Brunswick.

The Chair: Other members of our committee who are running late may join us afterwards. I will take care of the introductions at that time.

The committee is continuing its study of the lobster fishery in Atlantic Canada and Quebec. We are delighted to be here today to hear from officials of the Department of Fisheries and Oceans about recent federal government initiatives related to the sustainability of the lobster fishery.

On behalf of the members of the committee, I welcome you both here. I will ask you to introduce yourselves and tell us what role you play in the Department of Fisheries and Oceans.

Adam Burns, Director, Resource Management — Atlantic, Ecosystems and Fisheries Management Sector, Fisheries and Oceans Canada: My name is Adam Burns and I am Director of Resource Management, Atlantic, in the Department of Fisheries and Oceans, in the Ecosystems and Fisheries Management Sector.

Nadia Bouffard, Director General, Fisheries and Aboriginal Policy, Program Policy Sector, Fisheries and Oceans Canada: My name is Nadia Bouffard. I am Director General for Fisheries and Aboriginal Policy across the country. Part of my role in lobster management is to look at what policy frameworks we have in place and to improve the management and sustainability of the fishery.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 30 octobre 2012

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans se réunit aujourd'hui, à 17 h 20, pour poursuivre son étude de la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec**.**

Le sénateur Fabian Manning (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je suis heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue à la présente réunion du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans. Je m'appelle Fabian Manning. Je suis sénateur de Terre-Neuve-et-Labrador et président du comité.

Avant de demander aux témoins de se présenter aux membres du comité, j'aimerais inviter ceux-ci à se présenter aux témoins. Ainsi, chacun connaîtra l'identité de toutes les personnes qui se trouvent autour de la table.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Unger : Betty Unger, d'Edmonton, en Alberta.

Le sénateur McInnis : Tom McInnis, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Harb : Mac Harb, de l'Ontario.

Le sénateur Hubley : Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

Le président : D'autres membres du comité — qui sont en retard — se joindront peut-être à nous ultérieurement. Le cas échéant, je me chargerai de les présenter.

Le comité poursuit son étude de la pêche au homard au Canada atlantique et au Québec. Nous sommes ravis d'être ici aujourd'hui pour entendre les représentants de Pêches et Océans Canada parler des récentes initiatives lancées par le gouvernement fédéral en ce qui concerne la durabilité de la pêche au homard.

Au nom des membres du comité, je vous souhaite la bienvenue ici. Je vais vous demander de vous présenter, et de nous indiquer le rôle que vous jouez au sein du ministère.

Adam Burns, directeur, Gestion des ressources — Atlantique, Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, Pêches et Océans Canada : Je m'appelle Adam Burns, et je suis directeur, Gestion des ressources — Atlantique, Secteur des écosystèmes et Gestion des pêches, Pêches et Océans Canada.

Nadia Bouffard, directrice générale, Politiques sur les pêches et autochtones, Secteur des politiques relatives aux programmes, Pêches et Océans Canada : Je m'appelle Nadia Bouffard. Je suis directrice générale, Politiques sur les pêches et Autochtones pour l'ensemble du pays. En matière de gestion du homard, mon rôle consiste, entre autres, à examiner les cadres stratégiques en place et à améliorer la gestion et la durabilité de la pêche.

To distinguish Mr. Burns from myself, I do the policy work and he does the groundwork of implementing what we develop, so the operational side.

The Chair: Thank you. I understand you have some opening remarks to make. We would appreciate those. When you are finished we will open the floor to questions from senators and look forward to a discussion with you.

Mr. Burns: I will do the opening remarks on behalf of both of us and we can both answer your questions as you would like.

Atlantic lobster is Canada's most lucrative fishery. In 2007, lobster landings were valued at $560 million or 35 per cent of Atlantic Canada and Quebec commercial landings. There are almost 10,000 licensed lobster enterprises employing almost 30,000 harvesters. There are 41 lobster fishing areas across Quebec and Atlantic Canada, and the lobster fishing areas vary greatly in number of licence holders from a few harvesters to several hundred.

The 2009 global economic and financial crisis presented two key challenges for the lobster fishery in Quebec and Atlantic Canada. First, there was a lower demand from American and European food service markets for a product that is commonly perceived as a luxury item, resulting in a significant decline in lobster prices. In addition to that, buyers were having difficulty securing working capital to finance inventories and it thus slowed their purchase rate.

[*Translation*]

In response, the government announced a $65-million investment to help fishers in the Atlantic lobster industry adapt to the extraordinary market conditions created by the global recession. The investment consists of two components: a $15-million investment in the short-term transitional measures program; and a $50-million investment in the Atlantic lobster sustainability measures program.

[*English*]

The Short-Term Transitional Measures program was an initiative that assisted qualified low-income harvesters severely affected by the collapse in market demand for their products due to the global economic downturn of 2009. It was available only during that particularly difficult year, and eligible lobster-dependent fishers were compensated for a portion of their lost income caused by reduced landings. Assistance under this program was provided to eligible lobster licence holders in Quebec and Atlantic Canada or, in the case of Aboriginal communal licences, to the Aboriginal organization authorized to fish lobster. The maximum amount that any assistance recipient

Ce qui distingue mon travail de celui de M. Burns, c'est que le mien consiste en l'élaboration de politiques, et le sien, en la mise en place des conditions propices à la mise en œuvre des politiques que nous élaborons — il s'agit du volet opérationnel.

Le président : Merci. Je crois comprendre que vous avez des observations préliminaires à présenter. Nous vous saurions gré de le faire. Lorsque vous aurez terminé, nous passerons aux questions des sénateurs. Nous avons hâte de discuter avec vous.

M. Burns : Je vais m'occuper de présenter notre déclaration préliminaire, et nous répondrons ensuite tous deux à vos questions.

La pêche au homard de l'Atlantique est la pêche la plus lucrative au Canada. En 2007, les débarquements de homard ont été évalués à 560 millions de dollars, ou 35 p. 100 des débarquements commerciaux du Canada atlantique et du Québec. On compte près de 10 000 entreprises de pêche au homard titulaires de permis, lesquelles emploient près de 30 000 pêcheurs. Il existe 41 zones de pêche au homard au Québec et dans le Canada atlantique. Pour chaque zone de pêche au homard, le nombre de titulaires de permis varie grandement, de quelques pêcheurs à plusieurs centaines.

La crise économique et financière mondiale de 2009 a posé deux défis de taille à l'industrie de la pêche au homard du Québec et du Canada atlantique. Tout d'abord, la demande des marchés des services alimentaires des États-Unis et de l'Europe pour un produit généralement considéré comme un luxe était plus faible, ce qui a entraîné une baisse importante des prix du homard. En outre, les acheteurs avaient de la difficulté à établir le fonds de roulement nécessaire au financement des stocks, et ont donc diminué leurs achats.

[*Français*]

Par conséquent, le gouvernement a annoncé un investissement de 65 millions de dollars pour aider les pêcheurs de l'industrie du homard de l'Atlantique à s'adapter aux conditions de marché exceptionnelles engendrées par la récession économique mondiale. L'investissement comporte deux volets : un investissement de 15 millions de dollars dans le programme de mesures transitoires à court terme, et un investissement de 50 millions de dollars dans le programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Le Programme des mesures transitoires à court terme était une initiative qui visait à aider les pêcheurs de homard à faible revenu admissibles, qui ont été durement touchés par l'effondrement de la demande provoqué par le ralentissement économique mondial de 2009. Cette aide était disponible uniquement au cours de cette année particulièrement difficile. Les pêcheurs admissibles ont reçu une indemnité pour compenser une portion de leurs revenus perdus en raison des faibles débarquements. Ce programme offrait de l'aide aux titulaires de permis de pêche au homard admissibles du Québec et du Canada atlantique, ou, pour ce qui est des permis communautaires de pêche autochtone, à

may have received was $5,000. During the course of the program, 1,705 applications were approved for a grant in an amount determined by their recorded lobster landings from 2008 and 2009. Combined, these grants totalled about $8.6 million.

[*Translation*]

There was over $5 million of unspent funding remaining at the end of the program, which was returned to the Consolidated Revenue Fund. The lower-than-expected uptake was the result of early expectations that prices would fall to about $3 per pound, and they did. However, harvesters mitigated this price drop by increasing their fishing effort and thereby increasing their lobster landings.

These increased landings resulted in higher revenues from lobster fishing than anticipated. Therefore, fewer than expected lobster licence holders qualified under the short-term transitional measures program.

[*English*]

The Atlantic Lobster Sustainability Measures program provides $50 million to help the industry improve its sustainability by enhancing conservation and self-adjustment measures being implemented from within the sector itself. The program provides this $50 million in funding to partially support industry in the development and implementation of sustainability plans for each lobster fishing area. Ecosystem and fishery characteristics vary across the 41 fishing areas and, as a result, there is no one single plan that is right for every area.

A flexible approach is required to design conservation and restructuring measures that are appropriate for the unique ecosystem and fishery circumstances within each area. This flexibility is attained through the Atlantic Lobster Sustainability Measures program by working with industry in each area.

Delivery of the program is based on a two-stage process. First, a lobster fishing area-wide sustainability plan is developed that balances the need for improved conservation with the economic realities faced by the lobster fisheries. Once the plan has been approved by the department, commercial harvester organizations within the lobster fishing area may then submit proposals to the department for partial funding of projects under the program, which may include self-restructuring. The lobster fishing area must secure additional funding from other sources.

l'organisation autochtone titulaire du permis autorisée à pêcher le homard. Tout bénéficiaire d'aide pouvait recevoir un montant maximal de 5 000 $. Pendant la durée du programme, on a approuvé 1 705 demandes de subventions dont les montants variaient en fonction des valeurs débarquées enregistrées de homard pour 2008 et 2009. Prises ensemble, ces subventions s'élevaient à quelque 8,6 millions de dollars.

[*Français*]

Il restait plus de 5 millions de dollars en fonds non dépensés à la fin du programme et cette somme a été retournée au Trésor. Les pêcheurs se sont moins prévalus de ce programme, même si la baisse des prix, attendue à 3 $ la livre, s'est concrétisée. Toutefois, les pêcheurs ont augmenté leur effort de pêche pour compenser la baisse des prix et ainsi accroître leur débarquement de homards.

La hausse des débarquements a donné lieu à des revenus plus élevés que prévu de la pêche du homard. Par conséquent, les titulaires de permis de pêche au homard admissibles aux programmes de mesures transitoires à court terme étaient moins nombreux que prévu.

[*Traduction*]

Le programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique octroie 50 millions de dollars pour aider l'industrie à accroître sa durabilité en améliorant les efforts de conservation et d'auto-adaptation qu'elle a elle-même entrepris. Les mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique prévoient 50 millions de dollars en financement pour aider en partie l'industrie dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de durabilité pour chaque zone de pêche au homard. Les caractéristiques de l'écosystème et de la pêche varient parmi les 41 zones de pêche au homard et, par conséquent, il n'existe pas de plan unique qui convient à toutes les zones.

Une approche souple est requise pour élaborer les mesures de conservation et de réorganisation qui sont appropriées pour chaque écosystème et contexte de pêche dans chacune des zones. Cette souplesse sera obtenue dans le cadre du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique si l'on travaille en collaboration avec l'industrie dans chacune des zones.

La prestation du programme est un processus en deux étapes. Tout d'abord, on élabore un plan de durabilité pour l'ensemble de la zone de pêche au homard qui intègre le besoin d'amélioration de la conservation aux réalités économiques auxquelles font face les pêches au homard. Une fois que le plan a été approuvé par le ministère, les organismes de récolte commerciale dans la zone de pêche au homard peuvent soumettre des propositions au ministère pour obtenir du financement partiel pour les projets dans le cadre du programme, y compris l'autoréorganisation. La zone de pêche au homard doit obtenir du financement supplémentaire d'autres sources.

[*Translation*]

The level of industry participation in the program has been substantial. A total of 17 sustainability plans covering one or multiple areas — from all Atlantic Provinces and Quebec — have been submitted to the department. In addition, 32 funding proposals have been approved, covering 34 of the 41 lobster fishing areas. Specific criteria outlining how much funding could be provided to each proposal have been set, with the maximum being 50 per cent funded.

[*English*]

To ensure all plans and proposals met the criteria more in line with the goals of the Atlantic Lobster Sustainability Measures program, they were assessed by departmental officials and then forwarded to an external application review board to provide the department with advice related to the proposal's feasibility and relevance and to ensure transparency, accountability and consistency in the assessment of proposals.

The review board consists of six members representing all areas of Atlantic Canada and Quebec. They are not DFO employees. The members were selected based on their expertise in science, eco-certification and harvesting.

Following review by departmental officials and the review board, plans and proposals are then approved by the deputy minister, with the concurrence of the minister. The department accepted plan submissions up until September 30, 2011. This cut-off date was established to allow for implementation of the various plans to be completed by the program end date of March 31, 2014.

To date, approximately 90 per cent of the Atlantic Lobster Sustainability Measures funds have gone to restructuring and rationalization, namely licence and trap retirements. By the end of the program, close to 600 licences will have been retired and over 200,000 traps will have been removed from the water.

The remaining Atlantic Lobster Sustainability Measures funding has been directed towards harvester organization governance and conservation and stewardship activities.

The Chair: I am not sure I caught everything you said. In relation to the buyout or the reduction of licences and traps, what was the goal? Did the department have a goal set in the beginning, or was it just in reaching the 600 licences that were taken out, the 200,000 traps? Was that close to your plan? Was there a plan or was it just open-ended?

[*Français*]

Le niveau de participation de l'industrie a été considérable. Un total de 17 plans de durabilité couvrant une ou plusieurs zones de l'ensemble des provinces de l'Atlantique et du Québec ont été soumis au ministère. De plus, 32 propositions de financement ont été approuvées et englobaient 34 des 41 zones de pêche au homard. Des critères spécifiques décrivant quel financement pourrait être fourni à chaque proposition ont été établis, dont un maximum de 50 p. 100 pouvant être financé.

[*Traduction*]

Pour s'assurer que tous les plans et propositions respectaient les critères et étaient conformes à l'objectif du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique, les représentants du ministère les ont évalués, puis ils ont été envoyés à un comité externe d'examen afin de fournir au ministère des conseils liés à la faisabilité et à la pertinence de la proposition et d'assurer la transparence, la responsabilisation et l'uniformité de l'évaluation des propositions.

Le comité d'examen se compose de six membres qui représentent toutes les zones du Canada atlantique et du Québec. Il ne s'agit pas d'employés du MPO. Ils ont été sélectionnés en fonction de leur expertise en matière de sciences, d'écocertification et de pêche.

À la suite de l'examen effectué par les représentants du ministère et le comité d'examen, les plans et les propositions sont ensuite approuvés par le sous-ministre, avec l'accord du ministre. Le ministère admettait les soumissions de plans jusqu'au 30 septembre 2011. Cette date d'échéance a été fixée pour permettre à la mise en œuvre de différents plans d'être terminée avant la date de la fin du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique, à savoir le 31 mars 2014.

À ce jour, environ 90 p. 100 des fonds des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique ont été affectés à la restructuration et à la rationalisation, notamment les retraits de permis et de casiers. Avant la fin du programme, près de 600 permis auront été retirés, et plus de 200 000 casiers auront été retirés de l'eau.

Les fonds résiduels des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique ont été affectés à la gouvernance des organisations de pêcheurs, de même qu'aux activités de conservation et d'intendance.

Le président : Je ne suis pas certain d'avoir saisi tout ce que vous avez dit. Quel était l'objectif du rachat de permis ou de la réduction du nombre de permis et de casiers? Le ministère s'était-il initialement fixé un objectif, ou a-t-il simplement conclu, après que 600 permis et 200 000 casiers ont été retirés, que ces nombres étaient appropriés? Est-ce que cela s'approchait de votre objectif? Est-ce que vous disposiez d'un plan fixe, ou alors d'un plan susceptible d'évoluer?

Mr. Burns: The program was designed to be flexible and to work with each lobster fishing area in order to identify their needs. We had not established a goal specifically regarding the number of traps or licences we would want to retire through the program because we did not know how many lobster fishing areas, LFAs, would want to actually go down the road of retirement versus other measures like conservation and governance.

Ms. Bouffard: The ultimate goal of the program is to achieve improved sustainability in the lobster fishing areas. In some areas, lobster traps or licences were retired based on proposals submitted by the industry. In other areas, there were other proposals, and some of them combined both. It depended on the needs of the fishery and the proposals of the industry submitted to the department.

The Chair: I guess the purpose of the program is, as you said, to deal with sustainability. This may not be a totally fair question, but I will ask it anyway. In all the lobster areas, is the department satisfied in relation to the overall impact of the reduction? Are the 600 licences spread throughout the whole Atlantic region? Did certain places have more licences reduced than others? Have we created a balance or an imbalance by the reduction of licences?

Mr. Burns: I can give you the stats by DFO region as to how many traps were actually removed. We have those numbers. It was fairly well distributed across the board.

The Chair: Maybe you can submit those numbers afterwards instead of going through them now.

Mr. Burns: Sure. Absolutely.

The Chair: How many regions do you have?

Mr. Burns: There are four regions covered by the program.

The Chair: Explain the four regions, then.

Mr. Burns: Quebec, which is the province of Quebec. The total number of licences that will be retired by the end of the program is 29, plus additional reductions in the number of traps per licence in some lobster fishing areas. That means that in total 11,690 traps will be removed from the water in the province of Quebec.

For the gulf region, which is New Brunswick and Nova Scotia bordering on the Gulf of St. Lawrence — not the southern parts of those provinces — plus Prince Edward Island, this is the biggest uptake, wherein 280 licences were retired, plus additional trap reductions for a total of 100,460 traps out of the water.

M. Burns : On a conçu le programme de manière à ce qu'il soit souple et qu'il fonctionne dans chaque zone de pêche au homard afin que nous puissions cerner ses besoins. Nous ne nous étions pas fixé un objectif précis en ce qui a trait au nombre de casiers ou de permis à retirer dans le cadre du programme parce que nous ne connaissions pas le nombre de zones de pêche au homard — ZPH — qui choisiraient d'emprunter la voie des retraits plutôt que d'autres mesures comme la conservation et la gouvernance.

Mme Bouffard : L'objectif ultime du programme est d'accroître la durabilité de la pêche au homard dans les ZPH. Dans certaines zones, des casiers ou des permis ont été retirés en fonction de propositions soumises par l'industrie; dans d'autres, des propositions différentes ont été soumises, et quelques-unes d'entre elles combinaient les deux. Tout dépendait des besoins de la pêche et des propositions soumises au ministère par l'industrie.

Le président : Je suppose que l'objectif du programme est, comme vous l'avez dit, d'accroître la durabilité. Ma question est peut-être un peu injuste, mais je vais tout de même la poser. Est-ce que le ministère est satisfait de l'effet global qu'a eu la réduction dans les ZPH? Est-ce que les 600 permis sont répartis dans l'ensemble de la région de l'Atlantique? Est-ce que certaines zones disposent d'un plus grand nombre de permis que d'autres? La réduction du nombre de permis a-t-elle entraîné un équilibre ou un déséquilibre?

M. Burns : Je peux vous indiquer le nombre de casiers qui ont été retirés dans chaque région du MPO. Nous disposons de ces statistiques. Les retraits ont été assez bien répartis dans l'ensemble de la région.

Le président : Plutôt que de passer en revue ces statistiques, vous pourriez peut-être nous les fournir après la réunion.

M. Burns : Bien sûr. Tout à fait.

Le président : Combien y a-t-il de régions?

M. Burns : Le programme englobe quatre régions.

Le président : Dans ce cas, fournissez-nous des explications concernant ces régions.

M. Burns : Au Québec, à l'issue du programme, 29 permis auront été retirés, et le nombre de casiers par permis aura été réduit dans quelques zones de pêche au homard. En tout, 11 690 casiers seront retirés des eaux dans la province de Québec.

La région du Golfe comprend l'Île-du-Prince-Édouard, de même que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, mais uniquement la partie de ces provinces qui est limitrophe du golfe du Saint-Laurent — la partie méridionale de ces provinces ne fait pas partie de cette région. C'est dans cette région que le plus grand nombre de permis — 280 — ont été retirés. En outre, 100 460 casiers ont été retirés de l'eau.

In the Maritimes region, which is the southern part of New Brunswick and Nova Scotia, none of the LFAs put forward proposals to reduce the number of licences. They put forward other proposals related to governance and that sort of thing, so there were no reductions there.

In the Newfoundland and Labrador region, the estimate is that 282 licences will be retired by the end the program, plus additional trap reductions per remaining licence for a total of 90,566 traps out of the water in Newfoundland and Labrador.

Ms. Bouffard: As Mr. Burns pointed out in his opening remarks, all the lobster fishing areas have a different number of participants. Some are large areas with a couple of thousand fishermen; some are small. The Quebec ones, for instance, are very small, with a very small number separated by community. It is very different from one lobster fishing area to another. Looking at these numbers and getting a sense of the balance of it all is difficult because of that. Not all lobster fishing areas produce the same amount of lobster, so the need to reduce traps and fishermen or licences is different from one area to another.

The Chair: Thank you.

Senator Hubley: Welcome to you both this evening.

The Senate committee's 2009 report on lobster fisheries had three recommendations. The second recommendation was to the Minister of Fisheries and Oceans that he immediately enter into formal discussions with Atlantic fish harvester organizations and the provincial governments to develop a short-term assistance plan for the fishery.

Of the Short-Term Transitional Measures program for the lobster harvest, some $8.6 million was disbursed from a $15 million proposal. Can you explain why there was such a low uptake in that program?

Mr. Burns: The program was designed based on an assumption that lobster prices would drop in 2009 to around $3 per pound, and prices did in fact drop to $3 per pound, but what the program design had not considered was that harvesters themselves might respond to that decrease in various ways to mitigate the impacts on themselves, which the harvesters did.

Therefore, the overall value of the landings per harvester did not decrease as much as was anticipated in the original program design because they landed more, basically. As a result, their income in 2009 was significantly lower compared to 2008, as was anticipated. The payments under the program were based on a calculation of the difference between the landings in 2008 and 2009. In effect, lobster harvesters landed more than we anticipated they would land; therefore, the revenues from

Dans la région des Maritimes, qui comprend la partie méridionale du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, aucune ZPH n'a soumis de propositions en vue de réduire le nombre de permis. Elles ont présenté des propositions concernant la gouvernance et d'autres choses du genre, de sorte qu'il n'y a eu aucune réduction là-bas.

Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, on estime que 282 permis auront été retirés à l'issue du programme, et le nombre de casiers par permis restants aura diminué. Au total, 90 566 casiers seront retirés de l'eau dans cette région.

Mme Bouffard : Comme M. Burns l'a mentionné durant sa déclaration préliminaire, le nombre de participants varie selon les ZPH; certaines d'entre elles sont vastes et englobent 2 000 ou 3 000 pêcheurs, et d'autres sont petites. Au Québec, par exemple, les ZPH sont très petites, et un très petit nombre d'entre elles sont séparées par collectivités. La situation est très différente d'une ZPH à l'autre. Pour cette raison, à la vue de ces chiffres, il est difficile de se faire une idée de l'équilibre de tout cela. La quantité de homards pêchés varie selon les ZPH, de sorte que la nécessité de réduire le nombre de casiers, de pêcheurs ou de permis fluctue d'une zone à l'autre.

Le président : Merci.

Le sénateur Hubley : Je vous souhaite à tous deux la bienvenue ici ce soir.

Dans son rapport de 2009 sur la pêche au homard, le comité sénatorial avait formulé trois recommandations. La deuxième recommandation tenait à ce que le ministre des Pêches et des Océans entreprenne immédiatement des discussions officielles avec les groupes de pêcheurs de l'Atlantique et les gouvernements provinciaux afin d'établir un plan d'aide à court terme pour l'industrie.

Quelque 8,6 des 15 millions de dollars du Programme des mesures transitoires à court terme pour les pêcheurs de homard ont été versés. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'intérêt suscité par le programme a été si faible?

M. Burns : Le programme a été conçu en fonction de l'hypothèse selon laquelle le prix du homard diminuerait de trois dollars la livre en 2009, et c'est ce qui s'est produit. Toutefois, au moment de concevoir le programme, on n'avait pas prévu que les pêcheurs pourraient prendre diverses mesures pour atténuer les effets de cette diminution sur eux. De fait, ils ont pris des mesures à cette fin.

Ainsi, la valeur globale des débarquements par pêcheur n'a pas diminué autant qu'on l'avait prévu au moment de concevoir le programme parce que, pour l'essentiel, les débarquements ont augmenté. Par conséquent, tel que prévu, en 2009, le revenu des pêcheurs a été considérablement inférieur à celui qu'ils ont touché en 2008. Les montants versés dans le cadre du programme étaient fondés sur un calcul relatif à la différence entre les débarquements de 2008 et ceux de 2009. En fait, le nombre de débarquements a

lobster were not as significantly decreased as had been anticipated when the program was designed. The program did not fully spend the money.

Senator Hubley: I think there was also a significantly lower number for fishers in Quebec. Do you have any explanation as to why? Would they have been able to increase their catches in that particular time?

Ms. Bouffard: Other than the explanation that Mr. Burns just provided, no.

Senator Hubley: Thank you. I would like you to comment on an area we will be getting into: In your opinion, is there a role for the federal government in terms of lobster market and price support? Do you see a better way of handling the marketing of our lobsters without having those swings from year to year, the insecurity of the prices and things of that nature? Do you see a better way?

Ms. Bouffard: There has been lot of discussion on this issue over the years. If the committee has a chance to speak to the Lobster Council of Canada during your process, I would highly recommend it. They are leading a process to look at these specific issues.

Price is often influenced by supply and demand as well as quality, so one is interlinked with the other. The issues and the solutions are not necessarily in the hands of one individual or one group of people. The Lobster Council of Canada is pulling together the industry in order to look at the value chain. Where are the issues with respect to quality? Where are the issues with respect to the influence of quality on price? Where are the potential solutions? I think that they are going down the right road in trying to find a collective solution to it rather than pointing to one or another as being the answer to those particular problems.

They have done some work that looks into handling, from taking the lobster out of the water, handling on the boat and at the wharf, to processing issues, right up to delivery and into the service sector or the retail sector. You can pinpoint issues all the way through to consumers' plates in terms of the quality of lobsters.

Whether any one of them can deliver on some solutions, including the department, remains to be seen. We will see what comes out of that process. There are various problems and various solutions. Identifying one solution will not resolve the whole problem.

été supérieur à ce que nous avions prévu; par conséquent, la baisse des revenus de la pêche au homard n'a pas été aussi importante que ce que nous avions anticipé au moment de concevoir le programme. Le budget du programme n'a pas été entièrement utilisé.

Le sénateur Hubley : En outre, si je ne m'abuse, le nombre de débarquements par pêcheur au Québec a été notablement inférieur. Sauriez-vous nous expliquer pourquoi? Auraient-ils été en mesure d'accroître leur nombre de prises durant cette période précise?

Mme Bouffard : Je n'ai aucune autre explication à fournir que celle que M. Burns vient de donner.

Le sénateur Hubley : Merci. J'aimerais que vous formuliez des commentaires à propos d'une question que nous allons aborder. À votre avis, est-ce que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer sur le marché du homard et en matière de soutien des prix? À votre avis, y a-t-il une façon plus efficace de commercialiser le homard? Y a-t-il des mesures que nous pourrions prendre pour éviter les fluctuations d'une année à l'autre, l'instabilité des prix et d'autres choses du genre? Existe-t-il un moyen plus efficace, à votre avis?

Mme Bouffard : Au fil des ans, il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet. Si le comité a l'occasion de discuter avec des représentants du Conseil canadien du homard dans le cadre de son étude, je lui recommande vivement de la saisir. Cet organisme dirige un processus visant à examiner des questions du genre de celles que vous venez de poser.

Bien souvent, l'offre et la demande, de même que la qualité du homard, ont une incidence sur les prix. Ainsi, il s'agit de deux facteurs interdépendants. Les problèmes et les solutions ne relèvent pas nécessairement d'une personne ou d'un groupe de personnes. Le Conseil canadien du homard a rassemblé les intervenants de l'industrie afin d'examiner la chaîne de valeurs. Quels sont les problèmes sur le plan de la qualité? Quels sont les problèmes en ce qui concerne l'incidence de la qualité sur les prix? Quelles sont les solutions possibles? À mon avis, ces intervenants ont fait le bon choix en se rassemblant pour tenter de trouver une solution collective plutôt que de s'imputer les uns les autres la responsabilité de trouver des solutions à ces problèmes.

Ils ont mené quelques travaux dans le cadre desquels ils se sont penchés sur toutes les étapes de la manutention, du retrait du homard de l'eau jusqu'à sa mise en marché dans le secteur des services ou de la vente au détail, en passant par la manutention du homard sur le bateau et sur le quai, durant sa transformation et pendant sa livraison. En ce qui concerne la qualité du homard, on peut relever des problèmes tout au long de la chaîne qui mène de la pêche à l'assiette.

Il reste à voir si l'un ou l'autre de ces intervenants, y compris le ministère, peut trouver quelques solutions. Nous verrons ce que donnera ce processus. Il y a divers problèmes et diverses solutions. Il n'y a pas de solution miracle qui permettra de régler l'ensemble du problème.

The Chair: I wish to let everyone know that representatives from the Lobster Council of Canada will be here next Tuesday evening. They will be our next witnesses.

Senator Poirier: Thank you for being here. I have a couple of questions that I want to address.

First, when you mentioned the four regions a few minutes ago, I caught three but missed one. I caught Quebec and the gulf, which was New Brunswick and part of Nova Scotia and Prince Edward Island, and Newfoundland and Labrador. There is one I missed; you were probably going faster than I could write.

Mr. Burns: That would be the Maritimes region which covers the area of Nova Scotia and New Brunswick that does not border on the Gulf of St. Lawrence. There were no trap reductions or licence retirements in that region. There were investments. About $1 million was spent in that region, but it was directed toward harvester organization governance, primarily.

Senator Poirier: In that region, how many retired licences and how many traps?

Mr. Burns: None.

Senator Poirier: Okay. What zone number would that be?

Mr. Burns: There would be several zones.

Senator Poirier: In that area?

Mr. Burns: Yes. It would be zones 27 through 40.

Senator Poirier: Again, I was trying to take notes while listening to you when you were doing your introduction. You mentioned that each lobster fisherman on the program, the maximum they could get was $5,000. I know the program goes until March 2014. What percentage of our fishermen are taking advantage of that?

Mr. Burns: The $5,000 maximum was for the Short-Term Transitional Measures program, which was a single-year program, only in 2009. I believe there were 1,706 harvesters who applied and were eligible.

Senator Poirier: I know the past summer was hard on the lobster industry, specifically in my end of the province of New Brunswick. Is there anything in this program that has been able to help with the problems they faced this summer, specifically zone 25? Has the removal of the licences retired and traps that were in that area, as far as you are concerned, helped some of the issues that they were faced with this summer, or did that not even play any role there at all?

Le président : Je tiens à ce que tout le monde sache que des représentants du Conseil canadien du homard se présenteront devant le comité mardi soir prochain. Ce sont les prochains témoins que nous entendrons.

Le sénateur Poirier : Merci d'être ici. Il y a deux ou trois questions que je veux aborder.

Tout d'abord, il y a quelques minutes, vous avez nommé quatre régions, mais il y en a une qui m'a échappé. Vous avez parlé du Québec, de la région du golfe — le Nouveau-Brunswick, une partie de la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard —, et Terre-Neuve-et-Labrador. Je n'ai pas entendu la quatrième, probablement parce que vous parliez plus vite que je ne peux écrire.

M. Burns : Il s'agit de la région des Maritimes, qui couvre la partie de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick qui n'est pas limitrophe du golfe du Saint-Laurent. Dans cette région, il y a eu non pas des réductions du nombre de casiers ou des retraits de permis, mais plutôt des investissements. On a investi environ un million de dollars dans cette région, mais ces fonds ont été affectés principalement à la gouvernance des organisations de pêcheurs.

Le sénateur Poirier : Dans cette région, combien de permis et de casiers ont été retirés?

M. Burns : Aucun.

Le sénateur Poirier : D'accord. Quel est le numéro de cette zone?

M. Burns : Il y a plusieurs zones.

Le sénateur Poirier : Dans cette région?

M. Burns : Oui. On y trouve les zones 27 à 40.

Le sénateur Poirier : Là encore, j'essayais de prendre des notes pendant que vous présentiez votre exposé. Vous avez mentionné que chaque pêcheur de homard admissible au programme pouvait recevoir un montant maximal de 5 000 $. Je sais que le programme se poursuit jusqu'en mars 2014. Quelle est la proportion de pêcheurs qui profitent de cela?

M. Burns : Le montant maximal de 5 000 $ concerne le Programme des mesures transitoires à court terme, initiative qui n'a duré qu'un an, en 2009. Si je ne m'abuse, 1 706 pêcheurs ont présenté une demande et ont été déclarés admissibles au programme.

Le sénateur Poirier : Je sais que l'été dernier a été difficile pour l'industrie du homard, surtout dans mon coin du Nouveau-Brunswick. Est-ce que le programme dont on parle a été en mesure d'atténuer les problèmes avec lesquels les pêcheurs ont été aux prises l'été dernier, plus particulièrement dans la zone 25? À votre avis, est-ce que les mesures de retrait des permis et de diminution du nombre de casiers qui ont été prises dans cette région ont atténué quelques-uns des problèmes qu'ont connus les pêcheurs cet été, ou se sont-elles révélées inefficaces?

Mr. Burns: The LFA 25, New Brunswick, a proposal was submitted by the Maritime Fishermen's Union, MFU, for funding under this program. The funding proposal was back in 2011, so it would predate the events of this summer. There was a significant program, and I think 90 licences or so is what the plan is to retire for that area.

There was significant uptake for that area, but the proposal was submitted before the events of this summer.

Senator Poirier: In your opinion, do you feel that the major problem right now that we are facing in the gulf area, which is the area that I am more familiar with on my end, is the sustainability of the quantity of lobster? Would retiring licences help the problem? Are we facing bigger challenges, as we were talking about a while ago? I know it is not all under the responsibility of the federal government to control price, marketing, supply and demand; I understand that. However, in your opinion, do you find that that is the biggest challenge facing the lobster fishery right now, more than the sustainability of the product itself?

Ms. Bouffard: That is a tough question to put it all on a scale of what is more important.

I think the issues that occurred this summer were unique. Part of it is a resource jump that came because of water temperature, I understand. There were some issues with soft-shell lobsters, which occur generally as a result of fishing right after the lobster has moulted. There is a seasonal issue.

There are a number of lobsters available in gluts that generate problems with respect to quality. A combination of those two things worsens the situation, which impacted on the price.

This was also a problem in the U.S., in Maine. That also had an impact, and the price drop started with the water temperature and issues in the U.S. as well.

Is that worse than sustainability issues? I think it varies. As I said earlier, it varies from one lobster fishing area to another. In some LFAs there are sustainability issues. I think the lobster program has provided an opportunity to address many of those sustainability issues. Markets will look at all of this. They will look at what a Canadian lobster looks like, where it comes from and if it is sustainable. Some of the work of the sustainability program has helped to tell that story on the sustainability front. It can help to brand the Canadian product. There are some linkages in terms of the two sets of issues.

M. Burns : Dans la ZPH 25, au Nouveau-Brunswick, l'UPM — l'Union des pêcheurs des Maritimes — a soumis une proposition en vue d'obtenir du financement au titre de ce programme. Cette proposition de financement remonte à 2011, de sorte qu'elle est antérieure aux événements de l'été dernier. Un programme de grande envergure a été exécuté, et je crois que l'on prévoit retirer quelque 90 permis dans cette zone.

Le programme a suscité beaucoup d'intérêt là-bas, mais la proposition avait été soumise avant les événements de cet été.

Le sénateur Poirier : À votre avis, à l'heure actuelle, la durabilité de la quantité de homards est-elle le principal problème auquel nous nous heurtons dans la région du Golfe, à savoir la région que je connais le mieux? Est-ce que le retrait de permis contribuerait à régler le problème? Sommes-nous en présence de problèmes plus graves, du genre de ceux dont il était question il y a quelque temps? Je sais qu'il ne revient pas entièrement au gouvernement fédéral d'exercer un contrôle sur les prix, la mise en marché, l'offre et la demande; je comprends cela. Cependant, croyez-vous qu'il s'agit de la principale difficulté à laquelle fait face actuellement l'industrie de la pêche au homard? S'agit-il d'un problème plus grave que celui de la durabilité du produit proprement dit?

Mme Bouffard : Il s'agit d'une question épineuse, dans la mesure où il est difficile de classer les problèmes en ordre d'importance.

J'estime que les problèmes survenus l'été dernier étaient exceptionnels. Entre autres, la ressource a fait un bond, ce qui était attribuable, si j'ai bien compris, à la température de l'eau. En ce qui concerne les homards à carapace molle, il y a eu quelques problèmes qui surviennent généralement lorsque le homard est pêché tout de suite après sa mue. Il y a un problème saisonnier.

Lorsque le homard est disponible en surabondance, cela crée des problèmes sur le plan de la qualité. Une conjugaison de ces deux facteurs a pour effet d'aggraver la situation, ce qui a une incidence sur le prix.

Il y a également eu un problème dans le Maine, aux États-Unis. Là-bas aussi, il y a eu un effet, et là-bas aussi, la chute de prix est liée à la température de l'eau et à d'autres problèmes.

Est-ce que cela est plus grave que les problèmes de durabilité? À mon avis, cela dépend. Comme je l'ai dit plus tôt, la situation varie d'une ZPH à l'autre. Certaines d'entre elles sont touchées par des problèmes de durabilité. Je pense que le programme pour l'industrie du homard nous a donné l'occasion de prendre en main de nombreux problèmes liés à la durabilité. Les marchés vont examiner tout cela. Ils vont s'enquérir de l'aspect d'un homard canadien, de sa provenance et de sa durabilité. Quelques-uns des travaux menés dans le cadre du programme de durabilité ont contribué à nous apprendre des choses en matière de durabilité. Cela peut aider à la création de l'image de marque du produit canadien. Il y a quelques liens entre les deux ensembles de problèmes.

The problems that occurred this summer are not unique to LFA 25. There have been problems of gluts and quality and price issues for a number of years in lobster. I am weary of saying that those are the key issues now. They have been around for a long time. The industry, I think, is gelling at this point, through the council, in trying to find solutions to it. Looking at a collective solution rather than pointing the finger is pretty positive coming out of the industry.

Senator Poirier: With global warming and what we saw — how hot the water was actually causing a problem with the lobster this summer — I think this has been an ongoing issue over the last few years. With global warming it will probably continue over the next years to come. Are you a partner of the department at the table to look at that issue and how we can fix that or address that going forward? Is there a solution to it? Is it changing the dates of the fishing season?

Ms. Bouffard: I am the wrong person to ask those kinds of questions of because a lot of it has to do with science. I would not venture into trying to identify what the causes or the solutions are to climate change or to the water temperature issues.

Are we a partner around the table with the industry? Yes. There are processes that have been put in place now through the lobster council, but also through the department and with the provinces, especially coming out of this summer's issues, to try to find solutions together.

Mr. Burns: We are working directly with the Province of New Brunswick, with harvesters in Prince Edward Island and the provinces of Prince Edward Island and Nova Scotia as well in trying to come together with a way forward for LFA 25 in particular.

Senator Poirier: Thank you.

Mr. Burns: It occurred to me that I should be clear that the Atlantic Lobster Sustainability Measures program is ongoing, so the numbers I have given you are the targeted numbers that we anticipate. However, in some cases they have not all been realized, so they could vary slightly at the end of the program.

The Chair: Is that in place until March 31 next year?

Mr. Burns: March 31, 2014.

Senator Poirier: From that comment, I have one more comment.

Les problèmes survenus cet été ne sont pas propres à la ZPH 25. Depuis un certain nombre d'années, l'industrie du homard est touchée par des problèmes liés à la surabondance, à la qualité et au prix de la ressource. Je suis lasse de répéter qu'il s'agit là des principaux problèmes actuels. Il s'agit de problèmes qui existent depuis belle lurette. À mon avis, à ce moment-ci, l'industrie s'unit pour tenter de trouver des solutions à ces problèmes par l'entremise du conseil. Il est très positif de la part de l'industrie de tenter de trouver une solution collective plutôt que de pointer les autres du doigt.

Le sénateur Poirier : En raison du réchauffement climatique, et de ce que nous avons observé cet été — la chaude température de l'eau qui causait des problèmes au homard — il s'agit, à mon avis, d'un problème qui persiste depuis quelques années, et qui se poursuivra probablement au cours des prochaines années. Est-ce que le ministère contribue à examiner cette question et à établir les mesures que nous pouvons prendre pour le régler ou le prendre en main dans l'avenir? Existe-t-il une solution à ce problème? Est-ce que cela a une incidence sur la date du début et de la fin de la saison de pêche?

Mme Bouffard : Je ne suis pas la bonne personne pour répondre aux questions de ce genre, qui sont en bonne partie des questions de nature scientifique. Je ne m'aventurerai pas à tenter d'établir les causes du changement climatique ou des problèmes liés à la température de l'eau, ni les solutions à ces problèmes.

Est-ce que nous collaborons avec l'industrie? Oui. Des processus ont été mis en place par l'entremise du Conseil canadien du homard, mais également par le ministère et les provinces, pour tenter de trouver des solutions collectives à ces problèmes, surtout à la suite de ceux que l'on a connus cet été.

M. Burns : Nous collaborons directement avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, avec les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse pour tenter d'établir ensemble la voie à suivre, plus particulièrement en ce qui concerne la ZPH 25.

Le sénateur Poirier : Merci.

M. Burns : Il m'est venu à l'idée que je devais souligner que le programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique est en cours, de sorte que les chiffres que j'ai mentionnés sont les cibles que nous avons fixées. Cependant, dans certains cas, ces cibles n'ont pas toutes été atteintes, et les résultats pourraient donc être légèrement différents, à la fin du programme, de ce que nous avions prévu.

Le président : Est-ce que ce programme se poursuivra jusqu'au 31 mars prochain?

M. Burns : Jusqu'au 31 mars 2014.

Le sénateur Poirier : J'ai une autre question à vous poser, et elle découle de ce que vous venez de dire.

Are you halfway through? Do you anticipate being able to retire the licences you anticipated? Is it on a voluntary basis?

Mr. Burns: It is.

Senator MacDonald: I want to go over that 90,000 trap reduction figure. That was over what time frame?

Mr. Burns: We anticipate that 90,000 traps will be retired from Newfoundland and Labrador. That is ongoing, so it has not all been realized at this time. The program began in Newfoundland. It has been ongoing since 2011.

Senator MacDonald: Are these reductions driven primarily from need to sustain the species, or is it done in regard to supply and demand, that is, creating markets?

Mr. Burns: As I said earlier, we did not establish a target for the number of licences or traps that would need to be reduced. In fact, it is not even a required element of the program. It is really a target that is established by the harvesters themselves, based on their view of the magnitude of retirements that are necessary in their area. In their view that could be to improve sustainability; it could be to improve the economic viability of their fleet. Either reason is an acceptable reason under the funding component of the program, so I cannot speak honestly to what drove the harvesters in Newfoundland and Labrador, or anywhere else, to make the decisions that they did regarding the number of licences or traps that were reduced.

Senator MacDonald: Why were there no reductions in the Maritimes region?

Mr. Burns: The lobster fishing areas in the Maritimes region tend to be very profitable. The harvesters tend to make a good living, so the focus they put on their proposals was around governance of their associations themselves. A requirement of the program is certainly to implement some sustainability measures as well. Again, I cannot speak to what led to their decision to not retire any licences.

Senator MacDonald: The retirement of licences appears to be left primarily to those involved in the industry. Would DFO not take a more activist role in that in certain areas if they saw there was a concern about the amount of lobster coming out?

Ms. Bouffard: Generally this is a voluntary program, where you submit your proposal and meet certain minimum criteria, which Mr. Burns went through, and the key one is to demonstrate that the measures you are proposing will improve the sustainability of the resource. Other than that, it is up to the harvesters to come up with a package that makes sense for that particular lobster area and obtain consensus among fishermen within the group that makes the proposal.

Avez-vous fait la moitié du chemin? Est-ce que vous anticipez d'être en mesure de retirer les permis que vous aviez prévu retirer? Les retraits se font-ils de façon volontaire?

M. Burns : Oui, c'est le cas.

Le sénateur MacDonald : J'aimerais revenir sur la réduction du nombre de casiers. Vous avez mentionné le chiffre de 90 000 casiers. Au cours de quelle période ont-ils été retirés?

M. Burns : Nous prévoyons que 90 000 casiers seront retirés à Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit d'un programme en cours — ces casiers n'ont pas encore tous été retirés à ce moment-ci. Le programme a commencé à Terre-Neuve en 2011.

Le sénateur MacDonald : Est-ce que ces réductions sont motivées principalement par la nécessité de soutenir l'espèce, ou par la question de l'offre et de la demande, c'est-à-dire de la création de marchés?

M. Burns : Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne nous sommes pas fixé d'objectif en ce qui a trait au nombre de permis ou de casiers devant être retirés. En fait, il ne s'agit même pas d'un élément nécessaire du programme. En réalité, il s'agit d'un objectif qui a été fixé par les pêcheurs eux-mêmes en fonction de la quantité de retraits requis, selon eux, dans leur zone. À leur avis, cela pourrait servir à accroître la durabilité, ou à accroître la viabilité économique de leur flotte. Il s'agit de deux motifs admissibles dans le cadre du volet de financement du programme, et je ne vois donc vraiment pas ce qui a mené les pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador ou d'autres régions à prendre les décisions qu'ils ont prises en ce qui a trait au nombre de permis ou de casiers à retirer.

Le sénateur MacDonald : Pourquoi n'y a-t-il eu aucune réduction dans la région des Maritimes?

M. Burns : Les ZPH de la région des Maritimes ont tendance à être très rentables. Comme les pêcheurs gagnent généralement bien leur vie, dans leurs propositions, ils ont mis l'accent sur la gouvernance de leurs associations en tant que telles. À coup sûr, l'une des exigences du programme consiste également en la mise en œuvre de mesures de durabilité. Là encore, je ne saurais dire ce qui les a menés à prendre la décision de ne pas retirer de permis.

Le sénateur MacDonald : Il semble que la décision de retirer des permis soit laissée principalement à la discrétion des intervenants de l'industrie. Est-ce que le MPO jouerait un rôle plus actif à ce chapitre s'il constatait que le nombre de homards pêchés soulève des préoccupations?

Mme Bouffard : En règle générale, il s'agit d'un programme de nature volontaire dans le cadre duquel les gens soumettent une proposition et doivent répondre à certains critères de base, que M. Burns a énoncés. Le principal critère consiste à établir que les mesures proposées auront pour effet d'accroître la durabilité de la ressource. En outre, il revient aux pêcheurs de présenter un ensemble de mesures qui conviennent à la zone de pêche au homard en question et d'établir un consensus au sein du groupe de pêcheurs qui présente la proposition.

Senator MacDonald: I want to ask a question about price. The wharf price for lobster has not changed in 20 years. The price that the fishermen are paying for the lobster keeps going up.

Do we have any studies or data to compare the average price that the Atlantic lobster gets in New England as opposed to the average price it would get in Europe or in Asia?

Ms. Bouffard: I do not know. I will have to check if we have that. I suspect that the people you will interview next week from the council probably do.

Senator MacDonald: I will save most of my questions for them, then, I think.

Senator McInnis: I come from the eastern shore of Nova Scotia. When the groundfish fishery fell off, lobster really picked up. As a new member of the committee, this is not a surprise because you read in the media what the quantity of catch is in other parts of the province, but certainly along the eastern shore the catches are tremendous. Of course, the problems always are the price and the market.

I believe you provide a subsidy for the low-catch individuals under the program, which is great, and you have a buyout. Under the Atlantic Lobster Sustainability Measures program, I would like to know if some other measures have been taken up besides those two. It calls for conservation and stewardship, restructuring and rationalization of harvesting sector and harvester organization governance. What else has taken place? Apart from taking 200,000 traps out, which is no small quantum, what else has taken place with respect to conservation?

Mr. Burns: In terms of funding for conservation, the program did not really focus the funding element on conservation. The main measure that was implemented to increase conservation was an increase in carapace size in many areas. In order to have entry into the program, a lobster fishing area would have to first submit a sustainability plan. That plan could include a variety of measures, including reduction in ghost fishing. That is basically lost traps that continue to capture lobsters but are never harvested. There is also increasing carapace size. In most instances, lobster fishing areas did agree to increase the carapace size, which increases the reproductive rate in the lobster fishing area. That was really the main angle on conservation.

In terms of what other projects were funded under the program, they mostly did relate to funding for the establishment or the improvement of lobster harvester associations. That would be funding to develop things like bylaws and that sort of thing in order to improve the governance

Le sénateur MacDonald : J'aimerais poser une question à propos du prix. Le prix au quai du homard n'a pas changé en 20 ans. Le prix que les pêcheurs paient pour le homard ne cesse d'augmenter.

Est-ce que l'on dispose d'études ou de données permettant de comparer le prix moyen du homard de l'Atlantique en Nouvelle-Angleterre et le prix moyen du même homard en Europe ou en Asie?

Mme Bouffard : Je ne sais pas si nous disposons de ces chiffres — je vais devoir vérifier. J'ai l'impression que les représentants du conseil que vous entendrez la semaine prochaine possèdent probablement cette information.

Le sénateur MacDonald : Dans ce cas, je crois que je vais garder la plupart de mes questions pour eux.

Le sénateur McInnis : Je suis originaire de la côte Est de la Nouvelle-Écosse. Quand l'industrie de la pêche du poisson de fond s'est effondrée, l'industrie de la pêche au homard a vraiment commencé à aller mieux. En tant que nouveau membre du comité, je tiens à dire que cela n'est guère surprenant puisque les médias nous informent de la quantité de prises dans les autres parties de la province, mais à coup sûr, le long de la côte Est, d'énormes quantités de homard sont pêchées. Bien sûr, les problèmes sont toujours les mêmes, à savoir le prix et le marché.

Je crois que, dans le cadre du programme, vous versez une subvention aux pêcheurs dont le nombre de prises était faible, ce qui est merveilleux. Il y a aussi le rachat des permis. J'aimerais savoir si d'autres mesures ont été prises dans le cadre du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique. Le programme prévoyait la prise de mesures en matière de conservation et d'intendance, de restructuration et de rationalisation du secteur de la pêche et de gouvernance des organisations de la pêche. Y a-t-il eu autre chose? Hormis le retrait de 200 000 casiers — une quantité notable —, est-ce que des activités de conservation ont été menées?

M. Burns : Le programme ne mettait pas vraiment l'accent sur le financement des activités de conservation. Les principales mesures de conservation qui ont été mises en œuvre étaient celles visant à augmenter la taille de carapace sur de nombreuses années. Pour être admissible au programme, une zone de pêche au homard devait d'abord soumettre un plan de durabilité pouvant comprendre diverses mesures, y compris des mesures visant à réduire la pêche fantôme — celle-ci renvoie, pour l'essentiel, aux casiers perdus qui continuent à capturer des homards, mais qui ne sont jamais récupérés. Il y a également les activités visant à faire augmenter la taille de carapace. Dans la plupart des cas, les ZPH ont accepté ces mesures, qui ont pour effet d'accroître le taux de reproduction sur leur territoire. Il s'agissait là de la stratégie principale en matière de conservation.

Quant aux autres projets financés par le programme, pour la plupart, ils concernaient le versement de fonds pour la création ou le renforcement d'associations de pêcheurs de homard. Ce financement pouvait servir, entre autres, à l'élaboration de règlements administratifs et d'autres choses du genre afin

around the lobster fishing area association itself, which is an important tool in order to foster shared stewardship of the resource.

Senator McInnis: Under the short-term transition measures that were taken, what would be an example of transition — transition to what?

Mr. Burns: That program focused on providing a payment to harvesters based on reduced lobster landings between 2008 and 2009. Those payments were directly to lobster harvesters in order to assist them in that particularly challenging year.

Those were not payments to subsidize their activities or to fund any specific organizational activities or conservation measures; it was really a payment that was based on the reduced landings for that particularly difficult year. It was just the 2009 program; they are two separate programs.

Senator McInnis: I wondered because the word "transition" implies you are transitioning them into some other industry, but it is not that?

Mr. Burns: It was meant for them to be able to transition through the recession, I suppose.

The Chair: As with every sector of the fishery, there have been numerous challenges over the past number of years. We have touched upon a few here in relation to the lobster fishery today. In our study over the next number of months we will be looking at those challenges. What do you see as one of the major challenges facing the lobster fishery?

Ms. Bouffard: I coach them as two things: the structure of the industry, and part of what Mr. Burns was referring to, in terms of some of the projects that were proposed under the sustainability program, which dealt with a part of that problem. A lot of work still needs to be done in terms of the fracturedness of the industry.

It is one of the most valuable seafood industries. It has extraordinary potential and they are missing out on it because they are not structured properly to be able to make that pitch worldwide.

The Chair: Do you mean in marketing, or is it deeper than that?

Ms. Bouffard: I mean in everything. I mean in getting together and agreeing on what is needed to improve the sustainability of that fishery. Just pooling together and being able to achieve consensus in each of those LFAs has been a lot of work, and work

d'améliorer la gouvernance de l'association proprement dite des pêcheurs d'une ZPH, ce qui constitue un outil important pour favoriser une intendance commune de la ressource.

Le sénateur McInnis : Vous avez parlé des mesures transitoires à court terme qui ont été prises. Pouvez-vous nous donner un exemple de transition? D'une transition vers quoi s'agit-il?

M. Burns : Le programme visait essentiellement à verser un montant aux pêcheurs pour compenser la réduction des débarquements de homard en 2008-2009. On a versé ces montants directement aux pêcheurs de homard de manière à les aider au cours d'une année particulièrement difficile.

Ces montants visaient non pas à subventionner leurs activités ou à financer des activités organisationnelles ou des mesures de conservation précises, mais à fournir une aide aux pêcheurs durant une année particulièrement difficile, aide qui était fonction des pertes subies en raison des faibles débarquements. Ce programme n'a été en vigueur qu'en 2009. Il s'agit de deux programmes distincts.

Le sénateur McInnis : Si je posais la question, c'est que le terme « transitoires » laisse entendre que l'on veut aider les pêcheurs de homard à faire la transition vers une autre industrie. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, n'est-ce pas?

M. Burns : Je suppose que ces mesures visaient à permettre aux pêcheurs de faire la transition entre la récession et la reprise économique.

Le président : Tous les secteurs de l'industrie de la pêche ont connu de multiples difficultés au cours des dernières années. Nous avons parlé aujourd'hui de quelques-unes des difficultés auxquelles s'est heurtée l'industrie de la pêche au homard. Dans le cadre de l'étude que nous allons mener au cours des prochains mois, nous allons nous pencher sur ces difficultés. À votre avis, quelle est l'une des principales difficultés avec lesquelles est aux prises l'industrie de la pêche au homard?

Mme Bouffard : À mon avis, toutes les difficultés se ramènent aux deux éléments suivants : la structure de l'industrie, et une partie de ce dont M. Burns a parlé, à savoir quelques-uns des projets proposés dans le cadre du programme de durabilité, lequel visait à régler une partie du problème. Il y a encore beaucoup de travail à faire en ce qui concerne le fractionnement de l'industrie.

La pêche au homard est l'une des industries des fruits de mer qui ont la plus grande valeur. Elle possède un potentiel extraordinaire, et elle est en train de passer à côté d'une occasion parce que sa structure ne lui permet pas de se faire connaître partout dans le monde.

Le président : Vous voulez dire que l'industrie a des lacunes sur le plan du marketing, ou des lacunes plus profondes?

Mme Bouffard : Je parle de lacunes sur tous les plans. Les membres de l'industrie ont de la difficulté à se rassembler et à s'entendre sur les mesures qu'ils doivent prendre pour accroître la durabilité de la pêche au homard. Le simple fait de rassembler les

that could have been easier if some of those LFAs had had the proper structures in place to be able to achieve consensus among each other to make improvements.

Some lobster fishing areas do not even have an association to represent them. This is an impediment for them to be able to make improvements, whether it is sustainability, marketing, price negotiations or quality improvements.

The Chair: I am trying to delve into what you are saying. Is there a need to consolidate some of the LFAs?

Ms. Bouffard: I think that would make the problem worse because you would have more people to have to achieve consensus. I am not suggesting reducing them, either; I am just suggesting they need some help.

The Chair: If you have an LFA that has no governance or no one there to oversee, that means someone from outside is overseeing it. Would that be correct? The rules and regulations or suggestions on how we operate that LFA must be coming from someone else if not from within.

Ms. Bouffard: It is coming from individuals in each of the organizations. It is very difficult to manage from a departmental perspective, but it is also difficult for them to get together and achieve consensus and pursue objectives, whatever they are.

Those that are most successful are those that are actually well organized as a lobster fishing area or as a group. I would point to that as being a key point.

The other one is, in my view, the quality- and price-related issues. If you talk to fishermen and the council next week, you will probably hear those two issues being the key ones to address.

The Chair: With the two programs you have been telling us about, two completely different programs, I think the first one may have started in 2009 and the second in 2011.

Mr. Burns: They both started in 2009.

The Chair: They were announced in 2009 but the feedback was in 2011. I realize the programs are ongoing until 2014. From your perspective on the changes that you have seen, are we heading in the right direction with the programs? Do we need to enhance those programs that are in place now? Do we need to change focus and find something else to put in place?

When you were talking about structure and region, I know you did not define goals, and I understand completely what you are saying there, but somewhere along the line someone will have to start defining goals because if we do not know what we are reaching for, how do we try to get there?

Since the implementation of these two programs, have we seen changes that are positive, or do we need to refine our programs or look at others?

gens au sein de chaque ZPH et d'établir un consensus parmi eux a exigé beaucoup de travail. Les choses auraient pu être beaucoup plus faciles si quelques-unes de ces ZPH avaient disposé de structures leur permettant d'établir un consensus entre elles en vue d'apporter des améliorations.

Dans certaines zones de pêche du homard, il n'y a même pas d'association pour représenter les pêcheurs. Cela mine leur capacité d'apporter des améliorations, que ce soit au chapitre de la durabilité, de la commercialisation, de la négociation des prix ou de la qualité.

Le président : J'essaie de comprendre ce que vous dites. Devrait-on fusionner certaines ZPH?

Mme Bouffard : Je crois que ça serait pire, parce qu'il y aurait encore plus de personnes qui doivent parvenir à un consensus. Je ne suggère pas non plus de les subdiviser. Je dis simplement qu'elles ont besoin d'un peu d'aide.

Le président : Si une ZPH n'a pas de structure de gouvernance ni personne chargée de la supervision, cela signifie que la surveillance est assurée de l'extérieur. Est-ce exact? Les règles et les règlements ou les suggestions concernant la façon d'exploiter les ZPH viennent de l'extérieur si ce n'est pas de l'intérieur.

Mme Bouffard : Ça vient des intervenants des différentes organisations. C'est très difficile à gérer à l'échelle du ministère, mais c'est aussi difficile pour elles de se rassembler et de parvenir à des consensus et d'atteindre des objectifs, quels qu'ils soient.

Les zones qui réussissent le mieux sont, en fait, celles qui sont bien organisées en tant que zone de pêche du homard ou en tant que groupe. Il s'agit selon moi d'un des facteurs clés.

L'autre enjeu, selon moi, c'est la qualité et les prix. Si vous rencontrez des pêcheurs et des représentants du Conseil la semaine prochaine, ils vous diront probablement qu'il s'agit des deux principaux enjeux sur lesquels il faut se pencher.

Le président : En ce qui a trait aux deux programmes dont vous nous avez parlé, il s'agit de deux programmes complètement différents. Je crois que le premier a commencé en 2009, et l'autre, en 2011.

M. Burns : Les deux datent de 2009.

Le président : Les annonces ont été faites en 2009, mais la rétroaction date de 2011. Je constate que les programmes se terminent en 2014. À la lumière des modifications que vous avez constatées, ces deux programmes sont-ils sur la bonne voie? Faut-il renforcer les programmes actuellement en cours? Faut-il modifier l'objectif et prévoir autre chose?

Lorsque vous avez parlé de structures et de régions, je sais que vous n'avez pas défini d'objectifs, et je comprends tout à fait ce que vous dites à ce sujet, mais il va bien falloir que quelqu'un commence à définir des objectifs parce que, si nous ne savons pas où nous voulons en venir, comment ferons-nous pour y arriver?

Depuis la mise en œuvre de ces deux programmes, avez-vous constaté des changements positifs? Ou faut-il peaufiner les programmes ou envisager d'en élaborer de nouveaux?

Mr. Burns: We have seen a significant reduction in the fishing effort in a number of lobster fishing areas. There is a finite number of lobsters in the water, so the simple math indicates that that results in the potential for higher landings per remaining licence holder. Some indications that we have seen support that. In fact, a year or two ago there was some media coverage around some supportive statements by, I think, the Prince Edward Island Fishermen's Association, specifically LFA 25, pointing to the Atlantic Lobster Sustainability Measures program as having had a very positive impact in their area. The program continues to unfold. It continues to be implemented and licences continue to be retired.

Ms. Bouffard: There has been, at least in my 20 years in DFO, more attention on lobster in last few years than there has ever been in the history of the department or in government. Much outreach has been done. In addition to the programs that Mr. Burns has been talking about, we have been participants around the table of lobster harvesters to talk about the issues, talk about the creation of the lobster council, very much a group around the table of 40 representatives from the different lobster areas, processors, provinces, the federal government, recognizing that there is a need to gather around the table and look at the issues and find some solutions together.

Some funding has been provided through Agriculture Canada. I do not know the detail — it is not my stuff — but some of the funding came out of there in terms of markets and diversification, particularly at the time of crisis in 2009. Our markets were highly reliant on the U.S., so to diversify that, we looked at China as an opportunity. I was in Hong Kong not long ago and saw Canadian lobsters there more than I have ever seen. These are positive outcomes over a variety of things that have been done by the provinces, the federal government, DFO, Agriculture Canada and the industry as well, getting itself organized through the council and otherwise.

I am seeing positive results out of it all. Engagement with the industry at outreach in the last five years on the market demands, looking at telling your story on sustainability and eco-certification, has led to harvesters coming to the department under the sustainability program saying, "Okay, how do we match these two deeds? You can help us on the sustainability front that can help us achieve an eco-certificate if we wanted to go down that road to demonstrate to markets around the world that our product is sustainable."

There is a link to all of these initiatives taken by governments and by the industry.

M. Burns : Nous avons constaté une réduction des activités de pêche dans un certain nombre de zones de pêche du homard. Il y a une certaine quantité de homards dans l'eau. Par conséquent, ça ne prend pas une calculatrice pour constater que les titulaires de permis restants bénéficieront potentiellement de meilleurs débarquements. Certaines de nos indications le confirment. En fait, il y a un ou deux ans, les médias ont rapporté certaines déclarations favorables formulées, si je ne m'abuse, par la Prince Edward Island Fishermen's Association, et plus précisément par la ZPH 25, à savoir que les mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique avaient eu des répercussions très positives dans la région. Le programme se poursuit. On continue à l'appliquer, et on continue à retirer des permis.

Mme Bouffard : Dans l'histoire du ministère ou du gouvernement, du moins au cours des 20 dernières années que j'ai passées au sein du MPO, le homard n'a jamais suscité autant d'attention qu'au cours des dernières années. Il y a eu beaucoup d'activités de sensibilisation. En plus des programmes mentionnés par M. Burns, nous avons participé à des discussions avec les pêcheurs de homards pour parler des enjeux, et de la création du Conseil du homard. Quelque 40 représentants de diverses zones de pêche du homard, des transformateurs, des provinces et du gouvernement fédéral y ont participé et ont reconnu qu'il fallait se réunir pour cerner les problèmes et trouver des solutions ensemble.

Agriculture Canada a fourni des fonds. Je ne connais pas les détails de l'entente — ce n'est pas ma spécialité —, mais une partie du financement pour la diversification des marchés est venue de là, particulièrement durant la crise de 2009. Nos activités étaient étroitement liées aux marchés des États-Unis, alors, pour assurer notre diversification, nous avons déterminé que la Chine était une occasion à saisir. J'étais à Hong Kong, il n'y a pas si longtemps, et j'y ai vu plus de homards canadiens que je n'en avais jamais vu. Les diverses initiatives des provinces, du gouvernement fédéral, du MPO, d'Agriculture Canada et de l'industrie aussi, qui s'est organisée grâce au conseil, entre autres, ont donné de bons résultats.

Je vois dans tout ça beaucoup de résultats positifs. Au cours des cinq dernières années, les efforts de sensibilisation auprès des intervenants de l'industrie concernant les demandes sur le marché, le fait de raconter votre expérience touchant la durabilité et l'écocertification, ont fait en sorte que des pêcheurs ont communiqué avec le ministère, dans le cadre du programme de durabilité, et ont dit : « Bon. Comment concilier les deux? Vous pouvez nous aider sur le plan de la durabilité, ce qui nous aidera à obtenir l'écocertification, si nous décidons d'emprunter cette voie, pour montrer aux marchés partout sur la planète que notre produit est durable. »

Il y a un lien entre toutes les initiatives des gouvernements et de l'industrie.

The Chair: Under the Atlantic Lobster Sustainability Measures program, applications were received up until September 30 of 2011. Do you see any need to extend that? I know we are beyond it now, but was there any attempt following the deadline for people to apply who did not make the deadline to apply?

Mr. Burns: I am not aware of anyone who did not make the deadline. Our DFO regions worked very closely with harvester organizations. The proposals that were submitted were actually done in a very iterative way where the regional staff worked with the harvester organizations in order to ensure that the proposals that were being submitted met the criteria of the program, were in line with the program's objectives, and would be approved by the review board and so on. It was a very iterative process and I am not aware of any that would have missed the deadline.

The Chair: Were there any particular issues that arose that became impediments for people to apply? I know you touched on the fact of the difference in the prices of the two years and the price was better than expected and the catch was better than expected. Were there any impediments there that you believe would keep people from applying?

Mr. Burns: On the Short-Term Transitional Measures program, the uptake in that program was lower than originally anticipated. The price did go down as much as we anticipated, but harvesters mitigated that price reduction by having increased landings. In terms of the Atlantic Lobster Sustainability Measures program, which is the one that is ongoing that is paying for retirements, or assisting in retirements and that sort of thing, I am not aware of any obstacles. At the end of the day, it was a decision that the harvesters within an LFA would have to make if they would want to come forward with a sustainability plan that would be approved by the department that would advance the sustainability measures within their LFA. There was no specific direction that they would have to do one type of measure or another because every LFA is different in terms of carapace sizes and other measures in place.

As long as the LFA was willing to move the bar from where they were to a higher place, then they would be eligible for coming forward with a funding proposal and at that time could come forward with a request for funding in any of the areas I have discussed.

The Chair: Going back to a comment you made earlier in relation to the LFAs and the lack of organization within, that raises concern for me because if there is no organization in place, I am afraid they will not be part of the conversation.

Who would lead — the department or maybe the industry itself? Do you have any suggestions on how we proceed in getting these people included, not necessarily as individuals, but the LFA itself? We are trying to sustain the lobster fishery, and when you look at the map, you have all those LFAs where some have

Le président : Dans le cadre du programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique, on a reçu des demandes jusqu'au 30 septembre 2011. Croyez-vous qu'il faudrait prolonger la période? Je sais que la période de présentation est terminée, mais, après la date limite, des personnes ont-elles tout de même tenté de présenter une demande?

M. Burns : Je ne suis au courant d'aucun cas où quelqu'un n'aurait pas respecté le délai. Les régions du MPO ont travaillé en étroite collaboration avec les organisations de pêcheurs. En fait, le processus de présentation des propositions a été très itératif. Les employés des régions ont travaillé avec les organisations de pêcheurs pour s'assurer que les propositions présentées respectaient les critères et les objectifs du programme et seraient approuvées par le comité d'examen, et ainsi de suite. Il s'agissait d'un processus très itératif, et je ne suis au courant d'aucun cas de retard.

Le président : Des problèmes précis ont-ils empêché des personnes de présenter une demande? Je sais que vous avez mentionné la différence des prix des deux années et le fait que les prix étaient meilleurs que prévu, tout comme la pêche. Selon vous, des obstacles ont-ils empêché des personnes de présenter une demande?

M. Burns : Dans le cadre du programme des mesures transitoires à court terme, la participation a été inférieure à celle qui avait été prévue initialement. Le prix a bel et bien diminué comme nous l'avions prévu, mais les pêcheurs ont compensé la réduction du prix par de meilleurs débarquements. En ce qui a trait au programme de mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique, c'est-à-dire le programme en cours dans le cadre duquel on rembourse les permis retirés ou on fournit une aide connexe et ce genre de choses, je n'ai constaté aucun obstacle. Au bout du compte, il s'agissait d'une décision que les pêcheurs des ZPH devaient prendre s'ils voulaient présenter un plan de durabilité que le ministère allait approuver et qui allait favoriser les mesures de durabilité au sein de leur zone. Il n'y avait pas de directive précise sur le type de mesure à prendre parce que chaque ZPH est différente en ce qui a trait aux tailles des carapaces et aux autres mesures en place.

Dans la mesure où la ZPH acceptait de hausser son jeu d'un cran, elle était admissible et elle pouvait aller de l'avant et présenter une proposition de financement. À ce moment-là, elle pouvait présenter une demande de financement dans tous les domaines que j'ai mentionnés.

Le président : J'aimerais revenir sur un commentaire que vous avez fait plus tôt concernant les ZPH et l'absence d'organisation dans certaines d'entre elles. Cela me préoccupe parce que, s'il n'y a pas d'organisation, je crains qu'elles ne soient pas partie prenante au processus.

Qui prendrait alors les devants — le ministère ou peut-être l'industrie en tant que telle? Avez-vous des suggestions sur la marche à suivre pour inclure ces intervenants, pas nécessairement en tant que particuliers, mais la ZPH elle-même? Nous essayons d'assurer la durabilité de la pêche au homard. De plus, lorsqu'on

spokespersons, some do not; some have their issues brought to the table while others do not. I can understand why we are getting a fractured response to dealing with this.

Do you have any suggestions for how we as a committee could look at finding some way to make recommendations? At the end of the day, our report will be recommendations on how we as a committee feel the lobster fishery needs assistance in order to be sustained. Can you give us your opinion on that?

Ms. Bouffard: I would suggest you raise the question with the Lobster Council of Canada. A great reason for the creation of the Lobster Council — which frankly was a need expressed by the industry but was very much influenced by dialogue with the provinces and DFO. The structure of the industry, whether it is within an LFA or within the industry as a whole, has to be supported by the industry and, therefore, it has to be led by the industry.

Hence, I would recommend that you raise the question with the council and with other harvesters, if you are interviewing harvesters, to get their take on what would be the better approach.

Mr. Burns: It is important to note that LFAs that lack a formal governance structure for the harvesters themselves are not silent within the department in the sense that we have staff in every region who work with lobster fishing areas across their area in order to do all of the various management actions that are necessary in the lobster fishery. The difference between a lobster fishing area that has a solid organizational structure and one that does not is the one that does is much easier to reach consensus in. It is much easier to move the bar more quickly than probably what can be done in an LFA that lacks that structure.

The staff members continue to work in all of those lobster fishing areas, and regions hold advisory committees where harvesters are invited. The difference is an LFA that has an organization comes with pretty much a singular voice, whereas a lobster fishing area that does not have that organization would come with more of a fractured voice and with less of an identified direction that they would like to take.

Senator Unger: Thank you for your presentations. I have a very basic question, I think.

Can you tell me what eco-certification is, what is involved and how it connects to sustainability?

Ms. Bouffard: There is a precedent for this in the forestry industry, but essentially it is third-party organizations that assess a given fishery according to a standard that has been developed by this third-party organization. They determine whether the fishery passes the bar. They usually do some scoring and then issue a certificate. That certificate may or may not be associated to a logo or brand that is then used to be able to demonstrate that

regarde la carte, on voit toutes ces ZPH, dont certaines ont des porte-parole, et d'autres, non. Certaines font connaître leurs problèmes, d'autres, non. Je ne suis pas surpris que la réaction à tout ça soit aussi variable.

Avez-vous des suggestions sur la façon dont le comité pourrait formuler des recommandations? Au bout du compte, notre rapport contiendra des recommandations sur l'aide dont, selon nous, les pêcheurs de homard ont besoin pour assurer leur durabilité. Quelle est votre opinion à ce sujet?

Mme Bouffard : Je vous suggère d'en parler au Conseil canadien du homard. Une des principales raisons de la création du Conseil du homard — qui, en toute franchise, était un besoin exprimé par l'industrie, mais le dialogue avec les provinces et le MPO a beaucoup influé sur le processus. La structure de l'industrie, qu'il soit question de la structure interne d'une ZPH ou de la structure de l'industrie en général, doit être acceptée par les intervenants de l'industrie. Par conséquent, c'est à eux de prendre les rênes.

Par conséquent, je vous recommande de soulever la question auprès du conseil et d'autres pêcheurs, si vous en rencontrez, pour obtenir leur son de cloche sur l'approche qu'il faut adopter.

M. Burns : Il convient de signaler que les ZPH qui ne se sont pas dotées d'une structure de gouvernance officielle pour les pêcheurs ne sont pas ignorées par le ministère. En effet, nous avons des employés dans toutes les régions qui travaillent avec les zones de pêche du homard et sur leur territoire afin de prendre toutes les mesures de gestion nécessaires à la pêche au homard. La différence entre une zone de pêche du homard qui a une bonne structure organisationnelle et une zone qui n'en a pas, c'est que, dans le cas de la première, on obtient plus facilement des consensus. Dans ces cas, il est probablement beaucoup plus facile de hausser rapidement les exigences que dans les ZPH non structurées.

Les employés continuent de travailler dans toutes les zones de pêche du homard, et les régions organisent des comités consultatifs auxquels les pêcheurs sont invités. La différence, c'est qu'une ZPH dotée d'une organisation parle davantage à l'unisson, tandis qu'une zone de pêche du homard sans organisation a des positions plus fragmentées et n'arrive pas autant à définir la direction qu'elle doit prendre.

Le sénateur Unger : Merci de vos exposés. J'ai une question très simple, je crois.

Pouvez-vous me dire en quoi consiste l'écocertification, ce qu'il en retourne et le lien avec la durabilité?

Mme Bouffard : Il y a un précédent à ce sujet dans l'industrie forestière, mais, essentiellement, il s'agit d'organisations indépendantes qui évaluent différentes pêcheries en fonction d'une norme définie par une organisation tierce. Ces organisations déterminent si la pêcherie passe le test. Habituellement, elles procèdent à une évaluation puis émettent un certificat. Le certificat peut ou non être associé à un logo ou

a fish product coming from that fishery meets the standard, has been tested, if you want, has been certified as sustainable and you can actually eat it with confidence that it comes from a sustainable fishery.

There are various organizations that do this kind of work around the world. A good segment of the Canadian industry has bought into an eco-certificate call from the Marine Stewardship Council, which is an organization from the U.K. that does this work. However, not everyone has bought into it. Not everyone needs a certificate; it depends on the market. It is really a market demand for it. Large retailers around the world in some parts of the world, if you want to sell products to them, have required that you have your fishery certified, have been issued a certificate and you can demonstrate this.

What it boils down to is that people will not take the word of the fishery that this comes from a sustainable fishery. They want some evidence of it, and the evidence comes from the certificate. If you go to a large retail food store and you buy a fish product that has a blue checkmark with a fish, that is the eco-label associated with the certificate issued by the Marine Stewardship Council, for instance.

There are no equivalents for aquaculture products yet, and there are other organizations that do the wild capture fisheries around the world.

Senator Unger: Should I not eat lobster unless it has been eco-certified?

Ms. Bouffard: DFO has not pronounced you shall or shall not, whether a product is certified or not or is sustainable or not. Our view is there are products out there from fisheries that are perfectly sustainable that have not been eco-certified, and that is the choice of the industry; it is not a government choice. It is really a market access, market demand issue.

Governments around the world have pulled together to establish guidelines as to what an acceptable eco-certification regime is, which the Food and Agriculture Organization has put together and adopted, I think back in 2006 or 2008. It can be provided to you. It is available on the FAO website.

The governments have pulled together and essentially identified certain criteria that need to be met in order to be an acceptable organization that issues these certificates. It should be a third-party, arm's-length kind of assessment process with standards that are based on internationally agreeable standards on sustainability. These kinds of requirements are all set out in the guidelines.

Senator Unger: Thank you.

Senator Raine: I apologize for being late. I hope that my question has not already been asked.

une marque qui est par la suite utilisé pour prouver que les produits de cette pêcherie respectent la norme, ont été testés, si vous voulez, et ont été certifiés comme étant durables. Les consommateurs peuvent donc acheter les produits en étant assurés qu'ils viennent d'une pêcherie durable.

Il y a diverses organisations qui font ce genre de travail partout sur la planète. Une bonne partie de l'industrie canadienne s'est tournée vers l'écocertification du Marine Stewardship Council, une organisation du Royaume-Uni qui fait ce type de travail. Cependant, ce n'est pas le cas de tout le monde. Ce ne sont pas tous les pêcheurs qui ont besoin d'une certification; ça dépend du marché. C'est vraiment une demande du marché. Les gros détaillants à l'échelle internationale, dans certaines parties du globe, l'exigent. Si vous voulez leur vendre vos produits, votre pêcherie doit être certifiée. Vous devez avoir obtenu une certification et le prouver.

En définitive, les gens qui veulent des produits provenant d'une pêcherie durable ne croiront pas sur parole les intervenants de la pêcherie elle-même. Ils veulent une preuve, et ils l'obtiennent sous forme de certification. Si vous vous rendez dans un magasin d'alimentation de grande surface et que vous achetez un produit du poisson sur lequel il y a un crochet bleu et un poisson, c'est l'étiquette écologique associée à la certification du Marine Stewardship Council, par exemple.

Il n'y a pas encore d'équivalent pour les produits d'aquaculture, et il y a d'autres organisations qui s'occupent des pêcheries d'espèces sauvages dans le monde entier.

Le sénateur Unger : Devrais-je refuser de manger du homard sauf s'il est écocertifié?

Mme Bouffard : Le MPO ne s'est pas prononcé sur le fait qu'il faut ou non consommer un produit qui est certifié ou non ou qui est durable ou non. Selon nous, il y a des produits de pêcheries qui sont tout à fait durables et qui ne sont pas écocertifiés. Dans ce cas, c'est un choix de l'industrie, ce n'est pas le choix du gouvernement. C'est une question d'accès à des marchés et de demande du marché.

Partout sur la planète, les gouvernements se sont unis pour établir des lignes directrices permettant de déterminer si un programme d'écocertification est acceptable. C'est ce que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a créé et adopté, je crois bien, en 2006 ou 2008. On peut vous les fournir. Elles sont disponibles sur le site web de la FAO.

Les gouvernements se sont entendus et ont, essentiellement, cerné certains critères qu'une entité doit respecter afin d'être acceptée en tant qu'organisation émettrice de certifications. Il faut s'appuyer sur un processus d'évaluation indépendant réalisé par une tierce partie et fondé sur des normes convenues à l'échelle internationale en matière de durabilité. Ce genre d'exigences sont toutes définies dans les lignes directrices.

Le sénateur Unger : Merci.

Le sénateur Raine : Pardonnez mon retard. J'espère que vous n'avez pas déjà posé ma question.

When you discussed the structure of the industry and the fact that some of the lobster fishing areas have good governance and some do not, do you think it is the role of DFO to put out a template and ask that all LFAs follow some kind of governance? If you said that the way forward is very complicated, then if everyone can be singing from the same song sheet, it might make it easier to come up with solutions that will work for everyone.

Ms. Bouffard: I am not sure it is DFO's role, and I am not sure a template would actually resolve the issue. I think consensus among the fishermen in a group is important. Maybe pose the question to the industry as to whether a template would work.

Mr. Burns: I think you would also find that the governance structure — there are many LFAs with governance structures working well. The governance structure in one LFA is not necessarily the same as in another LFA.

The other danger, whether it was DFO, the Lobster Council or someone else that came forward with a template to try to drive lobster fishing areas to a single form of governance, is that you would risk losing some of the good governance that already exists in some LFAs.

Senator Raine: Is there an ability to compare those that are working and come up with a common set of best practices? I mean, it seems to me if there are areas out there that do not have a good governance system in place, they would benefit from knowing what is working in other areas. Consensus is always very hard to achieve; you only need one person who does not want to go along with rest and suddenly you do not have consensus.

DFO is in the position of being able to look at different kinds of governance and have your two cents' worth about what is working and what is not, at least from the perspective of DFO.

Ms. Bouffard: I think it is more of a role for the industry to decide how it wants to structure itself. It has to be a bottom-up kind of process.

Senator Raine: Often the money comes from the top.

Ms. Bouffard: Some of the funding that has been provided through the lobster sustainability program will help them achieve those kinds of structures and maybe develop some templates that they could share with others through the different organizations that they have.

I do not know where the role for DFO is on it. I am not arguing; I just do not know where the role of the regulator is on structures of organizations.

The Chair: My concern is if you do not have an organization in an LFA, how you give birth to a —

Vous avez parlé de la structure de l'industrie et du fait que certaines zones de pêche du homard sont dotées d'une bonne structure de gouvernance et d'autres, non. Croyez-vous que c'est le rôle du MPO de définir un modèle et de demander à toutes les ZPH d'adopter un certain type de gouvernance? Vous avez dit que c'est très compliqué de définir ce qu'il faut faire. Par conséquent, si tout le monde a le même discours, ce sera peut-être plus facile de trouver des solutions acceptables pour tous.

Mme Bouffard : Je ne sais pas si c'est le rôle du MPO, et je ne suis pas convaincue qu'un modèle permettrait vraiment de régler le problème. Je crois que le consensus entre les pêcheurs est important. Il faudrait peut-être demander à l'industrie quant à savoir si un modèle pourrait fonctionner.

M. Burns : Je crois que vous constateriez aussi que la structure de gouvernance — il y a beaucoup de ZPH assorties de structures de gouvernance efficaces. Les structures de gouvernance des ZPH ne sont pas toutes identiques.

L'autre danger si on tente d'unifier la structure de gouvernance des zones de pêche du homard, que le modèle soit conçu par le MPO, le Conseil du homard ou un autre intervenant, c'est qu'on risque de perdre une partie de la bonne gouvernance déjà en place dans certaines ZPH.

Le sénateur Raine : Peut-on comparer les structures efficaces et définir un ensemble de pratiques exemplaires? Selon moi, si certaines zones ne sont pas dotées d'un bon système de gouvernance, les responsables gagneraient à savoir ce qui fonctionne bien dans d'autres zones. Les consensus sont toujours très difficiles à obtenir; il suffit d'une seule personne qui n'est pas d'accord avec les autres et, soudainement, il n'y a plus de consensus.

Le MPO est dans une position qui lui permet d'examiner les divers types de structures de gouvernance et d'écouter ce que vous avez à dire sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, du moins du point de vue du ministère.

Mme Bouffard : Je crois que c'est plutôt le rôle de l'industrie de déterminer la structure qu'elle veut adopter. Il doit s'agir d'un genre de processus ascendant.

Le sénateur Raine : Souvent, l'argent vient d'en haut.

Mme Bouffard : Une partie du financement accordé dans le cadre du programme visant à assurer la durabilité pour l'industrie du homard aidera à mettre en place les genres de structures et peut-être à élaborer certains modèles qu'on pourra alors partager avec les autres par le truchement des différentes organisations en place.

Je ne sais pas où est la place du MPO dans tout ça. Je ne conteste pas vos propos. Je ne sais tout simplement pas où est la place de l'organisme de réglementation dans les structures des organisations.

Le président : Ce qui me préoccupe, c'est que, s'il n'y a pas d'organisation dans une ZPH, comment pouvez-vous créer une...

Ms. Bouffard: We have meetings with them and they all express their views.

The Chair: The fishermen that I live around are not too fond of top-down approaches, so it is important that it comes from within. That is hopefully something we can address with the Lobster Council of Canada when they get here.

Senator McInnis: Following up with my colleague Senator Greene Raine, do you have a map showing the void areas without organization?

Ms. Bouffard: No.

Senator McInnis: Would 50 per cent be organized?

Mr. Burns: That would be a hard assessment to make because there would be a certain degree of organization in pretty much every LFA. It would be to a certain degree, I would think, the effectiveness and role that that organization plays within the LFA. Again, it goes back to what Ms. Bouffard was saying, and I am not entirely sure what the role of the regulator is on that. It is a very interesting question that I think leaves us scratching our heads a little.

Senator McInnis: Are they subsidized in any way, the organizations?

Ms. Bouffard: No.

Senator McInnis: Not on any of these programs?

Ms. Bouffard: No.

Senator McInnis: It strikes me that if you wanted to sequester or obtain information across the board it would be much easier to deal with a number of organizations than to have part of it represented and part of the population in the LFAs not represented. It strikes me you would want that. You do want to communicate with them.

Ms. Bouffard: Yes.

Senator McInnis: I take it that is not an issue.

Ms. Bouffard: We communicate with them. There are certain management approaches where we seek a certain percentage of consensus around the room. That is where things may or may not work if you have a good structure in place. The onus is put on the industry. It has to come from the industry.

I do not know whether the committee has an opportunity to do a comparison with other similar types of sectors like aquaculture, for instance. Is there any funding there dealing with structures? I do not know.

Senator McInnis: If you try to impose it, they will want money. There is no question about that.

Mme Bouffard : Nous organisons des réunions avec les représentants et ils expriment tous leurs points de vue.

Le président : Les pêcheurs que je connais n'aiment pas trop les approches descendantes, c'est donc important que ça vienne de l'intérieur. Espérons qu'on pourra aborder cette question avec le Conseil canadien du homard lorsqu'il comparaîtra.

Le sénateur McInnis : Je poursuis là où ma collègue, le sénateur Greene Raine, était rendue. Avez-vous une carte qui présente les zones vides sans organisation?

Mme Bouffard : Non.

Le sénateur McInnis : Pourrait-on dire que 50 p. 100 des zones sont organisées?

M. Burns : Ce serait difficile à dire, parce qu'il y a un certain niveau d'organisation dans presque toutes les ZPH. Ce serait, dans une certaine mesure, selon moi, l'efficacité de l'organisation et le rôle qu'elle joue au sein de la ZPH. On en revient à ce que Mme Bouffard a dit, et je ne suis pas sûr du rôle que doit jouer l'organisme de réglementation dans tout ça. C'est une question très intéressante, et je crois qu'elle nous laisse tous un peu pantois.

Le sénateur McInnis : Est-ce que les organisations sont subventionnées d'une façon ou d'une autre?

Mme Bouffard : Non.

Le sénateur McInnis : Dans le cadre d'aucun de ces programmes?

Mme Bouffard : Non.

Le sénateur McInnis : Il me semble que, si vous voulez demander ou obtenir des renseignements à l'échelle du pays, il serait beaucoup plus facile d'interagir avec un certain nombre d'organisations, plutôt que d'avoir une partie des pêcheurs des ZPH représentés, et les autres, non. Selon moi, ça serait préférable. Vous voulez bien communiquer avec eux?

Mme Bouffard : Oui.

Le sénateur McInnis : Si je vous comprends bien, ce n'est pas un problème.

Mme Bouffard : Nous communiquons avec eux. Nous adoptons certaines approches de gestion dans le cadre desquelles nous essayons d'obtenir un certain niveau de consensus parmi eux. C'est là que ça passe ou ça casse, selon la qualité de la structure en place. Le fardeau revient à l'industrie. Cela doit venir de l'industrie.

Je ne sais pas si le comité a eu l'occasion de comparer l'industrie à d'autres types de secteurs semblables comme l'aquaculture, par exemple. Y a-t-il du financement lié aux structures? Je ne sais pas.

Le sénateur McInnis : Si on l'impose, les gens voudront de l'argent, c'est évident.

Mr. Burns: The other point that could be made on this is that just because there is a highly effective harvester organization in place in a lobster fishing area, or for that matter in any kind of fishing area, does not mean there will not be a small or larger group of harvesters whose views are not represented by that organization. For the same reasons that it is difficult for a group to come to consensus, it is difficult for harvester organizations to achieve a consensus view on every item.

Having an effective harvester organization definitely helps with advancing the bar on various issues. There is no question about that, but it does not solve all of the problems. DFO's role is to work with industry to work to try to build as much consensus as possible and then to bring forward the views that are present, whether they are unanimous or differential, and present those to the ministers with options for a way forward on the management in those zones. That happens with or without what we could call a good governance structure.

Ms. Bouffard: I talked about structural issues within each lobster fishing area, but there is also structure in terms of the whole industry. Some of the issues we talked about earlier, whether it is the quality issues, the price issues, the branding and marketing, market-access issues, those are all things that, if it was to benefit the industry, it should be looked at as a whole as opposed to LFA by LFA. There you are talking about more of a pan-Atlantic and Quebec kind of approach more than an individual lobster fishing area.

The Chair: When I look at Newfoundland and Labrador, which I am more familiar with, it looks like 17 areas, perhaps a couple more. If we were looking at something in Newfoundland and Labrador, would the department deal with the FFAW? Instead of dealing with 17 areas, I guess the plan of attack would be for the department to deal with the FFAW?

Ms. Bouffard: The FFAW is a member of the Lobster Council of Canada, for instance, representing the 17 Newfoundland lobster fishing areas.

The Chair: Does this exist in every other province and Quebec also?

Mr. Burns: No. In an LFA, like lobster fishing area 25, you have the added intricacies of an LFA that borders on three provinces. In that particular area there is the PEIFA, which represents a large portion of the harvesters on Prince Edward Island. There are other groups that represent harvesters as well. On the New Brunswick side there is the MFU and there are harvesters in Nova Scotia as well, and there is not a singular body that represents them, per se.

The Chair: I hate to belabour this, but I think we have struck on something here that needs to be looked at, to follow up on your words earlier. It may have happened long before your time. The distinction or how the LFAs are put in place — they can always decide by the department — but you just touched on a

M. Burns : L'autre chose qu'on peut dire à ce sujet, c'est que, le simple fait qu'une organisation de pêcheurs soit extrêmement efficace dans une zone de pêche du homard, ou, en fait, dans n'importe quel genre de zone de pêche, ne veut pas dire que les points de vue de tous les groupes de pêcheurs de la zone, petits ou grands, sont véhiculés par l'organisation. Tout comme un groupe peut avoir de la difficulté à obtenir un consensus, il est difficile pour les organisations de pêcheurs de s'entendre sur tout.

Bien sûr, le fait de compter sur une organisation de pêcheurs efficace permet de faire avancer divers dossiers plus rapidement, personne ne dit le contraire. Mais ça ne règle pas tous les problèmes. Le rôle du MPO est de travailler en collaboration avec l'industrie pour essayer d'obtenir le consensus le plus général possible, puis de communiquer les points de vue présentés, qu'ils soient unanimes ou dissidents, et de les présenter aux ministres, en y joignant des options sur la façon d'aller de l'avant et de gérer les zones. C'est ce qui se produit avec ou sans ce qu'on pourrait appeler une bonne structure de gouvernance.

Mme Bouffard : J'ai parlé des enjeux touchant la structure dans chaque zone de pêche du homard, mais il y a aussi une structure à l'échelle de l'industrie. Certains des facteurs dont nous avons parlé plus tôt, qu'il s'agisse d'enjeux liés à la qualité, aux prix, à la marque, à la commercialisation ou à l'accès aux marchés, sont tous des facteurs qu'il faut examiner de façon globale et non ZPH par ZPH si l'on veut en faire bénéficier l'industrie. Dans ce cas, on parle davantage d'une approche à l'échelle de l'Atlantique et du Québec, plutôt que d'une approche axée sur les différentes zones de pêche du homard.

Le président : Quand je regarde le cas de Terre-Neuve-et-Labrador, que je connais davantage, il semble y avoir 17 zones, peut-être un peu plus. S'il fallait trancher une question touchant la province de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère communiquerait-il avec la FFAW? J'imagine que, plutôt que d'interagir avec les représentants des 17 zones, le plan d'attaque du ministère serait de communiquer avec la FFAW?

Mme Bouffard : La FFAW est membre du Conseil canadien du homard, par exemple. Elle représente les 17 zones de pêche du homard de Terre-Neuve.

Le président : Y a-t-il une organisation semblable dans toutes les autres provinces et au Québec aussi?

M. Burns : Non. Dans une ZPH comme la zone de pêche du homard 25, la situation est plus complexe parce que la zone recoupe trois provinces. Dans cette zone précise, la PEIFA représente une importante partie des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, et d'autres groupes représentent aussi des pêcheurs. Du côté du Nouveau-Brunswick, il y a l'UPM, et il y a aussi des pêcheurs en Nouvelle-Écosse. Il n'y a pas, pour ainsi dire, un seul organisme qui les représente tous.

Le président : Je ne veux pas m'éterniser là-dessus, mais je crois que nous avons mis le doigt sur une situation qui mérite qu'on s'y attarde, pour revenir sur ce que vous avez dit tantôt. Ça date peut-être de bien avant votre temps. La distinction ou la façon dont les ZPH sont définies — ça peut toujours relever d'une

topic or subject where you have an LFA that borders three provinces. We are talking about structure and governance. Who decides the areas? I guess it is from the department. Is there an option or a possibility that that area could be changed?

Ms. Bouffard: Let us make it clear that this is not unique to lobster. Although the LFA 25 is in a smaller zone, which makes it more prominent, it is not unique. Many of the fishery areas in the Gulf of St. Lawrence have at least two, if not three, provinces of fishermen involved.

I believe that the zones of fisheries, whether lobster or others, have a combination of factors that were considered in putting in place those lines in the water. They include the actual stock itself — the biology, if you want, of the stock — and the management practicalities of the fishery. Is there anything else that comes into play?

Mr. Burns: Those would be the primary ones. It is the result of what you have referenced, which is that the fishing areas that exist today are the result of not one decision but a series of decisions that have occurred over time that have either modified the lines in the water or established another one or removed one.

Senator Hubley: Could you give us an idea of what role the scientific research plays in the lobster industry but certainly in the decision-making practices? Do you have any information on that?

Mr. Burns: The management of all of our fisheries is science-based in nature. Our scientists do a variety of monitoring. They would report that information to the fisheries managers and on to the minister for advice as he makes decisions related to the fishery. This occurs in lobster as well.

I am not the right person to answer questions on the specific monitoring that occurs. It would be our DFO science sector. However, I can tell you that the information we are provided is used on a regular basis by fisheries managers to inform the options that are put forward to the minister.

Senator Hubley: Would you have information on whether the industry contributes in any way to that ongoing scientific research?

Mr. Burns: Do you mean financially?

Senator Hubley: Yes, financially.

Mr. Burns: I do not have that.

Ms. Bouffard: I do not know, but they certainly contribute to the other science process.

There is also work being done under NSERC. We use so many acronyms we forget what we stand for. There is a program there that has generated industry-supported data gathering, sampling, and that kind of work specifically in the lobster fishery. I am not

décision du ministère —, mais vous venez d'aborder le sujet ou la situation d'une ZPH qui s'étend sur trois provinces. Nous parlons de structure et de gouvernance. Qui a défini les zones? J'imagine que c'est le ministère. A-t-on l'option ou la possibilité de modifier les limites de cette zone?

Mme Bouffard : Permettez-moi de souligner que ce n'est pas le propre de l'industrie du homard. Même si la ZPH 25 est une petite zone, ce qui rend la situation encore plus frappante, ce n'est pas un cas unique. Bon nombre des zones de pêche du golfe du Saint-Laurent sont exploitées par des pêcheurs de deux, voire trois provinces.

Je crois que les limites des zones de pêche, du homard ou d'autres produits, ont été tracées en fonction d'un ensemble de facteurs, dont les populations elles-mêmes — la biologie, si vous voulez, de la population — et des questions pratico-pratiques touchant la gestion des pêcheries. Y a-t-il d'autres facteurs?

M. Burns : Ce sont les principaux. C'est le résultat de ce que vous avez décrit, le fait que les zones de pêche actuelles sont le résultat non pas d'une décision, mais d'une série de décisions prises au fil du temps et qui ont entraîné une modification des lignes de démarcation ou l'ajout ou le retrait de telles frontières.

Le sénateur Hubley : Pouvez-vous décrire le rôle de la recherche scientifique au sein de l'industrie du homard et, assurément, dans le cadre des processus décisionnels? Avez-vous des renseignements à ce sujet?

M. Burns : La gestion de toutes les pêcheries est fondée sur la science. Nos scientifiques réalisent diverses activités de surveillance. Ils communiquent les renseignements aux gestionnaires des pêches, puis au ministre, qui s'en sert pour prendre des décisions concernant la pêcherie. C'est aussi le cas dans l'industrie du homard.

Ce n'est pas à moi qu'il faut poser des questions précises sur les activités de contrôle réalisées. Il faudrait poser ces questions au Secteur des sciences du MPO. Cependant, je peux vous dire que les gestionnaires des pêches utilisent régulièrement les renseignements que nous recevons pour définir les options soumises au ministre.

Le sénateur Hubley : Savez-vous si l'industrie contribue d'une façon ou d'une autre à la recherche scientifique continue?

M. Burns : Vous voulez dire financièrement?

Le sénateur Hubley : Oui, financièrement.

M. Burns : Je ne sais pas.

Mme Bouffard : Je ne sais pas, mais ils contribuent très certainement à l'autre processus scientifique.

Le CRSNG réalise aussi des travaux. Nous utilisons tellement d'acronymes que nous oublions ce qu'ils signifient. Avec l'appui de l'industrie, le centre réalise un programme qui a permis de recueillir des données, de prélever des échantillons et d'accomplir

sure who actually is leading the project, but we could probably get back to you with a name or any industry that you could call on if you have some questions on that.

Senator Hubley: I would like that.

Ms. Bouffard: Our science sector could probably answer some questions as well.

Senator Hubley: I was wondering how intense it was and who responds to the fact that we did have a warmer summer in the area. Those decisions, for the viability of the market, have to be made quickly. I wondered how intense the scientific research was around the lobster industry itself, and not necessarily that they looked at a lot of other things but the lobster industry itself.

I will leave that and perhaps you will get back with that name. I would appreciate that.

Part of the long-term sustainability of the fishery is ensuring successful new entrants to the fishery. Low prices, high costs and regulatory barriers make it difficult for new entrants to the fishery, who need to go out West to earn enough money to fish. That is happening in my province.

Has anything been done to assist new entrants? If so, have these measures been effective?

Ms. Bouffard: I believe the Province of Nova Scotia is looking specifically at measures. They might be a potential witness to respond.

Senator Hubley: Who in Nova Scotia would be looking at that? Would it be the provincial fisheries department?

Ms. Bouffard: Yes.

Senator Hubley: Thank you.

Ms. Bouffard: As far as DFO is concerned, my group in particular is tasked with looking at our various policies for eligibility and for fisheries and how we conduct the fisheries. The issue of new entrants is certainly something that we factor into our review. Those issues are raised on a fleet-by-fleet level to determine whether there are changes that could be brought in to facilitate the new entrants. Do we have decisions yet? No; we are not at that stage yet.

Senator Poirier: I have a follow-up question on Senator Hubley's question.

Unless I misunderstood, when you are talking about new entries, are you talking about new licences?

Ms. Bouffard: No.

Senator Poirier: What do you mean by a new entry?

ce genre d'activités dans le domaine précis de la pêche du homard. Je ne sais pas exactement qui dirige le projet, mais nous pourrions probablement faire des recherches et vous fournir le nom d'une personne ou d'un représentant de l'industrie que vous pourriez appeler si vous avez des questions à ce sujet.

Le sénateur Hubley : Ça serait apprécié.

Mme Bouffard : Notre secteur des sciences pourrait probablement aussi répondre à certaines de vos questions.

Le sénateur Hubley : Je me demandais à quel point l'été a été plus chaud dans la région et qui a réagi à la situation. Il faut prendre rapidement ce genre de décisions pour assurer la viabilité du marché. Je me demandais s'il y avait beaucoup de recherches scientifiques sur l'industrie du homard elle-même; des recherches qui portent non pas nécessairement sur des questions générales, mais sur l'industrie du homard elle-même.

Je vais passer à autre chose, et vous pourrez peut-être nous donner un nom. Ça serait apprécié.

Un des éléments qui permet d'assurer la durabilité à long terme du secteur, c'est le fait de veiller à l'intégration réussie de nouveaux pêcheurs. Les prix bas, les coûts élevés et les obstacles réglementaires font en sorte qu'il est difficile pour de nouveaux pêcheurs de se joindre au secteur. Ils doivent aller dans l'Ouest pour gagner suffisamment d'argent pour pêcher. Ça arrive dans ma province.

Fait-on quelque chose pour aider les nouveaux pêcheurs? Et dans l'affirmative, ces mesures ont-elles été efficaces?

Mme Bouffard : Je crois que la province de la Nouvelle-Écosse envisage justement de telles mesures. Un représentant de la province pourrait venir témoigner et vous répondre.

Le sénateur Hubley : Qui s'occuperait du dossier en Nouvelle-Écosse? S'agirait-il du ministère provincial des Pêches?

Mme Bouffard : Oui.

Le sénateur Hubley : Merci.

Mme Bouffard : En ce qui a trait au MPO, mon groupe est chargé d'examiner les diverses politiques en matière d'admissibilité, de pêcheries et de gestion des pêcheries. La question des nouveaux pêcheurs est très certainement un élément dont nous tenons compte dans notre examen. Ce sont des questions soulevées flotte par flotte, pour déterminer s'il y a des modifications qu'on pourrait apporter pour faciliter l'arrivée de nouveaux pêcheurs. Avons-nous déjà pris des décisions? Non, nous ne sommes pas encore rendus là.

Le sénateur Poirier : J'aimerais poser une question qui fait écho à celle du sénateur Hubley.

À moins que je me trompe, si on parle de nouveaux pêcheurs, on parle de nouveaux permis?

Mme Bouffard : Non.

Le sénateur Poirier : Qu'entendez-vous par « nouveaux pêcheurs »?

Ms. Bouffard: I mean young people coming into the fishery. In response to the question, that is what I assumed the senator was talking about.

Senator Poirier: Is it a young person coming into the fishery?

Ms. Bouffard: Yes, to replace someone who is leaving.

Senator Poirier: Okay; I understood that. To go back here, then, why, if they are retiring and you are not at your goal yet of retiring all the licences that you want to retire and the number of traps, why are you not buying them out now instead of transferring the licence to someone else if you are not at your goal? One is saying something different from another.

Ms. Bouffard: I will let Mr. Burns give the details, but the goal of the program is not to retire licences. The goal of the program is sustainability. In some LFAs proposals have been made to retire licences; in other LFAs not. In this exchange I omitted to refer to some of the work we have done to allow for people to actually be able to buy someone's licence and take over from someone who wants to retire.

The department has done a lot of work with respect to identifying what we could do from a policy perspective to assist in accessing capital to be able to do that, whether it is buying a licence or buying a boat or both.

I have had conversations with banks across the country for the last number of years. We have put in place a procedure called a "notice and acknowledgement process" that is essentially, to put it simply, two forms. One form says that I have a loan with bank X for this licence, please register that in your licensing system. Through that form, I commit to telling you and telling the bank, so informing the bank when I want to seek a transfer of my licence to someone else — that is, I want to sell it.

That has allowed the department to be able to inform banks whenever licence transfer is being sought and the bank to have a dialogue with the licence holder about the loan and what the arrangements would be put in place in order to ensure that the bank follows the licence with the transfer.

There was a convenient court decision in 2008 called the *Saulnier* case, where the Supreme Court of Canada — and I am not here as a lawyer to testify on that — essentially identified that the licence could be used as a form of property in the context of defaults on loans and insolvency situations. That has actually opened the door to fishermen in purchasing licences and boats to put up their licence as collateral in support of their loans.

Mme Bouffard : Je parle de jeunes gens qui choisissent le secteur de la pêche. Pour répondre à la question, c'est ce à quoi je pensais que le sénateur faisait référence.

Le sénateur Poirier : C'est une jeune personne qui choisit le secteur de la pêche?

Mme Bouffard : Oui, qui remplace quelqu'un qui part.

Le sénateur Poirier : D'accord. Je comprends. Pour revenir à ma question, dans ce cas, si des pêcheurs partent à la retraite et que vous n'avez pas atteint votre objectif en matière de retrait de permis et de réduction du nombre de casiers, pourquoi ne rachetez-vous pas les permis, plutôt que de les transférer à quelqu'un d'autre, puisque vous n'avez pas encore atteint votre objectif? C'est contradictoire.

Mme Bouffard : Je vais laisser M. Burns vous fournir les détails, mais l'objectif du programme n'est pas de retirer des permis. Le but du programme est d'assurer la durabilité. Dans certaines ZPH, on a présenté des propositions pour retirer des permis. On ne l'a pas fait dans d'autres zones. Dans notre discussion, je n'ai pas précisé qu'une partie de notre travail consiste à aider des personnes à racheter un permis, pour reprendre le flambeau quand un pêcheur part à la retraite.

Le ministère a fait beaucoup de travail à cet égard pour cerner ce qu'on pouvait faire d'un point de vue stratégique pour aider les gens à avoir accès aux fonds nécessaires pour y arriver, que ce soit pour acheter un permis, un bateau ou les deux.

J'ai discuté avec des banques à l'échelle du pays au cours des dernières années. Nous avons mis en place une procédure, appelée le « processus d'avis et d'attestation », qui est constituée, essentiellement, de deux formulaires. Le premier confirme qu'une personne a obtenu un prêt auprès d'une banque quelconque pour acquérir le permis et demande que ces renseignements soient consignés dans le système de permis. Par le formulaire, on s'engage à vous informer et à informer la banque. La banque est donc au courant du désir de transférer un permis à quelqu'un d'autre — c'est-à-dire, de le vendre.

Cela a permis au ministère d'informer les banques lorsque quelqu'un veut transférer un permis, et à la banque, de discuter avec le titulaire du permis au sujet du prêt et au sujet des arrangements qui peuvent être pris pour s'assurer que la banque sache à qui le permis est transféré.

Il y a eu une bonne décision à cet égard en 2008, l'arrêt *Saulnier*. La Cour suprême du Canada — et je ne suis pas ici en qualité d'avocate pour témoigner à ce sujet — a essentiellement déterminé qu'on pouvait utiliser un permis comme un type d'actif dans le cas de manquement lié à des prêts et de situation d'insolvabilité. Cela a en effet permis à des pêcheurs d'acheter des permis et des bateaux et d'utiliser leur permis comme garantie pour leurs prêts.

The department had to come up with an approach following that court decision, which is well spelled out on our website, where we indicate to trustees in bankruptcies and banks how to manage those situations, how to manage a transfer of the licence whenever there is an insolvency situation or a bankruptcy.

Those two things combined together, the notice of acknowledgement and our implementation of the *Saulnier* case have actually opened up some doors to be able to access capital a bit more easily than they might have had in the past.

Senator Poirier: I still do not feel I got the answer that I am looking for. At one point, if I remember right, we talked about the four different zones and you told me the harvesters made the decision on how many licences would be retired and how many traps were removed. If I also remember right, you have told me that we have until 2014 and we have not attained that yet.

I am having a hard time understanding, if this is what the harvesters feel that we need in order to get the sustainability that we need, then why are we selling licences?

Mr. Burns: It is not that we have not attained our goals. First, the number of traps and licences to be retired is a goal that was established by the harvesters themselves, not by the department.

Senator Poirier: That is right.

Mr. Burns: They are laid out over the course of the years of the program. Each year of the program we are attaining the goals that were established for that year. There are specific amounts of funding available in each year. It is not that LFA 25, for example, has the entire amount of their funding available to them today and is having a difficult time finding licences that they can retire with that money. It is that they have a certain amount for this year, a certain amount for next year and a certain amount for the year after that. That is because harvesters will essentially become ready to retire as the years go by.

In terms of your question related to new entrants, there are still new entrants coming into the lobster fishery at the same time as we are reducing the overall number of licences in a fishing area through the ALSM funding program. If I am a harvester and I want to retire, I have two options. One option is that I can go to the ALSM, to the harvester organizations running the ALSM program in my area, and tell them I am ready to retire. Depending on the harvest area, there are different processes that are followed. In some cases, there is what is called a reverse auction where there are various rounds. The harvesters say, "I will retire for this amount of money," and a board determines who gets to retire based on that reverse auction process. In other instances there is a set amount that the board is willing to pay. It is based on the value of the licence. I would know that upfront.

À la suite de cette décision, le ministère a dû définir une approche, qui est bien décrite sur notre site Web, sur lequel nous indiquons aux syndics de faillite et aux banques comment gérer de telles situations et comment gérer le transfert d'un permis en cas d'insolvabilité ou de faillite.

Ensemble, ces deux éléments, l'avis d'attestation et notre réaction à l'arrêt *Saulnier*, en fait, ont ouvert certaines portes pour faciliter l'accès au financement.

Le sénateur Poirier : Je pense encore que je n'ai pas obtenu la réponse que je cherchais. À un moment donné, si je me rappelle bien, nous avons parlé de quatre zones différentes, et vous m'avez dit que les pêcheurs ont décidé combien de permis et combien de casiers il fallait retirer. De plus, si je me rappelle bien, vous m'avez dit que le programme durait jusqu'en 2014 et que les objectifs n'étaient pas encore atteints.

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre. Si c'est ce que les pêcheurs croient que c'est ce qu'il faut faire pour assurer la durabilité, alors pourquoi vendons-nous les permis?

M. Burns : Ce n'est pas que nous n'avons pas atteint nos objectifs. Premièrement, ce sont les pêcheurs eux-mêmes, et non le ministère, qui ont établi le nombre de casiers et de permis à retirer.

Le sénateur Poirier : C'est exact.

M. Burns : Les objectifs ont été établis au fil des ans depuis le début du programme. Chaque année, nous atteignons les objectifs établis pour l'année en cours. Nous avons certains fonds disponibles chaque année. Nous ne sommes pas dans une situation où la ZPH 25, par exemple, a déjà tous les fonds nécessaires et a de la difficulté à trouver les permis à retirer. Elle a plutôt reçu un certain montant cette année, elle recevra un certain montant l'année prochaine, puis, encore un certain montant l'année suivante. On procède ainsi, essentiellement, parce que les pêcheurs partent à la retraite au fil des ans.

Pour ce qui est de votre question touchant les nouveaux pêcheurs, il y a de nouveaux pêcheurs qui intègrent le secteur même si nous réduisons le nombre général de permis dans une zone de pêche grâce au programme de financement des mesures de durabilité pour l'industrie du homard de l'Atlantique. Si je suis pêcheur et que je veux prendre ma retraite, j'ai deux options. Je peux me prévaloir des MDIHA, c'est-à-dire communiquer avec les organisations de pêcheurs qui gèrent le programme des mesures de durabilité dans ma zone et leur dire que je suis prêt à prendre ma retraite. Selon la zone de pêche, il y a différents processus à respecter. Dans certains cas, il y a ce qu'on appelle des enchères inversées qui comptent plusieurs rondes. Un pêcheur indique qu'il est prêt à prendre sa retraite pour tant d'argent, et un conseil détermine qui peut prendre sa retraite grâce à un processus d'enchères inversées. Dans d'autres cas, il y a un montant établi que le conseil est prêt à payer. Le tout est fondé sur la valeur des permis. Le pêcheur qui veut prendre sa retraite le saurait d'entrée de jeu.

Alternatively, if my son, daughter, cousin, nephew, friend or neighbour or someone in my community wanted to enter the fishery, instead of going through the ALSM program and permanently removing my licence from the fishery forevermore, I could instead reach a financial arrangement with that harvester that has nothing to do with the department — we do not need to know that — and then submit a form to the department that asks for my licence to be reissued to this new individual, at which point I would be retired, I would no longer have a licence, and whatever financial payment I would receive would be something between me and whoever got the licence from me.

Those two things are happening in lobster fishing areas with the LSM program and lobster fishing areas that do not have the LSM program running. In terms of why a certain goal was established by the harvesters, that was based on their own personal or collective assessment of what level of reduction in fishing area effort was necessary —

Ms. Bouffard: If any.

Mr. Burns: — if any, in their zone. The outcome of that reduction in effort would be the possibility of increased revenues per licence remaining because there would be fewer harvesters going into the water to take the finite amount of lobster that is available.

The Chair: Thank you very much. It has been enlightening. We learned a fair bit here this evening about how the lobster fishery is set up. Certainly, from the government's perspective, our committee has some concerns. We will be looking into that a bit more.

Thank you for your presentation here this evening. As always, we reserve the right to call you back if needed. You are our first witnesses to give testimony. We hope over the next couple of months to learn much more. If we need to have any clarification on anything, we hope to be able to call you back.

(The committee continued in camera.)

À l'opposé, si mon fils, ma fille, un cousin, un neveu, un ami, un voisin ou quelqu'un dans ma collectivité veut devenir pêcheur, plutôt que de me tourner vers le programme des MDIHA et de faire retirer de façon permanente mon permis de pêche, je peux plutôt conclure une entente financière avec ce nouveau pêcheur sans aucune intervention du ministère — nous n'avons pas à le savoir — puis présenter un formulaire au ministère pour lui demander de délivrer mon permis à une nouvelle personne. À ce moment-là, je serais officiellement à la retraite. Je n'aurais plus de permis, et l'argent que je recevrais ne concernerait que moi et la personne à qui j'ai vendu mon permis.

Les deux situations se produisent dans les zones de pêche du homard dans lesquelles le programme des MDIH est offert et dans les zones de pêche du homard où ce n'est pas le cas. En ce qui a trait à la raison pour laquelle les pêcheurs ont établi un certain objectif, ils l'ont fait en fonction de leur évaluation personnelle ou collective du niveau de réduction des activités de pêche qui était nécessaire...

Mme Bouffard : Si c'était bel et bien nécessaire.

M. Burns : ... si c'était bel et bien nécessaire dans leur zone. Cette réduction des activités offre la possibilité d'augmenter les recettes par permis restant parce qu'il y a moins de pêcheurs à l'eau qui prennent la quantité finie de homards disponible.

Le président : Merci beaucoup. Tout ça a été très intéressant. Nous avons appris beaucoup de choses ce soir sur la façon dont fonctionne la pêche du homard. Il est évident que, du point de vue du gouvernement, notre comité a quelques préoccupations. Nous allons approfondir la question.

Merci de nous avoir présenté vos exposés ce soir. Comme toujours, nous nous réservons le droit de vous rappeler, au besoin. Vous êtes les premiers à témoigner. Nous espérons en apprendre davantage au cours des prochains mois. Si nous avons besoin d'obtenir des précisions, nous espérons pouvoir vous rappeler.

(La séance se poursuit à huis clos.)

SENATE SÉNAT
CANADA

THE SUSTAINABLE MANAGEMENT OF GREY SEAL POPULATIONS: A PATH TOWARD THE RECOVERY OF COD AND OTHER GROUNDFISH STOCKS

Report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Fabian Manning
Chair

The Honourable Elizabeth Hubley
Deputy Chair

October 2012

Ce document est aussi disponible en français.

This report can be downloaded at:
http://senate-senat.ca/pofo-e.asp.

Hard copies of this document are also available by contacting the Senate Committees Directorate at 613-990-0088 or by email at pofo@sen.parl.gc.ca.

CONTENTS

MEMBERS

ORDER OF REFERENCE

INTRODUCTION 1

GREY SEAL BIOLOGY 3

GREY SEAL POPULATION GROWTH 5

HARVESTING SEALS 6

IMPACT ON OTHER MARINE SPECIES 8

TOWARD RECOVERY OF DEPLETED FISH STOCKS 9

A. RECOVERY PLANS FOR DEPLETED FISH STOCKS 13

B. FUNDING THE SCIENTIFIC RESEARCH GAPS 15

C. HARVEST OF GREY SEALS IN THE SOUTHERN GULF OF ST. LAWRENCE 16

D. SUSTAINABLE MANAGEMENT OF THE GREY SEAL POPULATION, HARVEST, MARKETS AND PROMOTION 20

E. DEALING WITH THE SABLE ISLAND GREY SEAL HERD 23

CONCLUSION 25

APPENDIX A: RECOMMENDATIONS i

APPENDIX B: WITNESSES iii

APPENDIX C: BRIEFS AND CORRESPONDENCE v

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON FISHERIES AND OCEANS

Senators who have participated in this study:

The Honourable Fabian Manning, Chair
The Honourable Elizabeth Hubley, Deputy Chair

and

The Honourable Senators:

Mac Harb
Céline Hervieux-Payette, P.C.
Sandra Lovelace Nicholas
Michael L. MacDonald
Thomas Johnson McInnis
Jim Munson
Donald H. Oliver
Rose-May Poirier
Nancy Greene Raine
Betty E. Unger

Ex officio members of the Committee:

The Honourable Senators James S. Cowan (or Claudette Tardif) and Marjory LeBreton, P.C. (or Claude Carignan).

Other Senators who have participated from time to time on this study:
The Honourable Senators Chaput, Cochrane, Dagenais, Demers, Frum, Losier-Cool, Marshall, Patterson, Poy, Seth and Watt.

STAFF MEMBERS

Analysts from the Parliamentary Information and Research Service of the Library of Parliament:
The late Claude Emery
François Côté
Sarah Jane Fraser
Stéphanie Vanderpool

Committee Clerk:
Danielle Labonté

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the Senate, Thursday, October 20, 2011:

The Honourable Senator Manning moved, seconded by the Honourable Senator Smith (*Saurel*):

That the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans be authorized to examine and report on the management of the grey seal population off Canada's East Coast; and

That the committee report from time to time to the Senate but no later than June 30, 2012, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until December 31, 2012.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the Journals of the Senate, Friday, June 22, 2012:

The Honourable Senator Manning moved, seconded by the Honourable Senator Ataullahjan:

That, notwithstanding the order of the Senate adopted on October 20, 2011, the date for the final report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans in relation to its study on the management of the grey seal population off Canada's East Coast be extended from June 30, 2012 to December 15, 2012.

The question being put on the motion, it was adopted.

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

INTRODUCTION

Grey seals are believed to be an important factor limiting the recovery of Atlantic groundfish stocks since their collapse in the early 1990s. They are also viewed as a potential threat to other stocks, such as shellfish, which have replaced groundfish as the most important fishery resource on the East Coast. The total population of grey seals in eastern Canada increased from about 13,000 animals in 1960 to between 330,000 and 410,000 animals in 2010. In the southern Gulf of St. Lawrence, the grey seal population reached a record 104,000 animals during the same period.

In June 2009, answering calls for some type of control of the grey seal population, the Honourable Gail Shea, then Minister of Fisheries and Oceans, directed the Department of Fisheries and Oceans (DFO) "to ensure the targeted removal of grey seals that are preying on southern Gulf cod as part of its conservation approach."[1]

In October 2010, DFO organized a five-day workshop in Halifax assembling 57 Canadian and international experts in the fields of marine mammals, marine fish, marine ecology and predatory-prey relations. These experts reviewed 31 scientific papers on topics such as grey seal pup production, diet, population estimates, fish population trends and distribution. In March 2011, as a follow-up to the workshop, the Canadian Science Advisory Secretariat (CSAS) advised that the weight of evidence suggested that grey seal predation in the southern Gulf of St. Lawrence was an important factor inhibiting the recovery of Atlantic cod and of other groundfish stocks, notably white hake and winter skate,[2] and that the number of grey seals feeding on cod would need to be reduced by 73,000 over five years to allow stocks to recover. An experiment was outlined to test this hypothesis.[3]

In September 2011, the Fisheries Resource Conservation Council (FRCC) recommended that DFO proceed "immediately on an experimental reduction of grey seals in the southern Gulf of St. Lawrence to maintain the number of seals foraging in that area at

---

1 Department of Fisheries and Oceans, "2009 Gulf of St. Lawrence Fisheries Management Decisions," Backgrounder, 16 June 2009.

2 White hake and winter skate and are two species considered at high risk of extirpation in the southern Gulf.

3 Department of Fisheries and Oceans, Canadian Science Advisory Secretariat, *Impacts of Grey Seals on Fish Populations in Eastern Canada*, Science Advisory Report 2010/071, March 2011.

less than 31,000 animals, and that comprehensive monitoring of the effect on groundfish and ecosystem parameters be continued for a time sufficient to definitively test the effect on groundfish population processes and parameters in that area."[4]

The following month, in October 2011, the House of Commons Standing Committee on Fisheries and Oceans recommended that "the Department of Fisheries and Oceans immediately put into place a plan, based on scientific evidence, to mitigate the impact of the rapidly growing population of grey seals on the snow crab resource in the Gulf of St. Lawrence, including the targeted removal of grey seals."[5]

Following these events, the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans ("the Committee") was authorized in late October 2011 to "examine and report on the management of the grey seal population off Canada's East Coast".[6] In particular, the Committee endeavoured to investigate the impacts grey seals are having on cod stock recovery, and recommend options to address the problem, including the possibility of a targeted removal of grey seals in some areas where they aggregate.

The Committee started its hearings in October 2011 in Ottawa, and finished in Halifax for a full day of meetings on 29 March 2012. In total, the Committee heard from more than 40 witnesses and received many briefs. Witnesses included the following:

- Government, university and independent scientists;
- Federal government officials from both DFO and the Department of Foreign affairs and International trade (DFAIT);
- Representatives from provincial governments;
- Representatives from animal welfare organisations;
- Representatives from environmental groups;
- Fishermen, harvesters and processors;
- Representatives from coastal communities; and
- Representatives from First Nations.

---

4 Fisheries Resource Conservation Council, *Towards Recovered and Sustainable Groundfish Fisheries in Eastern Canada*, September 2011, p. 35.

5 House of Commons, Standing Committee on Fisheries and Oceans, *Report on the Snow Crab Industry in the Atlantic Provinces and in Quebec*, October 2011, p. 3.

6 Extract from the Journals of the Senate, Thursday, October 20, 2011.

This report provides a review of the evidence heard by the Committee and recommends actions for the federal government.

GREY SEAL BIOLOGY

Six species of seals – harp, hooded, ringed, bearded, harbour and grey – are found off Canada's Atlantic coast.[7] Of the six, harp seals are the most abundant species and have accounted for almost all of the seals harvested commercially.

In Canada, the grey seal (*Halichoerus grypus*) forms a single population that is subdivided for management purposes. Three herds are named based on the location of concentrations of breeding animals: the Gulf of St. Lawrence herd; the coastal Nova Scotia herd; and the Sable Island herd (Figure 1).

Adult male grey seals can grow to more than 2.3 metres (7.5 ft) long and weigh up to 400 kg (880 lbs), whereas females grow to 1.8 metres (5.9 ft) long and up to 250 kg (550 lbs). Grey seals are the longest lived pinniped,[8] with females living as long as 45 years.[9] Female grey seals usually have their first pup when they reach four years of age, but evidence from Sable Island shows that age of first birth (primiparity) has shifted from four years to six years.[10]

Sable Island is the largest rookery, where four out of five pups are born. Fifteen per cent of pups are born in the southern Gulf of St. Lawrence, and 4 per cent in coastal Nova Scotia, mainly on Hay Island. Pups are born in January. Seals may move between rookeries, but tend to return to the same breeding sites year after year.[11]

---

7 Department of Fisheries and Oceans, *2011–2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals*.

8 Pinnipeds include all seals, sea lions and the walrus.

9 Department of Fisheries and Oceans, *Grey Seal*.

10 W. D. Bowen, J. I. McMillan and W. Blanchard, "Reduced Population Growth Of Gray Seals At Sable Island: Evidence From Pup Production And Age Of Primiparity," *Marine Mammal Science*, Vol. 23, No. 1, 2007, pp. 48–64.

11 W. D. Bowen, J. McMillan and R. Mohn, "Sustained exponential population growth of grey seals at Sable Island, Nova Scotia," *ICES Journal of Marine Science*, Vol. 60, 2003, pp.1265-1274.

Grey seals are predators, eating many species of fish and invertebrates. These pinnipeds will change their diet based on prey abundance, and will visit different feeding areas during the course of the year.[12] This movement leads to an overlap in the different herds outside of the breeding season.[13] Seals compensate for mortality through increased pup production.[14]

Figure 1 – Main grey seal rookeries and NAFO Management Areas in Eastern Canada

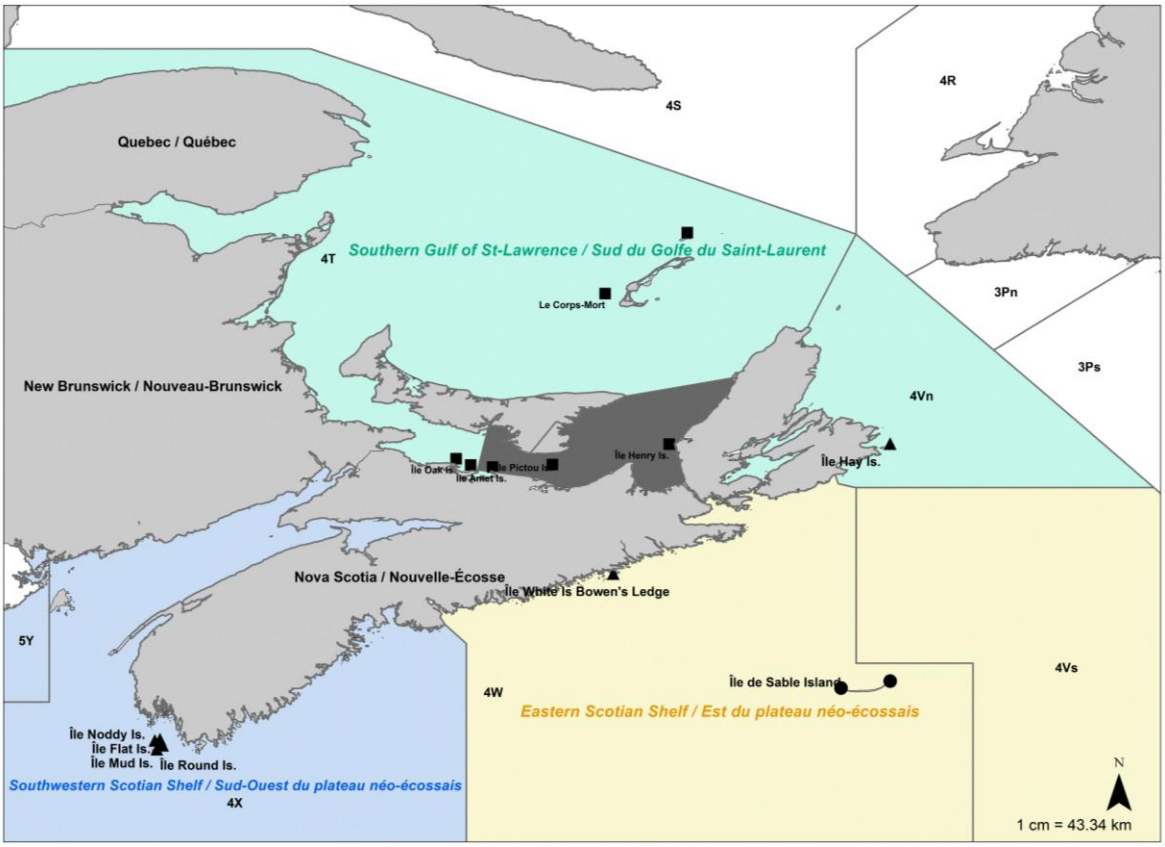

Source: Department of Fisheries and Oceans, Canadian Science Advisory Secretariat, *Stock assessment of Northwest Atlantic grey seals* (*Halichoerus grypus*). Science Advisory Report 2010/091, 2011; and Northwest Atlantic Fisheries Organization, NAFO Subarea 4, http://www.nafo.int/about/frames/about.html. The map was prepared by Emmanuel Préville, Library of Parliament.

The grey seal colonies are identified as Sable Island (●), Eastern Shore (▲), Gulf (■) and the ice-breeding areas are shaded dark grey. Three areas discussed in this report are identified as the Southern Gulf of St. Lawrence (NAFO management area 4TVn), the Eastern Scotian Shelf (NAFO management area 4VsW), and the Southwestern Scotian Shelf (NAFO management area 4X).

12 Bowen, McMillan and Blanchard (2007).

13 Department of Fisheries and Oceans (2011).

14 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 0900 (Boris Worm, Associate Professor, Department of Biology, Dalhousie University).

GREY SEAL POPULATION GROWTH

Little is known about the historical abundance of grey seals. In the 1960s, the population in eastern Canada was 13,000 animals. By 2010, this figure had reached between 330,000 and 410,000 animals (Figure 2).[15] The magnitude of this population increase is viewed in some circles "as a Canadian conservation success story."[16] Other views are that the population was allowed to increase in large part because of the lack of predation on the species, and in the absence of a formal conservation or management plan.

On Sable Island, the first quantitative estimates of the grey seal population were of several hundred individuals in the mid-1800s. Today, Sable Island has the largest herd in eastern Canada.[17] Its rate of increase was 12.8 per cent during the 1980s, but it has since slowed to about 4 per cent in the last five years.[18] In 2010, total pup production was approximately 76,300 animals.

Grey seal populations are estimated using statistical modelling that is based on visual surveys of pupping areas, harvest information, and pregnancy rates.[19] Estimating the total population is challenging, given that the animals are dispersed marine mammals, who spend much of their time in the sea.[20]

Factors leading to the growth of the grey seal population over the last 50 years are not well understood, but include an improvement in breeding conditions, a reduction in hunting, and the absence of natural predators.[21]

---

15 Department of Fisheries and Oceans (2011).

16 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. David M. Lavigne, Science Advisor, International Fund for Animal Welfare).

17 Department of Fisheries and Oceans (2011).

18 Ibid.

19 L. Thomas, M. O. Hammill and W. D. Bowen, *Estimated size of the Northwest Atlantic grey seal population 1977-2007*, Department of Fisheries and Oceans, Canadian Science Advisory Secretariat, Research Document 2007/082, 2008, 31 p.

20 Ibid.

21 Department of Fisheries and Oceans (2011).

Figure 2 – Population growth of the three grey seal herds in Eastern Canada, 1960–2012

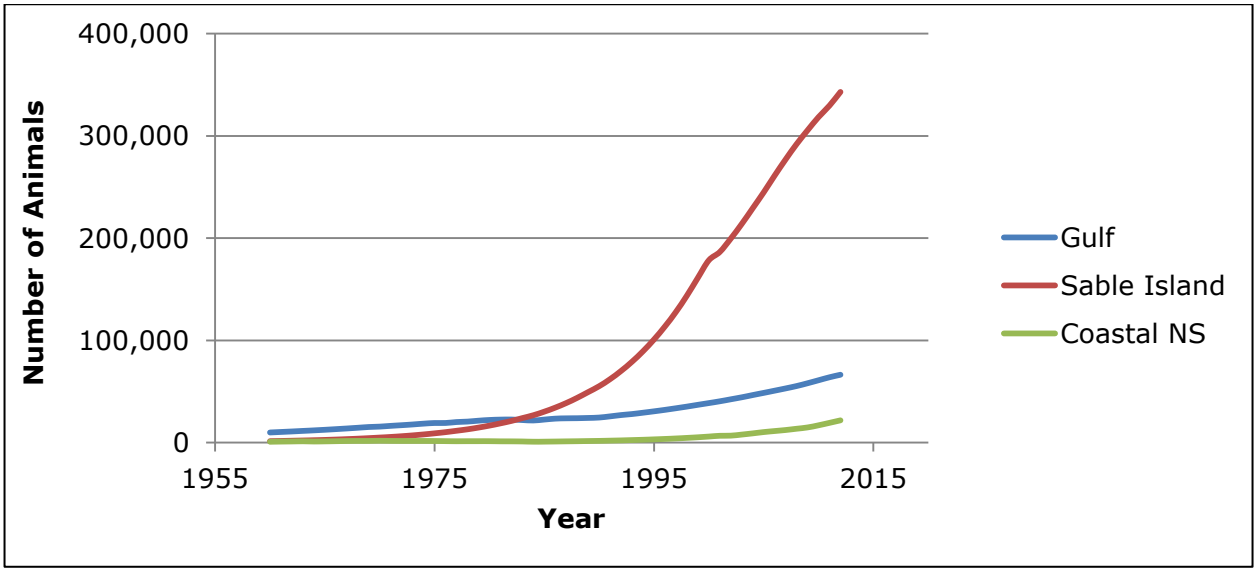

Source: data obtained from the Department of Fisheries and Oceans, 25 April 2012.

HARVESTING SEALS

Seals have been managed using the precautionary approach[22] since 2003. For grey seals, the current precautionary management objective is to maintain an 80% probability that the population will remain above the Precautionary Reference Point which has been set at 70% of the largest population seen (N70). The current population estimate being approximately 400,000 animals, the management objective under the current management plan would be to maintain the population above 280,000 animals.[23] According to DFO, the appropriateness of the use of the N70 level is being examined for the purposes of the current seal management plan.[24] The Committee notes that because of the upward trend in the grey seal population and the way the Precautionary Reference

[22] Department of Fisheries and Oceans, *A Fishery Decision-Making Framework Incorporating the Precautionary Approach*; and, Department of Fisheries and Oceans, *2011-2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals*.

[23] M.O. Hammill and D. Swain, *A Controlled Experiment (Strawman draft) to Test the Impact of Removals of Grey Seals on the Mortality of Southern Gulf Cod*, Department of Fisheries and Oceans, Canadian Science Advisory Secretariat, Research Document 2011/013, 2011, 12 p.

[24] Department of Fisheries and Oceans, *2011-2015 Integrated Fisheries Management Plan for Atlantic Seals*.

Point is currently set, the management objective is a moving target. Therefore, the Committee supports such a review.

For 2012, DFO has set the Total Allowable Catch (TAC) of grey seals on the East Coast at 60,000 animals. This TAC is established using considerations such as the abundance of the population, the threshold of the safe zone dictated by the department's precautionary approach framework, and input from the industry.[25]

This number represents the amount of animals that could be harvested within the boundaries of what the grey seal population could sustain. Given the fact that there has never been a well developed and viable market for grey seals, there is little incentive for harvesters to reach this TAC.

In 2011, approximately 200 grey seals were harvested from a TAC set by DFO at 60,000 animals (Table 1). There are 49 professional grey seal harvesters in DFO's Gulf Region, and 130 in the Maritimes Region. The last significant commercial fishery was in 2008 on Hay Island, when 1,261 grey seals were taken by 16 participants over three days of hunting in February.

Table 1 – Grey Seal Total Allowable Catches (TACs) and Harvests, 2007–2011

Year	TAC	Harvest (# of animals)
2007	9,000	893
2008	12,000	1,472
2009	50,000	254
2010	50,000	7
2011	60,000	195

Source: Department of Fisheries and Oceans, Brief submitted to the Committee, 25 October 2011.

[25] Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 0900 (Morley Knight, Director General, Resource Management, Department of Fisheries and Oceans).

The population of grey seals is large enough to sustain a hunt.[26] Past hunts have targeted juvenile seals for blubber oil and pelts, although difficult access and undeveloped markets have kept the hunt at very low levels. The controversy of the past 30 years surrounding the Canadian seal hunt has no doubt contributed to the lack of development of markets for grey seal derived products.

IMPACT ON OTHER MARINE SPECIES

Grey seals are generalist predators, eating many species of fish and invertebrates, and will change their diet based on the availability of prey.[27] Grey seal diet information is obtained by analyzing feces, stomach content and fatty acids, and reveals that:

- Grey seals eat mainly fatty fish like sand lance, herring, capelin and redfish[28] as well as cod, skate and small aquatic organisms;[29]
- An adult seal will eat between 1.5 and 2 tonnes of fish per year.[30]

Seals have other adverse effects on species they prey upon, including competition for food, transmission of parasites, disruption of spawning causing reduced reproductive success, and other effects caused by changes in the prey behaviour to reduce the risk of predation. Infection by larval sealworm was particularly worrisome for many witnesses. It does not impair the fitness of fish, but does have an effect on its processing cost and its marketability.[31]

Grey seals, like other large marine mammals, may also have positive effects on the ecosystem in which they live. For example, whales have been shown to enhance the

---

26 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 March 2012, 0900 (Heike K. Lotze, Associate Professor and Canada Research Chair in Marine Renewable Resources, Department of Biology, Dalhousie University).

27 Bowen, McMillan and Blanchard (2007).

28 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 0900 (Sara Iverson, Professor, Department of Biology, Dalhousie University).

29 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 25 October 2011, 1700 (Siddika Mithani, Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Oceans Science Sector, Department of Fisheries and Oceans).

30 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Robert O'Boyle, Scientist, as an individual).

31 Department of Fisheries and Oceans (2011).

primary productivity in their feeding areas through the cycling of nutrients.[32] In addition, the physical movement of animals through the water column makes a significant contribution to biogenic mixing of ocean layers.[33] In the Southern Ocean, recent research suggests that baleen whales play an important role in maintaining primary productivity through the storage and recycling of micronutrients; thus greater numbers of top predators support larger populations of food species.[34]

TOWARD RECOVERY OF DEPLETED FISH STOCKS

The undisputed facts heard during this study are that the grey seal population on the East Coast of Canada has increased 30-fold in the last 50 years, and that, over the latter portion of this period, the abundance of many economically significant groundfish stocks has declined rapidly to unprecedented lows.

There are many factors that contributed to depletion of groundfish stocks, the predominant one being overfishing. Despite significant decrease in fishing mortality due to moratoria or reduced harvesting, many species such as Atlantic cod, American plaice, winter skate, and white hake have shown little or no recovery.

Marine scientists believe that this lack of recovery is in large part due to high natural mortality for the depleted species. High natural mortality may be explained by predation, unfavourable marine conditions, and limited access to prey.

Having heard numerous witnesses, the Committee is convinced that predation on groundfish by seals, whether harp or grey, has been an important cause of the observed high level of natural mortality.

---

32 J. Roman, and J. J. McCarthy, "The Whale Pump: Marine Mammals Enhance Primary Productivity in a Coastal Basin," *PLoS ONE*, Vol. 5, No. 10, 2010, p. e13255.

33 K. Kakani, "Review: Biogenic inputs to ocean mixing," *The Journal of Experimental Biology*, Vol. 215, 2012, pp. 1040-1049.

34 S. Nicol, A. Bowie, S. Jarman, D. Lannuzel, K. M Meiners and P. van der Merwe, "Southern Ocean iron fertilization by baleen whales and Antarctic krill," *Fish and Fisheries*, Vol. 11, 2010, pp. 203-209.

> I spent nearly 30 years auto-trawling by dragging a net on the bottom for flounders in the Northumberland Strait. Back about 10 years ago, as the seal herd was increasing, all types of flounder – yellowtail, black back, American plaice, grey sole, started to disappear.[35]
>
> *Mr. Ronnie Heighton, Board Member, Eastern Fishermen's Federation*

Of the depleted fish species on the East Coast of Canada, Atlantic cod is the most significant on more than one level. Its demise and the ensuing moratoria had and continue to have to this day impacts on hundreds of coastal communities. Currently, cod populations are at historic lows despite 20 years of severely curtailed fishing activities. All cod stocks in the northern and southern Gulf of St. Lawrence and on the eastern and western Scotian Shelf have decreased significantly. The stocks are so low that they have been assessed as endangered by the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC)[36] (Table 2).

Table 2 – Status of Cod Stocks, Gulf of St. Lawrence and Scotian Shelf

	Northern Gulf	Southern Gulf	Eastern Scotian Shelf	Western Scotian Shelf
TAC (in tonnes)	2,000	Moratorium	Moratorium	1,650
Current Biomass[37] (in tonnes)	16,000	28,000	57,500	9,000
Limit Reference Point[38] (in tonnes)	116,000	80,000	50,000	24,000
COSEWIC Status (2010)	Endangered	Endangered	Endangered	Endangered

Source: Department of Fisheries and Oceans, Brief submitted to the Committee, 25 October 2011.

35 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 March 2012, 0900 (Ronnie Heighton, Board Member, Eastern Fishermen's Federation).

36 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 25 October 2011, 1700 (Siddika Mithani, Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Oceans Science Sector, Department of Fisheries and Oceans).

37 Biomass is defined as the total weight of a fish species in a given area.

38 Limit reference point is defined as the population level below which there is a high probability that its productivity will be so impaired that serious harm will occur. The limit reference point is established based on the best available scientific information.

> Over the past 60 years the historical ecosystem balance has been disturbed by fishing power, high seas fishing, and failed resource management regimes. We need to move now towards a balanced, informed and carefully managed approach to marine resource utilization.[39]
>
> *Hon. Darin King, MHA, Minister of Fisheries and Aquaculture of Newfoundland and Labrador*

Human pressure on cod has caused dramatic changes in abundance, productivity and size at maturity. Other pressures on cod may include parasites, emigration, disease, contaminants, poor fish condition, life history change, and predation.[40] Grey seals are a predator of cod, and there is evidence to show that:

- High natural cod mortality and grey seal abundance are positively correlated, which means that in areas where cod mortality is high, grey seal abundance is also high.[41] Anecdotal evidence has shown that there are more interactions between cod fishermen and grey seals, in particular belly-biting of caught cod by seals.[42] Although low cod survival and a large seal population are occurring together, this does not necessarily indicate that one is the cause of the other.
- Cod represents between 1 and 24 per cent of the diet of grey seals.[43] The proportion of cod in grey seal stomachs depends on the age, size and sex of the seal, as well as the time of year, the area where the seal is feeding and the testing method used.[44] For example, male seals eat more cod than female seals do, and seals eat more cod in the winter than in the summer. In the Southern Gulf of St. Lawrence, male grey seals preferentially eat big cod over small cod[45].

---

39 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 19 March 2012, 0900 (Hon. Darin King, MHA, Minister of Fisheries and Aquaculture of Newfoundland and Labrador).

40 Department of Fisheries and Oceans (2011).

41 Ibid.

42 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 March 2012, 0900 (Wilford D. Smith, Board Member, Eastern Fishermen's Federation).

43 Department of Fisheries and Oceans (2011).

44 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 25 October 2011, 1700 (Siddika Mithani, Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Oceans Science Sector, Department of Fisheries and Oceans).

45 Department of Fisheries and Oceans (2011).

Scientists determine the diet of seals using a variety of methods, including analysis of feces, contents of stomach and intestines, and fatty acid signatures in seal blubber. The examination of feces, stomach contents and intestines uses the bony remnants of prey to determine what a landed seal has eaten over the past few meals, while quantitative fatty acid signature analysis (QFASA) reveals characteristic chemical profiles of marine species in a seal's diet over weeks or months. [46] These analyses result in a wide range of values for the percentage of cod in the diet of grey seals. The CSAS reports an average of 1-7 percent for the Eastern Scotian Shelf and between 1 percent (females in summer) and 24 percent (males in winter) for the southern Gulf of St. Lawrence.[47] Gaps in the sampling of seal diets makes it difficult to draw firm conclusions about the proportion of cod mortality that is caused by grey seal predation throughout the year over all regions.

The Committee acknowledges that there is still debate on the exact nature of the grey seal diet, particularly the proportion of the diet contributed by depleted fish species such as cod. There have been also doubts expressed as to the effect that a reduced grey seal population would have on the recovery of depleted fish species, and in particular cod. Many witnesses referred to the complexity of marine ecosystem and the marine food web to argue this point of view.

One witness, Dr. Jeffrey Hutchings from Dalhousie University admitted that ultimately, there would not be "a clear scientific answer to the question of how cod will respond to a cull of grey seals."[48] He added:

> From a science perspective, science is reaching the limits of what it can confidently and credibly predict would result from a cull of grey seals. Ultimately, the decision whether or not to do it [...] will not be a science one but will have to be based on something else.[49]

Further to that, Ms. Susanna Fuller of the Ecology Action Centre stated:

---

46 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 0900 (Sara Iverson, Professor, Department of Biology, Dalhousie University).

47 Department of Fisheries and Oceans (2011).

48 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology, Dalhousie University).

49 Ibid.

> Science makes mistakes sometimes and sometimes cannot predict things, but science can tell you when it cannot predict things. That is where the management decision comes in around precaution and uncertainty.[50]

The Committee believes that scientific uncertainty should not be stopping DFO from taking action. A wait and see approach would be insufficient to allow the recovery of many of the groundfish stocks.

A. Recovery Plans for Depleted Fish Stocks

Options to address the impact of the large grey seal population on the recovery of cod and other groundfish stocks were discussed during the Committee's hearings. The principal one was the recommendation of DFO scientists and resource managers, the FRCC as well as fishermen's groups, to proceed with the harvest of grey seals in the southern Gulf of St. Lawrence.

The Committee believes that this option or any other options that would deal with the management of grey seal population in other areas of Atlantic Canada have to be implemented within a broader strategy centered on the development and the implementation of recovery plans for Atlantic cod and other depleted fish stocks.

Speaking of the lack of progress of Canada with respect to national and international commitments to sustain marine biodiversity, Dr. Jeffrey Hutchings, from Dalhousie University, said the following:

> One of these key deficiencies is reflected by the absence of recovery plans, recovery targets, conservation limits and recovery harvest rules for depleted species, contrary to Canada's obligations to do so. In my view, a cull of grey seals in the southern gulf could potentially be deemed defensible if the following four points were addressed: first, if it was formally acknowledged that the heightened extinction risks faced by marine fishes in the southern gulf were produced by human-induced overfishing and predicated by political expediency; second, if appropriate recovery plans existed for currently and previously exploited fishes in the southern Gulf of St. Lawrence, which currently do not exist; third, if additional scientific analysis supports the hypothesis that predation by grey seals on adult cod is higher than previously believed; and fourth, if the cull was deemed to be

---

[50] Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session , 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Susanna Fuller, Marine Conservation Coordinator, Ecology Action Centre).

> the only possible action that could be taken to prevent the extirpation or loss of endangered marine fishes in the southern gulf.[51]

The Committee noted the consequences of the deficiencies identified by the witness. The cod stock status data provided by DFO and shown in Table 2 illustrate the inconsistency in managing this species across regions. Indeed, a fishery is allowed in a situation where the biomass is well below the conservation limit (Limit Reference Point), and a moratorium is in place in the reverse situation.

According to Dr. Hutchings, without recovery targets or timelines for recovery, it is impossible to determine whether a management action such as the proposed targeted removal of grey seals in the southern Gulf of St. Lawrence "is consistent with the objective of achieving a particular target within a predefined recovery period." [52] Furthermore, "in absence of reference points or control rules, there is no means of being able to audit the effectiveness or to track the record of fisheries management decision."[53] In their February 2012 report, the members of the Royal Society of Canada's Expert Panel on Sustaining Canadian Marine Biodiversity chaired by Dr. Hutchings, discussed this issue in depth and agreed with these conclusions.[54]

According to the FRCC, DFO has nevertheless in recent years "accelerated the preparation of harvest strategy frameworks, and recovery plans for stocks that require them."[55] There is however still a lot of work to do, and in Dr. Hutchings' words:

> We could do it tomorrow. The job would be for Fisheries and Oceans scientists. Indeed, Fisheries and Oceans scientists have been working for at least 10 years in anticipation of the requirement for incorporating the precautionary approach to identify what these target limit and reference points would be. The methodology for doing so has existed for quite some time. The United States, Australia, New Zealand, South Africa, Norway and parts of Europe are already using a fairly agreed-upon method for identifying these reference points. Limit reference points

---

51 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology, Dalhousie University).

52 Ibid.

53 Ibid.

54 J.A. Hutchings et al., *Sustaining Canadian Marine Biodiversity: Responding to the Challenges Posed by Climate Change, Fisheries and Aquaculture*, Expert Panel Report prepared for the Royal Society of Canada, Ottawa, February 2012.

55 Fisheries Resource Conservation Council (2011).

> have just been identified or quantified for cod but target reference points have not. It is part of the sustainable fisheries framework of DFO to do this; but it has not yet been done. The methodology for doing so exists, and it has been practised in other countries. The people who would do it would be stock assessment scientists within DFO.[56]

The Committee therefore recommends:

Recommendation 1

That the Department of Fisheries and Oceans continue to identify recovery targets and timelines, and limit reference points in accordance with the existing precautionary approach framework, for all depleted fish stocks, starting in the southern Gulf of St. Lawrence.

B. Funding the Scientific Research Gaps

Writing to the Committee about the management of the grey seal population on the East Coast of Canada, Dr. Bruce Hatcher, Professor of Biology at Cape Breton University, stated the following:

> The scientific controversy is complex, hinging on indirect evidence from fish health, seal diets and numerical models of populations, food webs and ecosystems. Observations of fishermen and seal hunters augment the evidence with extensive, local, ecological knowledge.[57]

Much remains to be learned about the interactions of seal and cod and other elements in the marine ecosystems in which they live. The Committee heard from several witnesses that critical information is lacking in several areas, including:

- Grey seal predation as a component of the high natural mortality for eastern Scotia Shelf cod;
- Current survey information on winter distribution of cod and other fish species;
- A clear and generally accepted figure for the percentage of cod in the seal diet along with estimates of cod consumption, particularly for large cod;
- Energy requirements of grey seals;

---

56 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology, Dalhousie University).

57 Dan Lane and Bruce Hatcher, Letter to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans (Re: Presentation to the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans), 3 April 2012.

- Range of seals foraging on the eastern Scotian Shelf;
- Response of predator and prey populations to culls, and the effectiveness of culls in the marine environment;
- Multi-species impacts of a reduction in the seal population;
- Ecosystem services provided by seals;
- Role of sharks and whales in juvenile seal mortality;
- Impact and efficiency of experimental seal exclusion zones such as on and around Hay Island;
- Alternate means of seal population control, specifically the use, the efficiency and the logistics of contraceptive methods;
- Transmission of parasites from seal to cod;
- Determination of population reference levels for all relevant fish species; and,
- Marine species interactions, recruitment, growth and mortality.

The Committee therefore recommends:

Recommendation 2

That the Department of Fisheries and Oceans coordinate and participate in a scientific research agenda to address the knowledge gaps identified by witnesses during this study, in order to address unique situations such as those that prevails on Sable Island and Hay Island. These gaps include the percentage of cod in the seal diet, the seals' range on the Eastern Scotian Shelf, and the application of alternative management methods.

C. Harvest of Grey Seals in the Southern Gulf of St. Lawrence

In the southern Gulf of St. Lawrence (NAFO management area 4TVn), the population of cod remains well below the conservation limit reference point of 80,000 tonnes. The directed fishery for cod was closed in 1993, reopened for 1998, closed again for 2003, opened between 2004 and 2008, and has since been closed. This cod population will be extirpated from the southern gulf by 2050 if current high mortality continues.[58]

[58] Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology, Dalhousie University).

> Instead of having cod being allowed to recover in the absence of fishing, we had cod basically kept at a very low level because of these fisheries. Even though they were described as small-scale fisheries, they were small in the sense that the absolute amount of cod was relatively low, but they were high in terms of the percentage of what was available to be taken.[59]
>
> *Dr. Jeffrey Hutchings,*
> *Professor of the Department of Biology, Dalhousie University*

Grey seal predation contributes to natural mortality of 4T cod, winter skate and white hake. Grey seals are considered a significant source but not the only source of unsustainable high mortality of some fish in the southern gulf.[60]

To allow cod stocks to recover, the FRCC and CSAS recommend a targeted removal of grey seals in 4T.[61] By their estimates, the number of grey seals feeding on cod would need to be reduced by 73,000 from the current 104,000 animals. Both of these organizations concluded that for the Gulf of St. Lawrence alone is there evidence to show that a decrease in the seal population could assist cod recovery.[62]

The Committee is persuaded by the demonstration that seal predation is preventing the recovery of groundfish stocks in the southern Gulf of St. Lawrence. While acknowledging the ecological risks raised by some witnesses, the Committee supports the logic of the proposed experimental reduction of grey seals in this area. According to the FRCC, the recommended action is consistent with adaptive management, an approach to fisheries management which "deals with uncertainty in decision-making by undertaking management "experiments" carefully designed and monitored to determine what "works"".[63]

---

59 Ibid.

60 Ibid.

61 Fisheries Resource Conservation Council (2011); and, Hammill and Swain (2011).

62 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 25 October 2011, 1700 (Siddika Mithani, Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Oceans Science Sector, Department of Fisheries and Oceans).

63 Fisheries Resource Conservation Council (2011), p. 34.

Proponents of the targeted removal argue that it will not only reduce adult cod mortality, but will also provide an opportunity to improve ecosystem modelling and evaluate the effectiveness of culling marine mammals.[64]

The Committee thus believes that the Department should proceed with developing cost-effective program options for a grey seal harvest to prevent the extirpation of cod from the southern Gulf of St. Lawrence as soon as possible to test the hypothesis that predation by grey seals is the major factor preventing recovery of groundfish stocks in that area.

For 2012, DFO has set the TAC of grey seals on the East Coast at 60,000 animals. This number represents the amount of animals that could be harvested within the boundaries of what the grey seal population could sustain, and is consistent with the precautionary approach framework as applied to the management of grey seal.

Both DFO scientists and the FRCC advised that the number of grey seals foraging in the southern Gulf of St. Lawrence would have to be reduced by 70% (or 73,000), to approximately 31,000 animals, in order to reduce the natural mortality of cod to a level sufficiently low to allow for a measureable increase in the cod stock in that area.[65] This targeted removal would be within the acceptable range of a precautionary management objective of not allowing the whole grey seal population on the East Coast to fall below 70% of the largest population seen, or to be reduced by more than 120,000 animals.

64 Fisheries Resource Conservation Council (2011).

65 Department of Fisheries and Oceans (2011).

The Committee therefore recommends:

Recommendation 3

That starting with the 2013 season and for a period of four years, the Department of Fisheries and Oceans implement and manage a grey seal targeted removal program in the southern Gulf of St. Lawrence to reduce the level of the herd by 70,000 animals; and, that this program, based on the Fisheries Resource Conservation Council's report entitled "Towards Recovered and Sustainable Groundfish Fisheries in Eastern Canada", work in conjunction with continuing research and evaluation which should lead to a long term sustainable management plan of grey seals in Atlantic Canada and Quebec;

That research protocols to be performed during the removal of grey seals be established to test the hypothesis that predation is the major factor preventing recovery of groundfish stocks in the southern Gulf of St. Lawrence, as well as to better understand and monitor the effects of the targeted removal; and,

That Department of Fisheries and Oceans officials appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans at the earliest opportunity after the first harvesting season to report on the progress made with the grey seal targeted removal program.

The Committee would however like to see conditions met in four areas for the harvest to take place. These conditions deal with monitoring, harvesting practices, training of harvesters, and financial compensation for harvesters.

Conditions of the grey seal harvest would be framed by federal legislation which prohibits the wilful neglect or infliction of pain or injury of an animal under the *Criminal Code of Canada.*[66]

The conditions and operational design of a proposed harvest are essential elements in ensuring that people involved in the operation are working safely and meeting the ethical obligations described above, including the manner in which each grey seal is killed. There are adequate end-of-life considerations for marine mammals under the *Marine Mammal Regulations* of the *Fisheries Act*.

66 Canadian Food Inspection Agency, *Animal Welfare in Canada*.

It is therefore imperative that the current and humanely verified process, known as the "three step humane" process for harvesting harp seals be applied to killing grey seals. This process, described by the following steps: (1) stun; (2) check; (3) bleed, has been verified by an Independent Veterinarians Working Group. It is mandated by the *Marine Mammal Regulations* and consistent with animal welfare provisions in the *Criminal Code of Canada* and other federal statutes.

To proceed, DFO officials told the Committee that one option considered at a meeting in Halifax in February 2012 was that seal harvesters could target animals in areas where seals are congregated in large numbers. The harvest would be monitored by at-sea observers to ensure the use of humane practices.

The Department also told the Committee that financial incentive would be provided to the harvesters after verification of the actual number of animals dispatched. At this time, the Committee understands that the level of this incentive is not yet determined, but a firm has been contracted by DFO to perform an economic analysis of the proposed activities.

Recommendation 4

That the harvest of grey seals be performed by qualified and trained seal harvesters under the monitoring of at-sea observers in a manner respectful of established humane harvesting protocols; and,

That adequate and fair compensation, the level of which yet to be determined, be provided to seal harvesters for each dispatched animal.

D. Sustainable Management of the Grey Seal Population, Harvest, Markets and Promotion

The Committee strongly believes that, for the purpose of population management, harvesting grey seals in a context of an existing market for derived products is far preferable to a targeted removal or cull. In its 2011 report, the FRCC stated:

> The Council recognizes that an effective sealing industry will take several years to rebuild. In the short term of the initial experiment, large numbers of seals must be killed even in the absence of commercial gain. The respectful course of action is to use this as an opportunity to develop harvest methods and commercial products as rapidly as possible.[67]

It is therefore important that at the same time that DFO put in place and proceed with the harvest of grey seals in the southern Gulf of St. Lawrence, that the department develop a broad, long-term, sustainable plan for the management of this resource. This plan should be based on viable domestic and international markets for grey seal-derived products. The full utilization of the harvested animal should be the overarching principle in this context.

The Committee received evidence from representatives of the Canadian Fisheries, Oceans and Aquaculture Management (C-FOAM) at the Telfer School of Management of the University of Ottawa, pertaining to a business case for a commercial grey seals fishery on Hay Island. Hay Island is located off Cape Breton in the Scaterie Island Wilderness Area, and is one of the rookeries used by grey seals on the East Coast of Canada. In 2011, DFO estimated that roughly 2,500 pups were born at that location.

The plan drafted by C-FOAM representatives included:

- Developing a value-added sustainable grey seals harvest over a period of 5 years;
- Developing local expertise in harvesting and processing juvenile and adult grey seals in an ethical and humane fashion;
- Developing and maintaining secure markets for product deliverables and committing to research into product and market development striving for full utilization of harvested animals;
- Involving trained and licensed grey seal harvesters and partners from the Aboriginal community under the auspices of the regional DFO Fisheries and Aquaculture Management sector for restricted annual access to the harvest area;
- Using harvesters, under the direction of DFO Science, as data gatherers and observers toward the accumulation of scientific information; and,
- Disclosing harvest and processing information for auditing and control purposes through consultation with local community residents, provincial and federal governments, and the ENGO community.[68]

---

[67] Department of Fisheries and Oceans (2011), p.36.

[68] Dan Lane and Bruce Hatcher (2012).

The plan also committed to developing and promoting the marketing of grey seal-derived products in domestic and international markets, especially in China where the Government of Canada has recently multiplied efforts in that respect. The C-FOAM plan also listed a full suite of grey seal-derived products that would ensure the full utilization of the harvested animals. These included food products (meat, protein mix, pet food), nutraceuticals such as seal oil rich in omega-3 fatty acids, health products such as collagen, and other commercial products (furs, pelts, flippers, paint, leather, waterproof clothing).[69]

This proposal was consistent with the testimony of other witnesses such as representatives of the Government of Newfoundland and Labrador and representatives of the seal industry. The Committee was particularly interested by the testimony of Chief Roy Jones Jr., who stressed the numerous health benefits of seal oil, particularly for cardiovascular health. Seal oil is uniquely rich in omega-3 essential fatty acids such as docosapentaenoic acid or DPA.

The Committee supports wholeheartedly proposals such as the one presented by the C-FOAM representatives.

The Committee therefore recommends:

Recommendation 5

That the Department of Fisheries and Oceans support a long term sustainable grey seal harvest on the East Coast of Canada by:
- **Auditing all sealing activities ensuring that all protocols, humane and ethical harvest practices, and general "best practices" in management are being adhered to;**
- **Playing a role of primary scientific advisor to the industry; and,**

That the Government of Canada and its agencies promote grey seal-derived products and develop domestic and international markets for them.

[69] Dan Lane and Bruce Hatcher (2012).

More specifically with respect to the health benefits of omega-3 fatty acid-rich seal oil, the Committee recommends:

Recommendation 6

That the Government of Canada (Health Canada) provide information regarding possible health benefits of omega-3 fatty acid-rich seal oil particularly as they relate to cardiovascular health; and continue research and explore the possibility of including seal oil into the next iteration of the Canada Food Guide.

E. Dealing with the Sable Island Grey Seal Herd

In the Eastern Scotian Shelf (NAFO management area 4VsW), the population of cod crashed in the 1980s and remains very low. This fishery was not opened commercially after the closure in 1993. There has been a modest increase in the number of cod over the past five years. In fact, the current biomass is slightly higher than the limit reference point (Table 2). Of note, the disappointing recovery in this area is occurring where the population of grey seals is the most dense.[70]

The population of grey seals is between 260,000 and 320,000. The rate of increase for the Sable Island herd has slowed from 12.8% in the 1980s to about 4% in the last 5 years.

On average, 2-7 per cent of the seal diet in this management area is made up of cod. According to the FRCC, "modeling of grey seal and cod populations on the Eastern Scotian Shelf is less conclusive in predictions of the outcomes of management interventions."[71] Many witnesses agreed. The latest Stock Assessment Review (SAR) concluded that grey seal predation was an important component of natural mortality for eastern Scotia Shelf cod, but not the main source of this high natural mortality which was unknown.[72]

---

70 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology, Dalhousie University).

71 Department of Fisheries and Oceans (2011), p. 33.

72 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Doug P. Swain, Scientist, Marine Fish Ecosystems, Marine Fish Section, Department of Fisheries and Oceans).

Nevertheless, the impact of the abundance of grey seals in this area is still tangible. The FRCC estimated that "the rate of predation mortality predicted from the most conservative estimates of consumption by approximately 300,000 grey seals on Sable Island is an order of magnitude greater than the total fishing mortality from scientific sampling and bycatch."[73] Testimony from fishermen and fish processors working at sea and near shore indicates that the frequency, intensity, and nature of interactions between seals and fishermen are escalating.

> We would like to see, as an industry group, the grey seal herd on the Scotian Shelf, mainly the Sable Island breeding colony, reduced by 50 per cent.[74]
>
> *Mr. Denny Morrow, Former Executive Director, Nova Scotia Fish Packers Association*

A few years ago, DFO commissioned a Logistical Evaluation of Options to Manage the Grey Seal Population on Sable Island. The October 2009 report prepared by an external consultant evaluated the reduction of the grey seal population on Sable Island either through the removal and disposal of over 200,000 animals over 5 years, or through the administration of an immunocontraceptive vaccine to 16,000 females per year for 5 years.[75]

Referring to the first option, one witness wrote the following:

> Meanwhile, DFO Management was being proactive. On May 27, 2010 the CBC reported […] that a DFO Management contract had been let that posed the question: "How could we remove thousands of Grey seals from Sable Island?" The answer: fly over bulldozers, front-end loaders, and incinerators to Sable Island, and burn tens of thousands of Grey seal carcasses.[76]

---

73 Fisheries Resource Conservation Council (2011), p. 32.

74 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Denny Morrow, Former Executive Director, Nova Scotia Fish Packers Association).

75 CBCL Limited Consulting Engineers, *Logistical Evaluation of Options to Manage the Grey Seal Population on Sable Island*, Prepared for the Department of Fisheries and Oceans, October 2009.

76 Dan Lane and Bruce Hatcher (2012).

The Committee heard that there would be little public support for the removal and disposal of thousands of animals from Sable Island. The area has just become Canada's newest National Park.[77]

The second option evaluated by DFO's external consultant concerned the use of contraceptive methods to manage the grey seal population. This option is believed to be more acceptable when considering ethics, social good, public perception, and international market implications. It however appears to the Committee to be very expensive, demanding from a logistic point of view, and potentially dangerous given the requirement to capture large live animals. One witness, Denny Morrow, Former Executive Director of the Nova Scotia Fish Packers Association, nevertheless suggested to "begin population reduction of the Sable Island colony through a program of contraception inoculation of female grey seals on the island during breeding season."[78]

The Committee heard little evidence about the effectiveness of a grey seal contraception program on Sable Island.

The Committee therefore recommends:

Recommendation 7

That the Government of Canada re-assess the various options for the sustainable management of the grey seal herd on Sable Island and other areas of the Eastern Scotian Shelf.

CONCLUSION

The Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans believes that the recovery of cod and groundfish stocks is critically important, first to prevent the extirpation of these fish from the region, and second, to allow communities to benefit from healthy cod or groundfish fisheries. During the course of its study, the Committee heard from fishermen,

---

77 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Susanna Fuller, Marine Conservation Coordinator, Ecology Action Centre).

78 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Denny Morrow, Former Executive Director, Nova Scotia Fish Packers Association).

scientists, environmental organizations, government officials, First Nations and others who share this view.

> We are doing everything we can in terms of a moratorium and ensuring that we minimize bycatch of this stock. However, we are seeing a situation where in the absence of further action, we will not see the rebuilding of the cod stock. That will mean that all of the communities that have depended historically on that resource for their livelihoods will have no prospect of seeing the possibility of the stock rebuilding and being able to resume fishing and have the opportunity of processing the resource in their communities in the future.[79]
>
> *Mr. David Balfour, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management, Department of Fisheries and Oceans*

It is in support of cod recovery that the Committee has made its first recommendation which deals with establishing recovery targets and timelines, and limit reference points for all depleted fish stocks, as well as two subsequent recommendations (3rd and 7th recommendations) referring to the control of the population of grey seals in the southern Gulf of St. Lawrence and Sable Island. These three recommendations aim to restore cod stocks to their conservation limit reference point within 20 years. The recommendation to reduce the number of seals is contingent on a strong cod recovery plan. A corollary recommendation (4th recommendation) establishes the conditions under which a respectful harvest should take place, introducing animal welfare considerations and financial compensation for fishermen.

> I would like to state up front that I do not concur with a cull/bounty scenario as a management solution...there are better alternatives than simply engaging in removals that will underutilize a valuable opportunity for Canadians.[80]
>
> *Mr. Shannon Lewis, Executive Director, Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland*

---

79 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 25 October 2011, 1700 (David Balfour, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management, Department of Fisheries and Oceans).

80 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 29 October 2011, 1400 (Shannon Lewis, Executive Director, Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland).

The Committee would strongly prefer that grey seals be harvested rather than culled. Towards that end, two additional recommendations about the sustainability of the harvest and the full utilization of the resource (5th and 6th recommendations) were made to encourage the federal government to get engaged on product development and market access for seal products so that the targeted reduction is not wasteful of Canada's natural resources.

> While the decision to cull or not to cull is a political choice, it is the role of science and scientists to inform the debate, educate the public, illuminate the political choices, and provide options for policy makers.[81]
>
> *Dr. David M. Lavigne, Science Advisor, International Fund for Animal Welfare*

Finally, the Committee recommends actions to address the knowledge gaps that hamper the development of policy options and make it difficult for resource managers and scientists to inform decision-makers and the public (2nd recommendation and part of the 3rd). The Committee supports fisheries research that can be used to find and communicate solutions to complex management issues.

The Committee understands that recommending a targeted removal carries ecological, political and economic risks. Despite the possible push back against the targeted removal of grey seals, the Committee believes that this is the best course of action under the circumstances. It is hoped that through an inclusive cod recovery plan, the targeted reduction of grey seals and simultaneous development of markets for seal products, a healthy cod fishery and a valuable seal harvest will help coastal communities in Atlantic Canada and Quebec be vibrant and prosperous places to live.

---

81 Senate, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Evidence, 1st Session, 41st Parliament, 13 March 2012, 1700 (Dr. David M. Lavigne, Science Advisor, International Fund for Animal Welfare).

APPENDIX A: RECOMMENDATIONS

Recommendation 1

That the Department of Fisheries and Oceans continue to identify recovery targets and timelines, and limit reference points in accordance with the existing precautionary approach framework, for all depleted fish stocks, starting in the southern Gulf of St. Lawrence.

Recommendation 2

That the Department of Fisheries and Oceans coordinate and participate in a scientific research agenda to address the knowledge gaps identified by witnesses during this study, in order to address unique situations such as those that prevails on Sable Island and Hay Island. These gaps include the percentage of cod in the seal diet, the seals' range on the Eastern Scotian Shelf, and the application of alternative management methods.

Recommendation 3

That starting with the 2013 season and for a period of four years, the Department of Fisheries and Oceans implement and manage a grey seal targeted removal program in the southern Gulf of St. Lawrence to reduce the level of the herd by 70,000 animals; and, that this program, based on the Fisheries Resource Conservation Council's report entitled "Towards Recovered and Sustainable Groundfish Fisheries in Eastern Canada", work in conjunction with continuing research and evaluation which should lead to a long term sustainable management plan of grey seals in Atlantic Canada and Quebec;

That research protocols to be performed during the removal of grey seals be established to test the hypothesis that predation is the major factor preventing recovery of groundfish stocks in the southern Gulf of St. Lawrence, as well as to better understand and monitor the effects of the target removal; and,

That Department of Fisheries and Oceans officials appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans at the earliest opportunity after the first harvesting season to report on the progress made with the grey seal targeted removal program.

Recommendation 4

That the harvest of grey seals be performed by qualified and trained seal harvesters under the monitoring of at-sea observers in a manner respectful of established humane harvesting protocols; and,

That adequate and fair compensation, the level of which yet to be determined, be provided to seal harvesters for each dispatched animal.

Recommendation 5

That the Department of Fisheries and Oceans support a long term sustainable grey seal harvest on the East Coast of Canada by:

- Auditing all sealing activities ensuring that all protocols, humane and ethical harvest practices, and general "best practices" in management are being adhered to;
- Playing a role of primary scientific advisor to the industry; and,

That the Government of Canada and its agencies promote grey seal-derived products and develop domestic and international markets for them.

Recommendation 6

That the Government of Canada (Health Canada) provide information regarding possible health benefits of omega-3 fatty acid-rich seal oil particularly as they relate to cardiovascular health; and continue research and explore the possibility of including seal oil into the next iteration of the Canada Food Guide.

Recommendation 7

That the Government of Canada re-assess the various options for the sustainable management of the grey seal herd on Sable Island and other areas of the Eastern Scotian Shelf.

APPENDIX B: WITNESSES

Name of Organization and Spokesperson	Date
Department of Fisheries and Oceans: David Balfour, Senior Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Fisheries Management; Siddika Mithani, Assistant Deputy Minister, Ecosystems and Oceans Science Sector; Patrice Simon, Director, Environment and Biodiversity Science.	2011.10.25
Fisheries Resource Conservation Council: Gerard Chidley, Former Chairman; Donald Walker, Former Vice Chairman; Mike Calcutt, Acting Executive Director.	2011.11.01
Canadian Sealers Association: Eldred Woodford, President; Frank Pinhorn, Executive Director.	2011.11.15
Seal Hunters Association of the Magdalen Islands: Denis Longuépée, President; Gil Thériault, Director; Ghislain Cyr, Member.	2011.11.29
NuTan Furs Incorporated: Dion Dakins, Director. **Fur Institute of Canada:** Rob Cahill, Executive Director. **University of Prince Edward Island:** Pierre-Yves Daoust, Professor of Anatomic Pathology and Wildlife Pathology, Atlantic Veterinary College.	2011.12.06
Department of Fisheries and Oceans: France Pégeot, Senior Assistant Deputy Minister, Strategic Policy; Michael Pearson, Director General, International Affairs; Morley Knight, Director General, Resource Management. **Foreign Affairs and International Trade Canada (DFAIT):** Kevin Thompson, Director, Government Procurement, Trade and Environment Division.	2012.02.07
International Fund for Animal Welfare: David M. Lavigne, Science Advisor.	2012.02.14
Dalhousie University: Jeffrey Hutchings, Professor of the Department of Biology and Chair of the Royal Society of Canada Expert Panel on Sustaining Canadian Marine Biodiversity.	2012.03.13
Pacific Balance Consulting Inc.: Chief Roy S. Jones, Jr., President.	2012.03.27

Department of Fisheries and Oceans: Morley Knight, Director General, Resource Management; Mike Hammill, Section Head, Marine Mammals Biology and Conservation; Nell den Heyer, Biologist, Population Ecology Division, Science Branch (Maritimes); Doug P. Swain, Scientist, Marine Fish Ecosystems, Marine Fish Section. **Dalhousie University:** Boris Worm, Associate Professor, Department of Biology; Sara Iverson, Professor, Department of Biology; Heike K. Lotze, Associate Professor and Canada Research Chair in Marine Renewable Resources, Department of Biology. **Eastern Fishermen's Federation:** John Levy, Secretary; Ronnie Heighton, Board Member; Wilford D. Smith, Board Member. **Department of Fisheries and Aquaculture of Newfoundland and Labrador:** The Honourable Darin King, MHA, Minister of Fisheries and Aquaculture; Alastair O'Rielly, Deputy Minister.	2012.03.29 Halifax, Nova Scotia
Grey Seal Conservation Society: Debbie MacKenzie, Director. **Ecology Action Centre:** Susanna Fuller, Marine Conservation Coordinator; Robert K. Mohn, Independent Scientist. **Nova Scotia Fish Packers Association:** Denny Morrow, Former Executive Director; Adlai Cunningham, Director (Sea Star Seafoods Limited); Claude d'Entremont, Director (Inshore Fisheries Limited); Dick Stewart (Atlantic Herring Co-op); Richard "Bee" d'Entremont, Member (Acadian Fish Processors Limited). **Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland:** Shannon Lewis, Executive Director. **As an individual:** Robert O'Boyle, Scientist. **Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat:** John Paul, Executive Director. **Prince Edward Island Fishermen's Association Ltd.:** Ian MacPherson, Executive Director; Danny Arsenault, Director.	2012.03.29 Halifax, Nova Scotia

APPENDIX C: BRIEFS AND CORRESPONDENCE

Briefs and Correspondence	Date
"Update on the Prospects of Developing a Bioprosthetic Heart Valve from Seal Tissue" by Philippe Pibarot, Full Professor, ***Département de Médecine, Université Laval*** **and Canada Research Chair in Valvular Heart Diseases,** ***Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec***.	2012.03.07
The Honourable Michael Olscamp, MLA, Minister of Agriculture, Aquaculture and Fisheries, **Department of Agriculture, Aquaculture and Fisheries of New Brunswick**, *Letter in response to the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as part of the study on the management of the grey sea population off Canada' East Coast*.	2012.03.20
Bridget Curran, Director, **Atlantic Canadian Anti-Sealing Coalition**, *Response to the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as part of the study on the management of the grey sea population off Canada' East Coast*.	2012.03.26
The Honourable Sterling W.W. Belliveau, MLA, Minister of Fisheries and Aquaculture, **Department of Fisheries and Aquaculture of Nova Scotia**, *Letter in response to the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as part of the study on the management of the grey sea population off Canada' East Coast*.	2012.03.28
"Management of grey seals: Issues related to welfare and animal rights" by Lyne Létourneau, Associate Professor, **Department of Animal Sciences, Faculty of Agriculture and Food Sciences,** ***Université Laval***.	2012.04.02
"Presentation to Canadian Senate Standing Committee on Fisheries & Oceans" and "Plan for Hay Island's Grey Seals (PHIGS) in Atlantic Canada [Draft for discussion] : Business Case for a Commercial Grey Seals Fishery on Hay Island, Cape Breton in the Scaterie Island Wilderness Area" by the **Canadian Fisheries, Oceans and Aquaculture Management (C-FOAM) Research Group of the Telfer School of Management at the University of Ottawa** (Daniel E. Lane, Director of C-FOAM, Bruce Hatcher, Associate of C-FOAM and University Chair in Marine Ecosystem Research, Director of the Bras d'Or Institute, Cape Breton University, and Ira Grover, Research Assistant).	2012.04.02

Michael Bernard, Political Officer, **Humane Society International/Canada**, *Response to the invitation to appear before the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans as part of the study on the management of the grey sea population off Canada' East Coast*.	2012.04.27
Several letters and emails were also received by the Committee, at various dates, throughout the study on the management of the grey seal population off Canada' East Coast.	

SÉNAT SENATE
CANADA

LA GESTION DURABLE DES POPULATIONS DE PHOQUES GRIS : VERS LE RÉTABLISSEMENT DES STOCKS DE MORUE ET AUTRES POISSONS DE FOND

Rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable Fabian Manning
président

L'honorable Elizabeth Hubley
vice-présidente

Octobre 2012

This document is available in English.

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :
http://senate-senat.ca/pofo-f.asp.

Des copies de ce document sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au 613-990-0088 ou par courriel à pofo@sen.parl.gc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES

ORDRE DE RENVOI

INTRODUCTION 1

BIOLOGIE DU PHOQUE GRIS 3

CROISSANCE DE LA POPULATION DES PHOQUES GRIS 5

CHASSE AUX PHOQUES 7

CONSÉQUENCES SUR LES AUTRES ESPÈCES MARINES 9

VERS UN RÉTABLISSEMENT DES STOCKS HALIEUTIQUES ÉPUISÉS 10

A. PLANS DE RÉTABLISSEMENT DES STOCKS HALIEUTIQUES ÉPUISÉS 14

B. FINANCEMENT POUR COMBLER LES LACUNES EN MATIÈRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE 17

C. LE PRÉLÈVEMENT DE PHOQUES GRIS DANS LE SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT 18

D. LA GESTION DURABLE DE LA POPULATION DE PHOQUES GRIS, LA CHASSE, LES MARCHÉS ET LA PROMOTION 23

E. LA GESTION DU TROUPEAU DE PHOQUES GRIS DE L'ÎLE DE SABLE 25

CONCLUSION 28

ANNEXE A : RECOMMANDATIONS i

ANNEXE B : TÉMOINS iii

ANNEXE C : MÉMOIRES et correspondance v

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Sénateurs qui ont participé à cette étude :

L'honorable Fabian Manning, président
L'honorable Elizabeth Hubley, vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Mac Harb
Céline Hervieux-Payette, C.P.
Sandra Lovelace Nicholas
Michael L. MacDonald
Thomas Johnson McInnis
Jim Munson
Donald H. Oliver
Rose-May Poirier
Nancy Greene Raine
Betty E. Unger

* Membres d'office :

Les honorables sénateurs James S. Cowan (ou Claudette Tardif) et Marjory LeBreton, C.P. (ou Claude Carignan).

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :
Les honorables sénateurs Chaput, Cochrane, Dagenais, Demers, Frum, Losier-Cool, Marshall, Patterson, Poy, Seth et Watt.

MEMBRES DU PERSONNEL

Analystes du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement :
Feu Claude Emery
François Côté
Sarah Jane Fraser
Stéphanie Vanderpool

Greffière du comité :
Danielle Labonté

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat le jeudi 20 octobre 2011 :

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith (*Saurel*),

Que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2012, et qu'il conserve, jusqu'au 31 décembre 2012, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des Journaux du Sénat le vendredi 22 juin 2012 :

L'honorable sénateur Manning propose, appuyé par l'honorable sénateur Ataullahjan,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le 20 octobre 2011, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans relativement à son étude sur la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada soit reportée du 30 juin 2012 au 15 décembre 2012.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Gary W. O'Brien

Greffier du Sénat

INTRODUCTION

On pense que les phoques gris seraient un facteur important qui limite le rétablissement des stocks de poisson de fond de l'Atlantique depuis leur effondrement au début des années 1990. On les perçoit également comme une menace potentielle pour les autres stocks, comme les mollusques et crustacés, qui ont remplacé le poisson de fond comme principale ressource halieutique sur la côte Est. Dans l'Est du Canada, la population totale de phoques gris, qui comptait, en 1960, quelque 13 000 animaux, a augmenté, pour atteindre entre 330 000 et 410 000 bêtes en 2010. Durant la même période, la population de phoques gris a atteint un nombre record de 104 000 animaux dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

En juin 2009, en réponse à ceux qui réclamaient un certain contrôle de la population de phoques gris, l'honorable Gail Shea, alors ministre des Pêches et des Océans, a demandé au ministère des Pêches et des Océans (MPO) « d'élaborer, dans le cadre de son approche de conservation, un plan de prélèvement ciblé de phoques gris qui exercent une prédation sur la morue du sud du Golfe[1] ».

En octobre 2010, le MPO a organisé un atelier de cinq jours à Halifax qui a rassemblé 57 spécialistes canadiens et internationaux en matière de mammifères marins, de poissons marins, d'écologie marine et de relations prédateurs-proies. Ces spécialistes ont examiné 31 rapports scientifiques traitant de sujets comme la production de jeunes phoques gris, le régime alimentaire, les estimations de la population, les tendances et la répartition des populations de poissons. En guise de suivi à cet atelier, le Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) informait le Ministère en mars 2011 que, dans le sud du golfe du Saint-Laurent, les preuves suggèrent que la prédation par les phoques gris est un facteur important qui nuit au rétablissement du stock de morue de l'Atlantique et d'autres stocks de poisson de fond, notamment la merluche blanche et la raie tachetée[2], et que, sur cinq ans, le nombre de phoques gris qui se nourrissent de morue devrait être réduit de

---

1 Ministère des Pêches et des Océans, « Décisions dans la gestion des pêches dans le golfe du Saint-Laurent pour 2009 », Fiche d'information, 16 juin 2009.

2 La merluche blanche et la raie tachetée sont deux espèces qui présentent un très grand risque de disparition dans le sud du golfe.

73 000 bêtes afin de permettre aux stocks de se rétablir. Une expérience a été décrite pour tester cette hypothèse[3].

En septembre 2011, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) recommandait que le MPO déploie « des efforts immédiats en vue de la réduction expérimentale des phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent, de façon à maintenir le nombre de phoques qui se nourrissent dans cette zone à moins de 31 000 bêtes, et qu'une surveillance exhaustive de l'effet sur les poissons de fond et les paramètres de l'écosystème soit assurée pendant une période suffisante pour évaluer de façon définitive les répercussions sur les processus et les paramètres des populations de poisson de fond dans cette région[4] ».

Le mois suivant, en octobre 2011, le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommandait que « Pêches et Océans Canada mette en place immédiatement un plan fondé sur des preuves scientifiques, pour atténuer les impacts de la croissance rapide de la population du phoque gris sur la ressource de crabe des neiges du Golfe du Saint-Laurent, y compris le prélèvement ciblé de phoques gris[5] ».

À la fin octobre 2011, à la suite de ces événements, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (le Comité) a été autorisé « à étudier, afin d'en faire rapport, la gestion de la population de phoques gris au large de la côte est du Canada[6] ». Plus précisément, le Comité devait examiner l'impact qu'ont les phoques gris sur le rétablissement des stocks de morue, et, par la suite, recommander des solutions pour régler ce problème, y compris la possibilité de procéder à un prélèvement ciblé de phoques gris dans certaines aires de rassemblement.

Le Comité a commencé ses audiences, à Ottawa, en octobre 2011, et les a terminées le 29 mars 2012, à Halifax, en y consacrant une journée complète. En tout, le Comité a entendu plus de 40 témoins et a reçu plusieurs mémoires. Parmi ces témoins, on compte :

---

3 Ministère des Pêches et des Océans, Secrétariat canadien de consultation scientifique, *Impacts des phoques gris sur les populations de poissons dans l'Est du Canada*, Avis scientifique 2010/071, mars 2011.

4 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques. *Vers le rétablissement des poissons de fond et d'une pêche durable dans l'Est du Canada*, septembre 2011, p. 41.

5 Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans, *Rapport sur le secteur du crabe des neiges dans les provinces de l'Atlantique et au Québec*, octobre 2011, p. 3.

6 Extrait des *Journaux du Sénat*, jeudi 20 octobre 2011.

- des scientifiques gouvernementaux, universitaires et indépendants;
- des fonctionnaires fédéraux du MPO et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI);
- des représentants de gouvernements provinciaux;
- des représentants d'organismes de protection des animaux;
- des représentants de groupes environnementalistes;
- des pêcheurs, des chasseurs et des transformateurs;
- des représentants des collectivités côtières;
- des représentants des Premières nations.

Le présent rapport fournit un aperçu des témoignages entendus par le Comité et recommande certaines mesures au gouvernement fédéral.

BIOLOGIE DU PHOQUE GRIS

Six espèces de phoques fréquentent les eaux au large de la côte atlantique du Canada : le phoque du Groenland, le phoque à capuchon, le phoque gris, le phoque annelé, le phoque barbu et le phoque commun[7]. De ces six espèces, le phoque du Groenland est le plus abondant, et il alimente la quasi-totalité de la chasse commerciale.

Au Canada, le phoque gris (*Halichoerus grypus*) forme une seule population, divisée à des fins de gestion. On a déterminé trois troupeaux en fonction des aires de reproduction : le golfe du Saint-Laurent, la côte de la Nouvelle-Écosse et l'île de Sable (voir figure 1).

À l'âge adulte, le phoque gris mâle peut atteindre jusqu'à 2,3 mètres (7,5 pi) de longueur et peser jusqu'à 400 kilogrammes (880 lbs), alors que la femelle atteint une taille maximale de 1,8 mètre (5,9 pi) de longueur et pèse jusqu'à 250 kilogrammes (550 lbs). Le phoque gris est le pinnipède qui vit le plus longtemps[8]; les femelles peuvent vivre jusqu'à l'âge de 45 ans[9]. En règle générale, les femelles ont leur première mise bas à l'âge de

7 Ministère des Pêches et des Océans, *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique*.

8 Parmi les pinnipèdes, on compte les phoques, les otaries et les morses.

9 Ministère des Pêches et des Océans, *Phoque gris*.

quatre ans, mais à l'île de Sable, il y a des indications selon lesquelles l'âge de la première naissance (primiparité) serait passé de quatre à six ans[10].

L'île de Sable est la plus grande roquerie; on y compte quatre naissances sur cinq. Quinze pour cent des jeunes phoques sont nés dans le sud du golfe du Saint-Laurent, et 4 % sur la côte de la Nouvelle-Écosse, principalement à l'île Hay. Les jeunes phoques naissent en janvier. Les phoques peuvent se déplacer d'une roquerie à l'autre, mais ils fréquentent généralement le même site de reproduction, année après année[11].

Les phoques gris sont des prédateurs; ils se nourrissent de plusieurs espèces de poissons et d'invertébrés. Ces pinnipèdes changent leur régime en fonction de l'abondance des proies, et ils se déplacent d'une aire d'alimentation à l'autre au cours de l'année[12]. Ces déplacements entraînent un chevauchement des différents troupeaux en dehors de la saison de reproduction[13]. Les phoques compensent les mortalités en donnant naissance à un plus grand nombre de petits[14].

---

10 W. D. Bowen, J. I. McMillan et W. Blanchard, « Reduced Population Growth Of Gray Seals At Sable Island: Evidence From Pup Production And Age Of Primiparity, » *Marine Mammal Science*, vol. 23, NO. 1, 2007, p. 48 à 64.

11 W. D. Bowen, J. McMillan et R. Mohn, « Sustained exponential population growth of grey seals at Sable Island, Nova Scotia », *ICES Journal of Marine Science*, vol. 60, 2003, p. 1265 à 1274.

12 Bowen, McMillan et Blanchard (2007).

13 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

14 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 0900 (Boris Worm, professeur agrégé, département de biologie, Université Dalhousie).

Figure 1 - Principales roqueries de phoques gris et zones de gestion de l'OPANO dans l'est du Canada

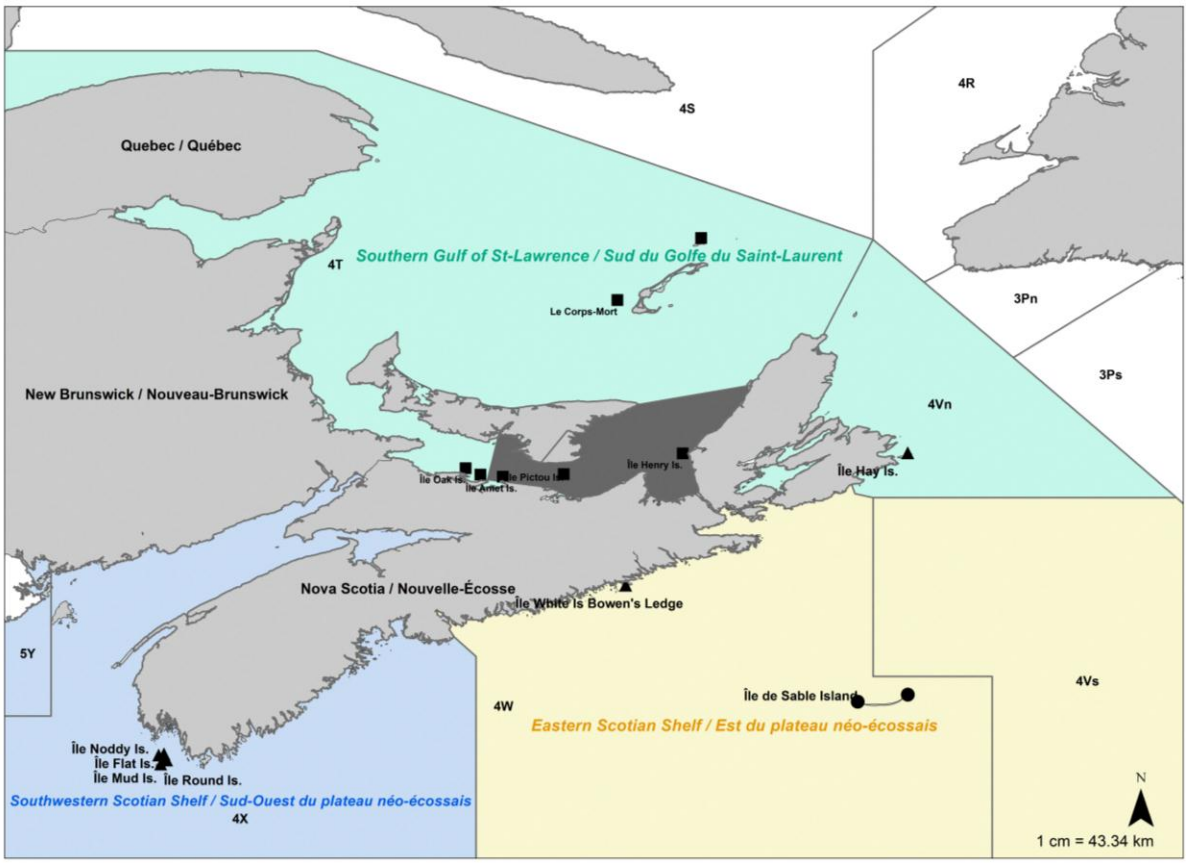

Source : Ministère des Pêches et des Océans, Évaluation du stock de phoques gris (*Halichoerus grypus*) du Nord-Ouest de l'Atlantique, Secrétariat canadien de consultation scientifique, avis scientifique 2010/091, 2011; et Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), Division 4 de l'OPANO, http://www.nafo.int/about/frames/about.html. La carte a été préparée par Emmanuel Préville de la Bibliothèque du Parlement.

Les colonies de phoques gris sont identifiées pour l'île de Sable (●), la côte de la Nouvelle-Écosse (▲), et le golfe (■);les banquises servant à la reproduction sont en gris foncé. Trois régions auxquelles le rapport réfère sont identifiées : le Sud du Golfe du Saint-Laurent (zone de l'OPANO 4TVn), l'Est du plateau néo-écossais (zone de l'OPANO 4VsW) et le Sud-ouest du plateau néo-écossais (zone de l'OPANO 4X).

CROISSANCE DE LA POPULATION DES PHOQUES GRIS

On ne sait pas grand-chose de l'abondance historique des phoques gris. Dans les années 1960, la population était de 13 000 animaux dans l'Est du Canada. En 2010, ce nombre se situait entre 330 000 et 410 000 animaux (figure 2)[15]. Dans certains milieux,

15 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

l'importance de l'augmentation de cette population est perçue comme « une grande réussite canadienne en matière de conservation [16] ». D'autres la perçoivent comme résultant en grande partie de l'absence de prédateurs pour cette espèce, et ce dans un contexte où un plan formel de gestion et de conservation de l'espèce n'existait pas.

À l'île de Sable, au milieu des années 1800, les premières estimations quantitatives de la population des phoques gris indiquaient plusieurs centaines de bêtes. Aujourd'hui, l'île de Sable compte le plus grand troupeau dans l'Est du Canada[17]. Au cours des années 1980, le taux de croissance se chiffrait à 12,8 %, mais au cours des cinq dernières années, il a atteint quelque 4 % [18]. En 2010, la production totale de jeunes s'élevait à environ 76 300 animaux.

On évalue la population des phoques gris à l'aide d'une modélisation statistique fondée sur les relevés visuels des aires de mise bas, sur les renseignements relatifs aux prises et sur les taux de grossesses[19]. Évaluer la population totale est une tâche ardue; outre le fait que les mammifères marins sont dispersés, ils passent beaucoup de temps dans l'eau[20].

On ne comprend pas très bien les facteurs inhérents à la croissance de la population des phoques gris ces 50 dernières années, mais on saît en revanche qu'une amélioration des conditions lors de l'accouplement, une diminution de la chasse et l'absence de prédateurs naturels y auraient contribués[21].

---

16 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (David M. Lavigne, conseiller scientifique, Fonds international pour le bien-être des animaux).

17 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

18 *Ibid*.

19 L. Thomas, M. O. Hammill et W. D. Bowen, *Évaluation de la population de phoques gris de l'Atlantique nord-ouest, 1977-2007*, Ministère des Pêches et des Océans, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Document de recherche 2007/082, 2008, p. 31.

20 *Ibid*.

21 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

Figure 2 – Croissance de la population des trois troupeaux de phoques gris dans l'Est du Canada, 1960–2012

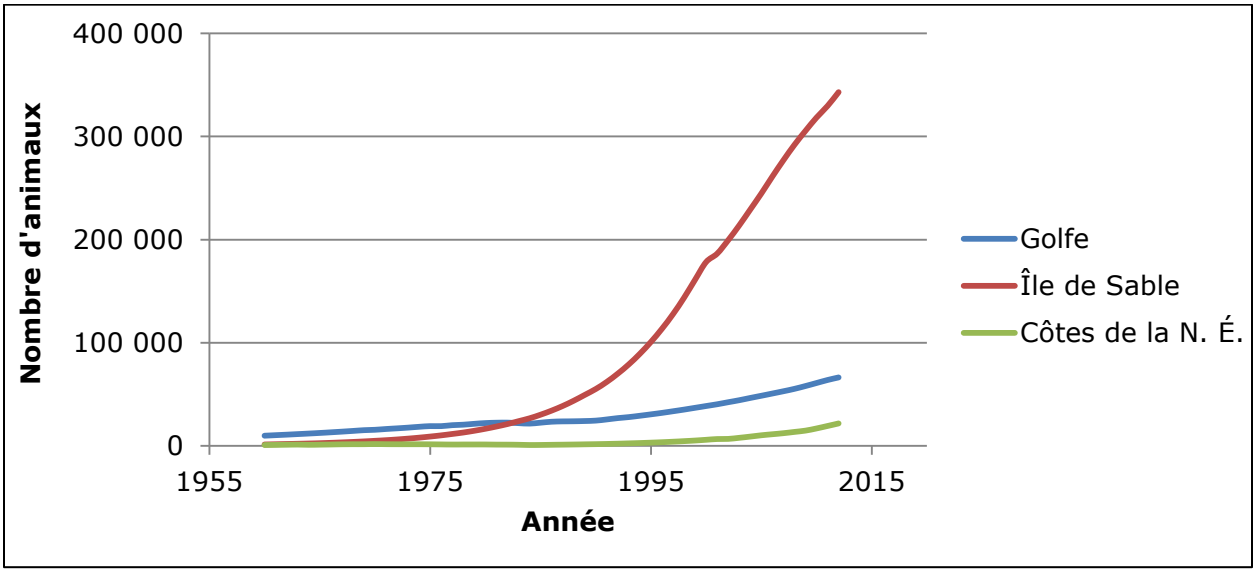

Source : données fournies par le ministère des Pêches et des Océans, 25 avril 2012.

CHASSE AUX PHOQUES

Depuis 2003, la gestion des phoques s'appuie sur l'approche de précaution[22]. Dans le cas du phoque gris, l'objectif de gestion est de faire en sorte que les prélèvements assurent une probabilité de 80 % que la population demeure au-dessus du niveau de référence de précaution et que l'effectif demeure supérieur à 70 % de l'effectif maximal observé (N70). Comme l'estimation actuelle de la population atteint quelque 400 000 animaux, l'objectif de gestion dans le cadre du plan de gestion actuel serait de maintenir la population au-delà de 280 000 animaux[23]. Selon le MPO, on examine présentement le bien-fondé de l'utilisation du niveau N70 pour les fins du présent plan de gestion des phoques.[24] Le Comité constate qu'à cause de la tendance à la hausse de la population de phoques gris et

22 Ministère des Pêches et des Océans, *Un cadre décisionnel pour les pêches intégrant l'approche de précaution*; et, Ministère des Pêches et des Océans, *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique*.

23 M. O. Hammill et D. Swain, *Une expérience contrôlée (Strawman draft) pour vérifier l'impact de l'enlèvement de phoques gris sur la mortalité de la morue du sud du golfe*, Secrétariat canadien de consultation scientifique, Document de recherche 2011/013, 2011, 12 p.

24 Ministère des Pêches et des Océans, *Plan 2011-2015 de gestion intégrée de la chasse au phoque de l'Atlantique*.

la manière utilisée pour déterminer le niveau de référence de précaution, l'objectif de gestion est une cible mouvante. Le Comité soutient donc ce type d'examen.

Pour l'année 2012, le MPO a établi à 60 000 animaux le total autorisé des captures (TAC) de phoques gris sur la côte Est. Ce TAC est établi en fonction de considérations comme l'abondance de la population, le seuil de la zone de sécurité fixé par le cadre d'application de l'approche de précaution du Ministère et les remarques de l'industrie[25].

Ce chiffre représente le nombre d'animaux pouvant être chassés dans les limites de ce que peut soutenir la population des phoques gris. Étant donné qu'un marché viable pour les phoques gris n'a jamais été mis en place, il est peu probable que les chasseurs atteignent ce TAC.

En 2011, environ 200 phoques gris ont été capturés dans le cadre d'un TAC fixé à 60 000 animaux par le MPO (tableau 1). On compte 49 chasseurs de phoques gris professionnels dans la région du golfe et 130, dans la région des Maritimes. La dernière chasse commerciale importante remonte en février 2008, à l'île Hay : en trois jours, 16 participants ont capturé 1 261 phoques gris.

Tableau 1 – Total autorisé des captures (TAC) et des chasses de phoques gris, 2007–2011

Année	TAC	Captures (nbre d'animaux)
2007	9 000	893
2008	12 000	1 472
2009	50 000	254
2010	50 000	7
2011	60 000	195

Source : Ministère des Pêches et des Océans, mémoire présenté au Comité, 25 octobre 2011.

[25] Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 0900 (Morley Knight, directeur général, Gestion des ressources, Ministère des Pêches et des Océans).

La population de phoques gris est suffisamment importante pour soutenir la chasse[26]. Par le passé, la chasse ciblait les jeunes phoques pour la graisse et la fourrure, même si les marchés non développés et peu accessibles ont maintenu la chasse à de très faibles niveaux. Il ne fait aucun doute que la controverse des 30 dernières années autour de la chasse aux phoques canadienne a contribué au peu de développement de marchés pour écouler les produits liés aux phoques gris.

CONSÉQUENCES SUR LES AUTRES ESPÈCES MARINES

Les phoques gris sont des prédateurs généralistes, qui se nourrissent de plusieurs espèces de poissons et d'invertébrés, et qui changent leur régime en fonction de la disponibilité des proies[27]. On détermine le régime du phoque gris en analysant les fèces, le contenu de l'estomac et les acides gras. Ces analyses nous révèlent que :

- les phoques gris mangent principalement des poissons gras comme le lançon, le hareng, le capelan, le sébaste[28], la morue, la raie et les petits organismes aquatiques[29];
- un phoque adulte mange de 1,5 à 2 tonnes de poissons par année[30].

Les phoques causent d'autres effets indésirables sur les proies, notamment la compétition pour l'obtention de la nourriture, la transmission de parasites, le dérèglement du frai qui réduit le taux de reproduction, et d'autres effets qui découlent d'un changement de comportement chez les proies en réaction au risque associé à la prédation. L'infection transmise par les larves de vers du phoque est un sujet d'inquiétude important pour plusieurs témoins. Celle-ci n'altère pas la condition du poisson, mais elle influe sur le coût de sa transformation et sa commercialisation[31].

---

26 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 mars 2012, 0900 (Heike K. Lotze, professeure agrégée et Chaire de recherche du Canada en ressources marines renouvelables, département de biologie, Université Dalhousie).

27 Bowen, McMillan et Blanchard (2007).

28 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 mars 2012, 0900 (Sara Iverson, professeure, département de biologie, Université Dalhousie).

29 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 25 octobre 2011, 1700 (Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans, Ministère des Pêches et des Océans).

30 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Robert O'Boyle, scientifique, à titre individuel).

31 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

Les phoques gris, comme d'autres grands mammifères marins, peuvent avoir également des effets positifs sur l'écosystème dans lequel ils évoluent. Par exemple, il est connu que les baleines peuvent accroître la production primaire de leurs aires d'alimentation grâce au cycle des éléments nutritifs[32]. De plus, le déplacement physique des animaux dans la colonne d'eau contribue au mélange biogénique des couches de l'océan[33]. Du côté de l'océan Antarctique, des études récentes laissent entendre que les mysticètes jouent un rôle important dans le maintien de la production primaire parce qu'ils stockent et recyclent les micronutriments. Ainsi, un nombre élevé de prédateurs de niveau trophique supérieur favorise de grandes populations de proies[34].

VERS UN RÉTABLISSEMENT DES STOCKS HALIEUTIQUES ÉPUISÉS

Les faits incontestables entendus au cours de la présente étude sont les suivants : la population de phoques gris de la côte Est du Canada s'est multipliée par 30 au cours des 50 dernières années, et lors de la dernière partie de cette période, l'abondance de plusieurs stocks de poisson de fond importants et économiquement viables a chuté rapidement à un niveau sans précédent.

Plusieurs facteurs ont contribué au déclin des stocks de poisson de fond, mais la surpêche a prédominé. Malgré la diminution importante de la mortalité par pêche attribuable au moratoire ou à la réduction des prises, plusieurs espèces, comme la morue de l'Atlantique, la plie canadienne, la raie tachetée et la merluche blanche, se sont peu ou pas rétablies.

Les scientifiques du milieu marin pensent que cette absence de rétablissement est en grande partie attribuable au taux élevé de mortalité naturelle des espèces épuisées. Ce taux élevé de mortalité naturelle peut être expliqué par la prédation, les conditions marines défavorables et l'accès limité aux proies.

---

32 J. Roman et J.J. McCarthy, « The Whale Pump: Marine Mammals Enhance Primary Productivity in a Coastal Basin », *PLoS ONE*, vol. 5, no. 10, 2010, p. e13255.

33 K. Katija, « Review : Biogenic inputs to ocean mixing », *The Journal of Experimental Biology*, vol. 215, 2012, p. 1040 à 1049.

34 S. Nicol, A. Bowie, S. Jarman, D. Lannuzel, K. M. Meiners et P. van der Merwe, « Southern Ocean iron fertilization by baleen whales and Antarctic krill », *Fish and Fisheries*, vol. 11, 2010, p. 203 à 209.

Après avoir entendu de nombreux témoins, le Comité est convaincu que la prédation du poisson de fond par les phoques, qu'ils soient gris ou du Groenland, est une cause importante du niveau élevé de mortalité naturelle observée.

> J'ai passé près de 30 ans à sillonner le détroit de Northumberland à bord d'un chalutier en traînant un filet sur le fond marin pour attraper des plies. Il y a environ 10 ans, le troupeau de phoques s'est mis à grossir, et toutes les espèces de plies — la limande à queue jaune, la plie rouge, la plie canadienne et la plie grise — ont commencé à disparaître[35].
>
> *M. Ronnie Heighton, membre du conseil, Fédération des pêcheurs de l'Est*

De toutes les espèces épuisées de poissons sur la côte Est du Canada, la morue atlantique est la plus importante à plus d'un niveau. Son sort et les moratoires en résultant ont et continuent d'affecter à ce jour des centaines de communautés côtières. À l'heure actuelle, la population de morues est à son plus faible niveau observé, malgré 20 années de restrictions rigoureuses des activités de pêche. Dans le nord et le sud du golfe du Saint-Laurent et à l'est et à l'ouest du plateau néo-écossais, tous les stocks de morue ont diminué considérablement. En fait, les stocks de morue sont si bas que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) l'a désignée comme étant en voie de disparition[36] (tableau 2).

---

35 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 mars 2012, 0900 (Ronnie Heighton, membre du conseil, Fédération des pêcheurs de l'Est).

36 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 25 octobre 2011, 1700 (Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans, Ministère des Pêches et des Océans).

Tableau 2 – Situation des stocks de morue, golfe du Saint-Laurent et plateau néo-écossais

	Nord du golfe	Sud du golfe	Est du plateau néo-écossais	Ouest du plateau néo-écossais
TAC (en tonnes)	2 000	Moratoire	Moratoire	1 650
Biomasse[37] actuelle (en tonnes)	16 000	28 000	57 500	9 000
Niveaux de référence limite[38] (en tonnes)	116 000	80 000	50 000	24 000
Désignation du COSEPAC (2010)	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition

Source : Ministère des Pêches et des Océans, mémoire présenté au Comité, 25 octobre 2011.

> Au cours des 60 dernières années, l'équilibre de l'écosystème a été perturbé par les activités de pêche, la pêche en haute mer et des régimes de gestion des ressources qui ont échoué. Il nous faut maintenant adopter une approche équilibrée, documentée et soigneusement gérée de l'utilisation des ressources marines[39].
>
> *L'hon. Darin King, député provincial, ministre des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador*

La pression des activités humaines exercée sur la morue a entraîné des changements spectaculaires en matière d'abondance, de productivité et de taille à maturité. Parmi les autres facteurs qui exercent des pressions sur la morue, on dénombre les parasites, l'émigration, la maladie, les contaminants, la mauvaise condition des poissons, les changements biodémographiques et la prédation[40]. Le phoque gris est un prédateur de la morue, et des données indiquent que :

- la corrélation entre un taux élevé de mortalité naturelle chez la morue et une abondance de phoques gris est réelle. Cela signifie que, dans les zones où la

[37] La biomasse se définit comme le poids total des poissons d'une espèce dans une zone donnée.

[38] Le niveau de référence limite se définit comme le niveau d'une population en-deçà duquel la probabilité est élevée que la productivité soit suffisamment altérée pour entraîner de graves dommages. Le niveau de référence limite est fixé selon les meilleures données scientifiques disponibles.

[39] Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 mars 2012, 0900 (L'hon. Darin King, député provincial, ministre des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador).

[40] Ministère des Pêches et des Océans (2011).

mortalité des morues est élevée, les phoques gris sont abondants[41]. Des preuves empiriques indiquent que les interactions entre les pêcheurs de morue et les phoques gris se multiplient. Ainsi, les pêcheurs remontent de plus en plus de morues dont la cavité abdominale a été dévorée par des phoques[42]. Toutefois, le rapport statistique entre le faible taux de survie des morues et l'abondance de phoques n'indique pas nécessairement que l'un est la cause de l'autre;

- la morue représente de 1 à 24 % de l'alimentation des phoques gris[43]. La proportion de morues dans l'estomac des phoques gris dépend de l'âge du phoque, de sa taille et de son sexe, ainsi que de la période de l'année, de la zone où le phoque se nourrit et de la méthode d'analyse employée[44]. Par exemple, les phoques mâles consomment plus de morues que les femelles, et les phoques consomment plus de morues en hiver qu'en été. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent, les phoques gris mâles consomment de la morue de grande taille, plutôt que de la morue de petite taille[45].

Les scientifiques déterminent le régime alimentaire des phoques par diverses méthodes, comme l'analyse des fèces et du contenu de l'estomac et des intestins, et la signature laissée par les acides gras dans le lard des phoques. L'examen des fèces et du contenu de l'estomac et des intestins s'appuie sur les restes d'ossements des proies pour déterminer ce que les phoques débarqués ont consommé pour leurs derniers repas, alors que l'analyse quantitative de la signature des acides gras révèle le profil chimique caractéristique des espèces marines qui ont composé le régime alimentaire du phoque au cours des dernières semaines ou des derniers mois[46]. Ces analyses donnent lieu à une large gamme de valeurs relatives au pourcentage de morue dans l'alimentation des phoques gris. Le SCCS rapporte une moyenne de 1 à 7 % pour l'est du plateau néo-écossais, et de 1 % (femelles en été) à 24 % (mâles en hiver) pour le sud du golfe du Saint-Laurent[47]. En raison de lacunes dans l'échantillonnage de l'alimentation des phoques, il est difficile de tirer des conclusions fermes sur la proportion de mortalité chez la morue causée par la prédation du phoque gris tout au long de l'année, dans toutes les régions.

Le Comité reconnaît que le débat subsiste quant à la nature exacte du régime alimentaire du phoque gris, en particulier la proportion du régime composée d'espèces épuisées, comme la morue. Des doutes subsistent également quant aux répercussions qu'aurait une

41 *Ibid*.

42 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 mars 2012, 0900 (Wilford D. Smith, membre du conseil, Eastern Fishermen's Federation).

43 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

44 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 25 octobre 2011, 1700 (Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Sciences des écosystèmes et des océans, Ministère des Pêches et des Océans).

45 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

46 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 0900 (Sara Iverson, professeure, département de biologie, Université Dalhousie).

47 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

diminution de la population de phoques gris sur le rétablissement des espèces épuisées, en particulier la morue. Plusieurs témoins ont signalé la complexité des écosystèmes marins et des réseaux trophiques marins pour défendre ce point de vue.

L'un d'eux, M. Jeffrey Hutchings, de l'Université Dalhousie, a admis que, en fin de compte, « il n'y aura pas de réponse scientifique claire à la question de savoir comment la morue réagira à une élimination sélective de phoques gris[48] ». Il a ajouté :

> Pour ce qui est de la science, elle atteint les limites de ce qu'elle peut prédire avec confiance et de manière crédible concernant le résultat d'une élimination sélective de phoques gris. En fin de compte, la décision de recourir à cette mesure ou non ne sera pas une décision scientifique, mais devra être fondée sur quelque chose d'autre[49].

Mme. Susanna Fuller du Ecology Action Centre a renchérit :

> La recherche scientifique produit parfois des erreurs et elle ne peut pas tout prédire, mais elle peut nous faire savoir ce qu'elle ne peut pas prédire. C'est à ce moment-là qu'interviennent les décisions des gestionnaires, car il y a de l'incertitude et il faut prendre des précautions[50].

Le Comité croit que l'incertitude scientifique ne devrait pas empêcher le MPO d'agir. Une approche attentiste serait insuffisante pour rétablir les stocks de poisson de fond.

A. Plans de rétablissement des stocks halieutiques épuisés

Les options qui permettraient de remédier à l'impact d'une grande population de phoques gris sur le rétablissement de la morue et d'autres stocks de poisson de fond ont fait l'objet de discussions au cours des audiences. La principale option a été recommandée par les scientifiques et les gestionnaires des ressources du MPO, du CCRH et de groupes de pêcheurs. Il s'agit de procéder au prélèvement de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Le Comité croit que cette option ou toutes autres qui concerneraient la gestion de la population de phoques gris dans d'autres régions du Canada atlantique devrait être mise

---

48 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (Jeffrey Hutchings, professeur, département de biologie, Université Dalhousie).

49 *Ibid*.

50 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Susanna Fuller, coordonnatrice de la conservation marine, Ecology Action Centre).

en œuvre dans le cadre d'une stratégie élargie centrée sur le développement et la mise en œuvre de plans de rétablissement de la morue de l'Atlantique et autres stocks halieutiques épuisés.

Au sujet de l'absence de progrès du Canada en matière d'engagements nationaux et internationaux pour maintenir la biodiversité marine, M. Jeffrey Hutchings, de l'Université Dalhousie, a déclaré :

> L'une des principales carences à ce chapitre est l'absence de plans de rétablissement, d'objectifs de rétablissement, de limites de conservation et de règles de pêche assurant le rétablissement des espèces menacées, contrairement aux obligations qui incombent au Canada. À mon avis, une élimination sélective de phoques gris dans le sud du golfe serait peut-être justifiable si elle reposait sur les quatre éléments suivants : premièrement, admettre officiellement que les risques d'extinction accrus d'espèces marines dans le sud du golfe sont le résultat de la surpêche induite par l'homme et fondée sur l'opportunisme politique; deuxièmement, disposer de plans de rétablissement adéquats pour les espèces actuellement et antérieurement exploitées dans le sud du golfe du Saint-Laurent, plans qui n'existent pas à l'heure actuelle; troisièmement, disposer d'analyses scientifiques supplémentaires confirmant l'hypothèse que la prédation de la morue adulte par le phoque gris est plus élevée qu'on le croyait; et, quatrièmement, déterminer que l'élimination sélective est la seule mesure possible pour empêcher l'extinction ou la perte d'espèces marines menacées dans le sud du golfe[51].

Le Comité a pu constater les conséquences des carences identifiées par le témoin. Les données sur la situation des stocks de morue fournies par le MPO et présentées au tableau 2 illustrent le manque de constance dans la gestion de cette espèce d'une région à l'autre. On constate en effet qu'une pêche est permise là où la biomasse est bien en-deçà des limites de conservation (le niveau de de référence limite), et qu'un moratoire subsiste dans la situation inverse.

Selon M. Hutchings, sans cibles ni échéanciers de rétablissement, il est impossible de déterminer si une mesure de gestion, comme celle qui propose un prélèvement ciblé de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent, « concorde avec une cible particulière à atteindre à l'intérieur d'une période de rétablissement prédéfinie[52] ». De plus, « en l'absence de points de référence ou de règles de contrôle, on n'a aucun moyen de vérifier

---

51 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (Jeffrey Hutchings, professeur, département de biologie, Université Dalhousie).

52 *Ibid*.

l'efficacité ou de suivre les résultats des décisions de gestion de la pêche[53] ». Dans leur rapport de février 2012, les membres du groupe d'experts de la Société royale du Canada sur le maintien de la biodiversité marine au Canada, présidé par M. Hutchings, ont approfondi cette question et appuient ces conclusions[54].

Selon le CCRH, ces dernières années, le MPO a néanmoins « accéléré la préparation des cadres stratégiques pour la pêche et des plans de rétablissement des stocks qui en ont besoin[55] ». Il reste cependant beaucoup à faire, et selon M. Hutchings :

> Ça pourrait être fait demain. Ce serait le travail des scientifiques de Pêches et Océans. De fait, ces scientifiques travaillent là-dessus depuis au moins 10 ans en prévision de l'obligation d'intégrer le principe de précaution pour déterminer ce que seraient ces points de référence [et] limite[s] cibles. La méthodologie requise existe depuis un certain temps. Les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et la Norvège, ainsi que certains pays d'Europe emploient déjà une méthode généralement acceptée pour fixer ces points de référence.
>
> Des points de référence limite viennent juste d'être établis ou quantifiés pour la morue, mais pas des points de référence cible. C'est le MPO qui devrait le faire, au titre de sa politique-cadre de pêche durable, mais il ne l'a pas encore fait. La méthodologie pour ce faire existe et d'autres pays l'emploient. Les gens qui devraient le faire sont les scientifiques du MPO chargés d'évaluer les stocks[56].

---

53 *Ibid*.

54 J. A. Hutchings *et al.*, *Le maintien de la biodiversité marine au Canada : relever les défis posés par les changements climatiques, les pêches et l'aquaculture*, rapport du groupe d'experts rédigé pour la Société royale du Canada, Ottawa, février 2012.

55 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2011).

56 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (Jeffrey Hutchings, professeur, département de biologie, Université Dalhousie).

Le Comité recommande donc :

Recommandation 1

Que le ministère des Pêches et des Océans poursuive la fixation des cibles et des échéances pour le rétablissement, ainsi que des points de référence limite, en conformité avec le cadre d'application de l'approche de précaution existant, et ce pour tous les stocks de poissons épuisés, en commençant dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

B. Financement pour combler les lacunes en matière de recherche scientifique

Dans sa lettre adressée au Comité concernant la gestion de la population de phoques gris sur la côte Est du Canada, M. Bruce Hatcher, professeur de biologie à l'Université du Cap-Breton, énonçait ce qui suit :

> La controverse scientifique est complexe, fondée sur des preuves indirectes quant à la santé des poissons, les régimes des phoques et les modèles numériques des populations, les réseaux alimentaires et les écosystèmes. Les observations des pêcheurs et des chasseurs de phoque bonifient les données grâce à leurs connaissances globales, locales et écologiques[57].

Il reste beaucoup à apprendre sur les interactions entre le phoque et la morue et d'autres éléments des écosystèmes marins dans lesquels ils évoluent. Le Comité a entendu de nombreux témoins déplorer l'absence d'information dans plusieurs domaines, notamment :

- la prédation par le phoque gris en tant que facteur contribuant au taux élevé de mortalité naturelle de la morue de l'est du plateau néo-écossais;
- des informations provenant de relevés récents sur la distribution hivernale de la morue et d'autres espèces de poissons;
- le pourcentage clair et généralement admis que représente la morue dans le régime du phoque, et les estimations de la consommation de morues, les morues de grande taille en particulier;
- les besoins énergétiques des phoques gris;
- la distribution des phoques qui se nourrissent dans l'est du plateau néo-écossais;
- la réaction des populations de prédateurs et de proies aux abattages, et leur efficacité dans le milieu marin;
- les répercussions d'une réduction de la population de phoques gris sur plusieurs espèces;

---

57 Dan Lane et Bruce Hatcher. *Lettre au Comité permanent des pêches et des océans* (exposé adressé au Comité permanent des pêches et des océans), 3 avril 2012.

- les services écosystémiques rendus par les phoques;
- le rôle des requins et des baleines dans la mortalité des jeunes phoques;
- l'effet et l'efficacité de zones expérimentales d'exclusion des phoques telles qu'autour et sur l'île Hay;
- les autres moyens de contrôle de la population de phoques gris, plus particulièrement l'utilisation, l'efficacité et la logistique des méthodes de contraception;
- la transmission de parasites du phoque à la morue;
- la détermination des niveaux de référence des populations d'espèces pertinentes;
- les interactions, le recrutement, la croissance et la mortalité des espèces marines.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 2

Que le ministère des Pêches et des Océans coordonne et participe à un programme de recherche scientifique pour combler les lacunes relevées par les témoins au cours de cette étude, de sorte que des situations uniques comme celles de l'île au Sable et de l'île Hay soient prises en charge. Au nombre des lacunes identifiées, on retrouve le pourcentage que représente la morue dans le régime du phoque, la distribution des phoques dans l'est du plateau néo-écossais, ainsi que l'utilisation de moyens alternatifs de contrôle de la population de phoques gris.

C. Le prélèvement de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (aire de gestion 4TVn de l'OPANO), la population de morue reste bien en-deçà des points de référence limite de conservation fixés à 80 000 tonnes. La pêche ciblée de morue a été fermée en 1993, rouverte en 1998, fermée à nouveau en 2003, rouverte entre 2004 et 2008 et fermée depuis. La population de morue aura disparu du sud du golfe d'ici 2050 si le haut niveau de mortalité actuel se poursuit[58].

[58] Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (Jeffrey Hutchings, professeur, département de biologie, Université Dalhousie).

> Au lieu de permettre à la morue de se rétablir en l'absence de toute pêche, nous avons foncièrement maintenu les stocks à un niveau très bas à cause de cette pêche. Même si l'on disait à l'époque qu'il s'agissait d'une pêche à petite échelle, c'était à petite échelle parce que le nombre d'individus était relativement bas, mais à grande échelle en termes de pourcentage du nombre d'individus disponibles pour la pêche[59].
>
> *M. Jeffrey Hutchings,*
> *professeur, département de biologie, Université Dalhousie*

La prédation causée par les phoques gris contribue à la mortalité naturelle de la morue, de la raie tachetée et de la merluche blanche de l'aire 4T. Les phoques gris représentent une source importante, sans être la seule, de la mortalité élevée et non durable de certains poissons dans le sud du golfe[60].

Dans le but de permettre le rétablissement des stocks de morue, le CCRH et le SCCS recommandent un prélèvement ciblé de phoques gris dans l'aire 4T[61]. Selon leurs estimations, il faudrait réduire le nombre de phoques s'approvisionnant en morue de 73 000 (on compte actuellement 104 000 animaux). Ces deux organismes soulignent que les données indiquent qu'il n'y a que dans le golfe du Saint-Laurent qu'une réduction de la population de phoques gris pourrait favoriser le rétablissement de la morue[62].

Le Comité est convaincu que la prédation exercée par les phoques empêche le rétablissement des stocks de poisson de fond dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Bien qu'il reconnaisse les risques écologiques identifiés par certains témoins, le Comité soutient la logique qui sous-tend la proposition favorisant une réduction expérimentale de phoques gris dans cette région. Selon le CCRH, la mesure recommandée est conforme à la gestion adaptative, une approche de gestion de la pêche qui « tient compte de l'incertitude entourant la prise de décision en faisant des "expériences" de gestion conçues avec soin et contrôlée, en vue de déterminer ce qui "donne des résultats" »[63].

---

59 *Ibid.*

60 *Ibid*.

61 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2011); et, Hammill et Swain (2011).

62 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 25 octobre 2011, 1700 (Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans, Ministère des Pêches et des Océans).

63 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2011), p. 40.

Ceux qui appuient le prélèvement ciblé prétendent que cette mesure ne réduira pas uniquement la mortalité de la morue adulte; elle permettra aussi d'améliorer la modélisation des écosystèmes et d'évaluer l'efficacité de l'abattage de mammifères marins[64].

Le Comité estime donc que le MPO devrait aller de l'avant avec le développement d'un programme abordable de prélèvement du phoque gris afin d'éviter la disparition de la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent aussitôt que possible pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la prédation par les phoques gris est le principal facteur qui empêche le rétablissement des stocks de poisson de fond dans cette aire.

Pour l'année 2012, le MPO a établi à 60 000 animaux le TAC de phoques gris sur la côte Est. Ce chiffre représente le nombre d'animaux pouvant être chassés dans les limites de ce que peut soutenir la population des phoques gris, et il est conforme au cadre d'application de l'approche de précaution appliqué à la gestion du phoque gris.

Les scientifiques du MPO et du CCRH ont indiqué que le nombre de phoques gris qui se nourrissent dans le sud du golfe du Saint-Laurent devrait être réduit de 70 % (ou 73 000), pour atteindre quelque 31 000 animaux, afin de réduire la mortalité naturelle de la morue à un niveau suffisamment bas pour permettre une augmentation mesurable du stock de morue dans cette aire[65]. Ce prélèvement ciblé devra se situer dans la plage admissible de l'objectif de gestion prudente, à savoir empêcher que la population totale de phoques gris de la côte Est chute en-deçà de 70 % de la plus grande population observée, ou qu'elle ne soit réduite de plus de 120 000 animaux.

64 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2011).

65 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

Le Comité recommande donc :

Recommandation 3

Qu'à compter de la saison 2013 et pour une période de quatre ans, le ministère des Pêches et des Océans mette en œuvre et gère un programme de prélèvement ciblé de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent dans le but de réduire le troupeau de 70 000 animaux; et que ce programme qui est fondé sur le rapport du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques intitulé « Vers le rétablissement des poissons de fond et d'une pêche durable dans l'Est du Canada », opère de concert avec des activités de recherche et d'évaluation continues menant à un plan durable à long terme de gestion de la population de phoques gris au Canada atlantique et au Québec;

Que des protocoles de recherche, devant être mis en œuvre pendant le prélèvement de phoques gris, soient établis pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la prédation est le principal facteur qui empêche le rétablissement des stocks de poisson de fond dans le sud du golfe du Saint-Laurent; ils serviront aussi à mieux comprendre et à surveiller plus étroitement les effets du prélèvement; et,

Que des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans comparaissent devant le Comité sénatorial permanent des pêches et océans aussitôt que possible après la première saison de chasse afin de faire rapport des progrès accomplis dans le cadre du programme de prélèvement ciblé de phoques gris.

Le Comité souhaite néanmoins que des conditions soient réunies dans les quatre domaines suivants pour la mise en œuvre du prélèvement : la surveillance, les pratiques de chasse, la formation des chasseurs et l'indemnisation financière des chasseurs.

Les conditions du prélèvement du phoque gris seraient encadrées par les lois fédérales qui interdisent la douleur et les souffrances volontairement infligées à un animal et sa négligence, en application du *Code criminel*[66].

Les conditions entourant le prélèvement proposé et son exécution sont les éléments essentiels qui assurent que les personnes concernées par cette exécution travaillent en toute sécurité et satisfont aux obligations éthiques décrites précédemment, y compris la manière dont chaque phoque est abattu. Le *Règlement sur les mammifères marins* pris en

66 Agence canadienne d'inspection des aliments. *Protection des animaux au Canada*.

application de la *Loi sur les pêches* tient compte des considérations de fin de vie des mammifères marins.

Il est donc impératif que la méthode qui a cours actuellement, connue sous le nom de « méthode sans cruauté à trois étapes », appliquée à la chasse au phoque du Groenland, soit également appliquée à l'abattage du phoque gris. Cette méthode, dont les étapes sont (1) assommer (2) vérifier (3) et saigner, a été certifiée par un Groupe de travail de vétérinaires indépendants. Elle est exigée par le *Règlement sur les mammifères marins* et elle est conforme aux dispositions relatives à la protection des animaux prévues au *Code criminel* et dans d'autres lois fédérales.

Pour ce faire, les fonctionnaires du MPO ont informé le Comité qu'une des options envisagées à la réunion de Halifax, en février 2012, prévoyait que les chasseurs de phoques puissent cibler les animaux dans les aires où ils se rassemblent en grand nombre. La chasse pourrait être surveillée par des observateurs en mer qui veilleraient à l'utilisation de pratiques sans cruauté.

Le ministère a aussi informé le Comité qu'on offrirait aux chasseurs un stimulant financier après vérification du nombre réel d'animaux abattus. À l'heure actuelle, le Comité comprend que le montant de ce stimulant n'est pas encore fixé, mais le MPO a embauché une entreprise pour effectuer une analyse économique des activités proposées.

Recommandation 4

Que le prélèvement de phoques gris soit exécuté par des chasseurs qualifiés et formés sous la surveillance d'observateurs en mer en respectant les protocoles établis pour assurer une chasse sans cruauté; et,

Qu'une indemnité juste et adéquate, dont le montant n'est pas encore déterminé, soit offerte aux chasseurs de phoques pour chaque animal abattu.

D. La gestion durable de la population de phoques gris, la chasse, les marchés et la promotion

Le Comité est convaincu que, aux fins de gestion de la population, la chasse aux phoques gris dans un contexte d'un marché existant de produits dérivés du phoque serait de loin préférable au prélèvement ciblé ou à l'abattage. Dans son rapport de 2011, le CCRH affirmait :

> Le Conseil reconnaît qu'il faudra plusieurs années pour rebâtir une industrie efficace de la chasse aux phoques. À court terme, dans le cadre de l'expérience initiale, un grand nombre de phoques devront être abattus sans gain commercial. La méthode la plus respectueuse consiste à tirer parti de l'occasion pour mettre au point des méthodes de chasse et des produits commerciaux le plus rapidement possible[67].

Il est donc important que, parallèlement à la mise en œuvre par le MPO du prélèvement de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent, le MPO élabore un vaste plan durable et à long terme en matière de gestion de cette ressource. Ce plan devrait s'appuyer sur des marchés nationaux et internationaux viables de produits dérivés du phoque. L'utilisation complète de l'animal devrait en être le principe fondamental.

La section Gestion des pêches et de l'aquaculture du Canada (GPA-C), de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa, a fourni au Comité des données relatives à une analyse de rentabilité concernant la pêche commerciale des phoques gris de l'île Hay. L'île Hay est située au large du Cap-Breton, dans la réserve intégrale de l'île Scaterie; c'est une des roqueries utilisées par les phoques gris dans l'Est du Canada. En 2011, le MPO estimait que quelque 2 500 jeunes phoques y étaient nés.

Le plan rédigé par les représentants de GPA-C comprend :

- le développement d'une chasse durable des phoques gris à valeur ajoutée sur une période de 5 ans;
- le développement de l'expertise locale en matière de chasse et de transformation éthique et sans cruauté des phoques gris juvéniles et adultes;
- le développement et le maintien de marchés stables pour les produits offerts et l'engagement à entreprendre des recherches sur le développement de marchés et de produits visant à l'utilisation complète des animaux chassés;
- sous l'égide du Secteur régional de la gestion des pêches et de l'aquaculture du MPO, la participation de chasseurs de phoques formés et accrédités et de partenaires des collectivités autochtones à l'accès annuel limité à l'aire de chasse;

---

67 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

- sous la direction du secteur Sciences du MPO, l'utilisation de chasseurs comme collecteurs de données et comme observateurs pour accumuler des informations scientifiques;
- aux fins de vérification et de contrôle, la divulgation d'informations relatives à la chasse et à la transformation recueillies auprès d'habitants des collectivités locales, des gouvernements fédéral et provinciaux et du milieu des ONGE[68].

Le plan prévoit aussi le développement et la promotion de la commercialisation des produits dérivés du phoque sur les marchés nationaux et internationaux, particulièrement en Chine où le Canada a multiplié ses efforts en la matière. Le plan de GPA-C répertorie une gamme complète de produits dérivés du phoque qui assurerait l'utilisation complète des animaux chassés. Cette liste comprend notamment des produits alimentaires (viande, mélange de protéines, aliments pour animaux familiers), des nutraceutiques comme l'huile de phoque riche en acides gras oméga-3, des produits de santé comme le collagène, et d'autres produits commerciaux (fourrure, peaux, nageoires, peinture, cuir, vêtements imperméables)[69].

Cette proposition est conforme aux exposés de certains témoins, comme les représentants du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'industrie de la chasse au phoque. Le Comité a été particulièrement interpellé par le témoignage du chef Roy Jones jr, qui a vanté les nombreux avantages de l'huile de phoque, surtout pour la santé cardiovasculaire. L'huile de phoque est particulièrement riche en acides gras essentiels oméga-3 comme le docosapentaénoïque (DPA).

Le Comité apporte tout son soutien aux propositions comme celles qu'ont présentées les représentants de GPA-C.

68 Dan Lane et Bruce Hatcher (2012).

69 Dan Lane et Bruce Hatcher (2012).

Le Comité recommande donc :

Recommandation 5

Que le ministère des Pêches et des Océans soutienne une chasse au phoque gris, durable et à long terme, sur la côte Est du Canada :
- **en vérifiant les activités de la chasse au phoque dans le but de veiller à ce que les protocoles, les pratiques éthiques et sans cruauté et les meilleures pratiques générales en matière de gestion soient appliqués;**
- **en jouant un rôle de principal conseiller scientifique auprès de l'industrie; et,**

Que le gouvernement du Canada et ses agences fassent la promotion des produits dérivés du phoque et développent les marchés domestiques et internationaux pour ceux-ci.

Plus particulièrement en ce qui concerne les avantages de l'huile de phoque riche en acides gras oméga-3 pour la santé, le Comité recommande :

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada (Santé Canada) diffuse l'information sur les avantages potentiels de l'huile de phoque riche en acides gras oméga-3, notamment en ce qui a trait à la santé cardiovasculaire; qu'il continue la recherche dans ce domaine et explore la faisabilité d'ajouter l'huile de phoque dans la prochaine version du Guide alimentaire canadien.

E. La gestion du troupeau de phoques gris de l'île de Sable

À l'est du plateau néo-écossais (aire de gestion 4VsW de l'OPANO), la population de morue s'est effondrée dans les années 1980 et demeure très faible. Ce secteur de pêche commerciale n'a pas été rouvert après sa fermeture en 1993. Au cours des cinq dernières années, cette région a connu une modeste augmentation du nombre de morues. De fait, la biomasse actuelle est à un niveau légèrement plus élevé que le point de référence limite (tableau 2). Fait à noter, le rétablissement décevant des stocks dans cette zone survient alors que la population de phoques gris est la plus dense[70].

[70] Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (Jeffrey Hutchings, professeur, département de biologie, Université Dalhousie).

La population de phoques gris se situe entre 260 000 et 320 000. Le taux d'augmentation du troupeau de l'île de Sable est passé de 12,8 %, dans les années 1980, à environ 4 %, ces cinq dernières années.

En moyenne, le régime des phoques gris de cette aire se compose de 2 à 7 % de morue. Selon le CCRH, « des essais de modélisation semblables des populations de phoque gris et de morue dans l'est du plateau néo-écossais donnent des prévisions moins concluantes quant aux résultats des interventions de gestion[71] ». Plusieurs témoins sont d'accord. Le dernier Examen de l'évaluation des stocks (EES) a conclu que la prédation des phoques gris était un facteur important de mortalité naturelle de la morue dans l'est du plateau néo-écossais, mais pas la cause principale de ce taux de mortalité naturelle élevé; cette cause était inconnue[72].

Néanmoins, l'impact de l'abondance de phoques gris dans cette aire est tangible. Le CCRH a jugé que « le taux de mortalité par prédation prévu par les estimations les plus prudentes de consommation par environ 300 000 phoques gris de l'île de Sable est d'un ordre de grandeur supérieur à la mortalité par pêche totale obtenue par les échantillonnages scientifiques et les prises accessoires[73] ». Les témoignages de pêcheurs et de transformateurs qui travaillent en mer et près des côtes indiquent que la fréquence, l'intensité et la nature des interactions entre les phoques et les pêcheurs ne cessent d'augmenter.

> Nous aimerions, à titre de groupe sectoriel, que les effectifs du troupeau de phoques gris du plateau néo-écossais, principalement la colonie de reproduction de l'île de Sable, soient réduits de 50 p. 100[74].
>
> *M. Denny Morrow, ancien directeur général, Nova Scotia Fish Packers Association*

71 Ministère des Pêches et des Océans (2011).

72 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Doug P. Swain, scientifique, Écosystèmes des poissons de mer, Section des poissons marins, Ministère des Pêches et des Océans).

73 Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (2011), p. 37.

74 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Denny Morrow, ancien directeur général, Nova Scotia Fish Packers Association).

Il y a quelques années, le MPO a demandé une évaluation logistique des options relatives à la gestion de la population des phoques gris de l'île de Sable. Le rapport d'octobre 2009, rédigé par un consultant externe, a évalué la réduction de la population des phoques gris de l'île de Sable par prélèvement et élimination de plus de 200 000 animaux sur 5 ans, ou par l'administration d'un vaccin contraceptif à 16 000 femelles par année et sur 5 ans[75].

Pour ce qui est de la première option, un témoin a écrit ce qui suit :

> Par ailleurs, la direction du MPO a été proactive. Le 27 mai 2010, la CBC a déclaré […] qu'un contrat de la direction du MPO avait été accordé, lequel soulevait la question suivante : « De quelle façon pourrions-nous prélever des milliers de phoques gris de l'île de Sable? » La réponse : lâchez les bulldozers, les bennes à chargement frontal et les incinérateurs sur l'île de Sable, et brûlez des dizaines de milliers de carcasses de phoques gris[76].

On a dit au Comité que le prélèvement et l'élimination de milliers d'animaux de l'île de Sable trouveraient peu d'appui auprès du public. L'aire gérée par Environnement Canada vient juste d'être transformée en parc national[77].

La deuxième option évaluée par le consultant externe du MPO est l'utilisation de méthodes contraceptives pour la gestion de la population de phoques gris. On croit que cette option est plus acceptable compte tenu des considérations retenues sur les plans de l'éthique, du bien social, de la perception du public, et des marchés internationaux. Le comité pense que l'option est très coûteuse, exigeante du point de vue logistique, et même possiblement dangereuse à cause de la nécessité de capturer et immobiliser de gros animaux vivants. Un témoin, Denny Morrow, ancien directeur général de la Nova Scotia Fish Packers Association, propose néammoins « d'entreprendre la réduction de la population de l'île de Sable au moyen d'un programme de contraception par inoculation des femelles du phoque gris présentes dans l'île durant la saison de reproduction[78] ».

---

75 CBCL Limited Consulting Engineers. *Évaluation logistique des options relatives à la gestion de la population des phoques gris de l'île de Sable*, document rédigé pour le ministère des Pêches et des Océans, octobre 2009.

76 Dan Lane et Bruce Hatcher (2012).

77 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Susanna Fuller, coordonnatrice de la conservation marine, Ecology Action Centre).

78 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Denny Morrow, ancien directeur, Nova Scotia Fish Packers Association).

Le Comité a entendu peu de témoignages quant à l'efficacité du programme de contraception du phoque gris de l'île de Sable.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada réévalue les différentes options pour la gestion durable du troupeau de phoques gris de l'île de Sable et d'autres zones de l'est du plateau néo-écossais.

CONCLUSION

Le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans est d'avis que le rétablissement des stocks de morue et de poisson de fond est d'une importance cruciale, d'une part pour prévenir la disparition de ces espèces de la région, et d'autre part pour permettre aux collectivités de tirer parti d'une pêche florissante à la morue et au poisson de fond. Dans le cadre de son étude, le Comité a entendu les témoignages de pêcheurs, de scientifiques, de représentants d'organisations environnementales, de fonctionnaires, de membres de Premières Nations et d'autres entités qui sont du même avis.

> Nous faisons le maximum en imposant un moratoire et en veillant à réduire le plus possible les captures accessoires. Néanmoins, nous en sommes au point où en l'absence d'autres mesures, il n'y aura pas de rétablissement de la morue. Cela signifie que toutes les collectivités dont le gagne-pain a toujours reposé sur cette ressource ne pourront pas espérer un rétablissement du stock et une reprise de la pêche et elles ne pourront pas non plus transformer la ressource[79].
>
> *M. David Balfour, sous-ministre adjoint principal,*
> *Écosystèmes et gestion des pêches, Ministère des Pêches et des Océans*

C'est à l'appui du rétablissement des stocks de morue que le Comité a formulé sa première recommandation, qui porte sur l'établissement de cibles, d'échéanciers de rétablissement, et de points de référence limite pour l'ensemble des stocks halieutiques épuisés, ainsi que deux autres recommandations (3 et 7) portant sur le contrôle des populations de phoques gris dans le sud du golfe Saint-Laurent et à l'île de Sable. Ces trois recommandations

---

79 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 25 octobre 2011, 1700 (David Balfour, sous-ministre adjoint principal, Écosystèmes et gestion des pêches, Ministère des Pêches et des Océans).

visent le rétablissement des stocks de morue au point de référence limite de conservation d'ici vingt ans. La recommandation visant à réduire la population de phoques est conditionnelle à l'établissement d'un plan de rétablissement rigoureux. Une recommandation corollaire (4) établit des conditions de prélèvement respectueux faisant intervenir des mesures prenant en considération le bien-être des animaux tout en prévoyant des compensations financières pour les pêcheurs.

> Je voudrais vous signaler d'emblée que je n'adhère pas à la solution préconisant l'octroi de primes ou l'abattage sélectif comme méthodes de gestion […] il existe de meilleures solutions de rechange que simplement procéder à un prélèvement stratégique qui privera les Canadiens d'occasions importantes[80].
>
> *M. Shannon Lewis, directeur général,*
> *Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland*

Le Comité préférerait de loin qu'on chasse le phoque gris plutôt que de l'abattre. En ce sens, deux autres recommandations (5 et 6) quant au caractère durable de la chasse et à la pleine utilisation de la ressource ont été formulées pour encourager le gouvernement fédéral à participer au développement de produits dérivés du phoque et à l'accès aux marchés pour ces produits de sorte que les réductions visées se fassent de manière à éviter le gaspillage des ressources naturelles du Canada.

> La décision de faire ou non un abattage est d'ordre politique. Le rôle de la science et des scientifiques est d'alimenter le débat, de renseigner le public, d'éclairer les choix politiques et de présenter un éventail de possibilités aux décideurs[81].
>
> *M. David M. Lavigne, conseiller scientifique,*
> *Fonds international pour le bien-être des animaux*

Enfin, le Comité recommande des mesures pour combler les lacunes dans les connaissances, qui entravent l'élaboration d'options stratégiques et qui compliquent la tâche des gestionnaires de ressources et les scientifiques pour ce qui est d'informer les décideurs et le public (recommandation 2 et une partie de la recommandation 3).

---

80 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 29 octobre 2011, 1400 (Shannon Lewis, directeur général, Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland).

81 Sénat, Comité permanent des pêches et des océans, *Témoignages*, 1re session, 41e législature, 13 mars 2012, 1700 (David M. Lavigne, conseiller scientifique, Fonds international pour le bien-être des animaux).

Le Comité appuie l'exécution de travaux de recherche pouvant servir à trouver et à communiquer des solutions à des défis complexes sur le plan de la gestion.

Le Comité est conscient que la recommandation d'un prélèvement ciblé présente des risques tant sur le plan écologique, politique qu'économique. En dépit de l'opposition soulevée par un éventuel prélèvement ciblé de phoques gris, le Comité est d'avis qu'il s'agit de la meilleure voie à suivre dans les circonstances. Le Comité espère qu'un plan de rétablissement du stock de morue inclusif, la réduction ciblée de la population de phoques gris assortie du développement de marchés pour les produits dérivés du phoque, la pêche saine de la morue et la chasse au phoque fructueuse contribueront à amener le dynamisme et la prospérité dans les communautés côtières de l'Atlantique et du Québec.

ANNEXE A : RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le ministère des Pêches et des Océans poursuive la fixation des cibles et des échéances pour le rétablissement, ainsi que des points de référence limite, en conformité avec le cadre d'application de l'approche de précaution existant, et ce pour tous les stocks de poissons épuisés, en commençant dans le sud du golfe du Saint-Laurent.

Recommandation 2

Que le ministère des Pêches et des Océans coordonne et participe à un programme de recherche scientifique pour combler les lacunes relevées par les témoins au cours de cette étude, de sorte que des situations uniques comme celles de l'île au Sable et de l'île Hay soient prises en charge. Au nombre des lacunes identifiées, on retrouve le pourcentage que représente la morue dans le régime du phoque, la distribution des phoques dans l'est du plateau néo-écossais, ainsi que l'utilisation de moyens alternatifs de contrôle de la population de phoques gris.

Recommandation 3

Qu'à compter de la saison 2013 et pour une période de quatre ans, le ministère des Pêches et des Océans mette en œuvre et gère un programme de prélèvement ciblé de phoques gris dans le sud du golfe du Saint-Laurent dans le but de réduire le troupeau de 70 000 animaux; et que ce programme qui est fondé sur le rapport du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques intitulé « Vers le rétablissement des poissons de fond et d'une pêche durable dans l'Est du Canada », opère de concert avec des activités de recherche et d'évaluation continues menant à un plan durable à long terme de gestion de la population de phoques gris au Canada atlantique et au Québec;

Que des protocoles de recherche, devant être mis en œuvre pendant le prélèvement de phoques gris, soient établis pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la prédation est le principal facteur qui empêche le rétablissement des stocks de poisson de fond dans le sud du golfe du Saint-Laurent; ils serviront aussi à mieux comprendre et à surveiller plus étroitement les effets du prélèvement; et,

Que des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans comparaissent devant le Comité sénatorial permanent des pêches et océans aussitôt que possible après la première saison de chasse afin de faire rapport des progrès accomplis dans le cadre du programme de prélèvement ciblé de phoques gris.

Recommandation 4

Que le prélèvement de phoques gris soit exécuté par des chasseurs qualifiés et formés sous la surveillance d'observateurs en mer en respectant les protocoles établis pour assurer une chasse sans cruauté; et,

Qu'une indemnité juste et adéquate, dont le montant n'est pas encore déterminé, soit offerte aux chasseurs de phoques pour chaque animal abattu.

Recommandation 5

Que le ministère des Pêches et des Océans soutienne une chasse au phoque gris, durable et à long terme, sur la côte Est du Canada :

- en vérifiant les activités de la chasse au phoque dans le but de veiller à ce que les protocoles, les pratiques éthiques et sans cruauté et les meilleures pratiques générales en matière de gestion soient appliqués;
- en jouant un rôle de principal conseiller scientifique auprès de l'industrie; et,

Que le gouvernement du Canada et ses agences fassent la promotion des produits dérivés du phoque et développent les marchés domestiques et internationaux pour ceux-ci.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada (Santé Canada) diffuse l'information sur les avantages potentiels de l'huile de phoque riche en acides gras oméga-3, notamment en ce qui a trait à la santé cardiovasculaire; qu'il continue la recherche dans ce domaine et explore la faisabilité d'ajouter l'huile de phoque dans la prochaine version du Guide alimentaire canadien.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada réévalue les différentes options pour la gestion durable du troupeau de phoques gris de l'île de Sable et d'autres zones de l'est du plateau néo-écossais.

ANNEXE B : TÉMOINS

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Ministère des Pêches et des Océans : David Balfour, sous-ministre adjoint principal, Écosystèmes et gestion des pêches; Siddika Mithani, sous-ministre adjointe, Secteur des sciences, des écosystèmes et des océans; Patrice Simon, directeur, Sciences de l'environnement et de la biodiversité.	2011.10.25
Conseil pour la conservation des ressources halieutiques : Gerard Chidley, ancien président; Donald Walker, ancien vice-président; Mike Calcutt, directeur exécutif intérimaire.	2011.11.01
L'Association canadienne des chasseurs de phoques : Eldred Woodford, président; Frank Pinhorn, directeur général.	2011.11.15
L'Association des chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine : Denis Longuépée, président; Gil Thériault, directeur; Ghislain Cyr, membre.	2011.11.29
NuTan Furs Incorporé : Dion Dakins, directeur. **Institut de la fourrure du Canada :** Rob Cahill, directeur exécutif. **Université de l'Île-du-Prince-Édouard :** Pierre-Yves Daoust, professeur de pathologie anatomique et de pathologie de la faune, Collège vétérinaire de l'Atlantique.	2011.12.06
Ministère des Pêches et des Océans : France Pégeot, sous-ministre adjointe principale, Politiques stratégiques; Michael Pearson, directeur général, Affaires internationales; Morley Knight, directeur général, Gestion des ressources. **Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) :** Kevin Thompson, directeur, Direction des marchés publics, commerce et environnement.	2012.02.07
Fonds international pour la protection des animaux : David M. Lavigne, conseiller scientifique.	2012.02.14
Université Dalhousie : Jeffrey Hutchings, professeur au département de biologie et président du Groupe d'experts de la Société royale du Canada sur le maintien de la biodiversité marine au Canada.	2012.03.13
Pacific Balance Consulting Inc. : Chef Roy S. Jones, jr., président.	2012.03.27
Ministère des Pêches et des Océans : Morley Knight, directeur général, Gestion des ressources;	2012.03.29 Halifax,

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Mike Hammill, chef de section, Biologie et conservation des mammifères marins; Nell den Heyer, biologiste, Division d'écologie démographique, Direction des sciences (Maritime); Doug P. Swain, scientifique, Écosystèmes des poissons de mer, Section des poissons marins. **Université Dalhousie :** Boris Worm, professeur agrégé, Département de biologie; Sara Iverson, professeure, Département de biologie; Heike K. Lotze, professeure agrégée et titulaire d'une chaire de recherche en ressources marines renouvelables au Canada, Département de biologie. **Fédération des pêcheurs de l'Est :** John Levy, secrétaire; Ronnie Heighton, membre du conseil; Wilford D. Smith, membre du conseil. **Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve-et-Labrador :** L'honorable Darin King, député, ministre des Pêches et de l'Aquaculture; Alastair O'Rielly, sous-ministre.	Nouvelle-Écosse
Grey Seal Conservation Society : Debbie MacKenzie, directrice. **Ecology Action Centre :** Susanna Fuller, coordonnatrice de la conservation marine; Robert K. Mohn, scientifique indépendant. **Nova Scotia Fish Packers Association :** Denny Morrow, ancient directeur exécutif; Adlai Cunningham, directeur (Sea Star Seafoods Limited); Claude d'Entremont, directeur (Inshore Fisheries Limited); Dick Stewart (Atlantic Herring Co-op); Richard "Bee" d'Entremont, membre (Acadian Fish Processors Limited). **Northeast Coast Sealers Cooperative of Newfoundland :** Shannon Lewis, directeur exécutif. **À titre individuel :** Robert O'Boyle, scientifique. **Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat :** John Paul, directeur exécutif. **Prince Edward Island Fishermen's Association Ltd. :** Ian MacPherson, directeur général; Danny Arsenault, directeur.	2012.03.29 Halifax, Nouvelle-Écosse

ANNEXE C : MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

Mémoires et correspondance	Date
« Mise à jour sur les perspectives de développement et valorisation d'une bioprothèse valvulaire cardiaque fabriquée à partir de tissus de phoque » par Philippe Pibarot, professeur titulaire, **Département de Médecine, Université Laval et Chaire de Recherche du Canada sur les Maladies Valvulaires Cardiaques, Institut Universitaire de Cardiologie et de Pneumologie de Québec**.	2012.03.07
L'honorable Michael Olscamp, MAL, Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, **Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick**, *Lettre en réponse à l'invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de pêches et des océans dans le cadre de l'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada*.	2012.03.20
Bridget Curran, directrice, ***Atlantic Canadian Anti-Sealing Coalition***, *Réponse à l'invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de pêches et des océans dans le cadre de l'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada*.	2012.03.26
L'honorable Sterling W.W. Belliveau, MAL, Ministre des Pêches et de l'Aquaculture, **Ministère des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse**, *Lettre en réponse à l'invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de pêches et des océans dans le cadre de l'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada*.	2012.03.28
« La gestion des phoques gris : Questions liées au bien-être et aux droits des animaux » par Lyne Létourneau, professeure agrégée, **Département des sciences animales, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval**.	2012.04.02

Mémoires et correspondance	Date
« Présentation au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans » et « *Plan for Hay Island's Grey Seals (PHIGS) in Atlantic Canada [Draft for discussion] : Business Case for a Commercial Grey Seals Fishery on Hay Island, Cape Breton in the Scaterie Island Wilderness Area* » (en anglais seulement) par le **Groupe de recherche de *Canadian Fisheries, Oceans and Aquaculture Management* (C-FOAM) de l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa** (Daniel E. Lane, directeur de C-FOAM, Bruce Hatcher, collaborateur de C-FOAM et président de la recherche sur les écosystèmes marins, directeur de l'Institut Bras d'Or, *Cape Breton University*, et, Ira Grover, adjointe à la recherche).	2012.04.02
Michael Bernard, Agent politique, ***Humane Society International/Canada***, *Réponse à l'invitation à comparaître devant le Comité sénatorial permanent de pêches et des océans dans le cadre de l'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada*.	2012.04.27
Plusieurs lettres et courriels ont également été reçus par le comité, à différentes dates, tout au long de l'étude de la gestion de la population de phoques gris au large de la côte Est du Canada.	

WITNESSES

Tuesday, October 30, 2012

Fisheries and Oceans Canada:

Nadia Bouffard, Director General, Fisheries and Aboriginal Policy, Program Policy Sector;

Adam Burns, Director, Resource Management — Atlantic, Ecosystems and Fisheries Management Sector.

TÉMOINS

Le mardi 30 octobre 2012

Pêches et Océans Canada :

Nadia Bouffard, directrice générale, Politiques sur les pêches et autochtones, Secteur des politiques relatives aux programmes;

Adam Burns, directeur, Gestion des ressources — Atlantique, Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches.

Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca